

2M11. 2734.6

Université de Montréal

Morale économique et commerce impérial.
La contribution de Tomás de Mercado (1530 – 1575)

par

Michèle Franche

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de M.A. (Histoire)

Mai 1999

© Michèle Franche, 1999



2.18.18

D

7

UBf

1999

V.025

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Morale économique et commerce impérial.
La contribution de Tomás de Mercado (1530 – 1575)

présenté par :

Michèle Franche

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :



Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Claude Sutto, président-rapporteur
Claude Morin directeur de recherche
Dominique Deslandres, membre du jury
Acceptation unanime le 9 novembre 1999

Mémoire accepté le : _____

Sommaire

La découverte du Nouveau Monde a eu un impact significatif sur la vie économique espagnole au XVI^e siècle. Dans cette mouvance, la *Suma de tratos y de contratos* de Tomás de Mercado apparaît comme une source importante d'explication et d'analyse des nouveaux comportements économiques observés dans le commerce impérial. Suite à son expérience coloniale en Nouvelle-Espagne, il rédige ce traité de morale économique afin d'inspirer les marchands et les confesseurs. Son point de vue est d'abord celui d'un scolastique, mais son expérience coloniale l'amène à modifier ce discours traditionnel.

Nous avons étudié ce guide d'éthique commerciale afin d'en dégager l'influence coloniale sur la pensée économique de Mercado. Ses avis portant sur les types de ventes dans les foires, sur les prêts à intérêts et sur la pratique des changes ont été analysés en fonction du nouvel axe commercial Séville – Mexico. Par le fait même, ces pratiques sont légitimées en raison de la nouvelle réalité commerciale. Nous avons ensuite comparé son discours économique à celui des pamphlétaires et réformateurs espagnols qui lui ont succédé, les arbitristes. Les réformes économiques proposées par Mercado s'apparentent-elles à celles des arbitristes? Mercado et ces derniers partagent une prise de conscience de la déroute de l'économie espagnole, mais les solutions proposées diffèrent. Alors que les arbitristes proposent des solutions protectionnistes, Mercado a tendance à vouloir libéraliser le commerce. Mélange de scolastique et de libéralisme économique, la pensée économique de Mercado concrétise les théories économiques élaborées par les *Doctores* de l'École de Salamanque et annonce le libéralisme économique du XVIII^e siècle. Nous sommes en face d'un bel exemple d'empirisme mis au service de la théorie.

Remerciements

Mes remerciements vont à mon directeur de mémoire Monsieur Claude Morin, qui a su donner à mes intuitions la rigueur nécessaire. Ses conseils m'ont permis de m'approprier l'outillage d'analyse d'histoire économique indispensable à la rédaction de ce mémoire. Sa confiance témoignée et ses encouragements donnés m'ont soutenue tout au long de cette recherche. Merci également aux membres de la direction du Collège Regina Assumpta qui, par sa compréhension, m'a permis au fil des années de mener à bien ce projet.

Table des matières

Sommaire	iii
Remerciements	iv
Table des matières	v
Page couverture de la <i>Suma de tratos y de contratos</i>	vii
Introduction	1
A) SÉVILLAN DE NAISSANCE, MEXICAIN DE RÉSIDENCE	2
B) LA SOURCE.....	4
C) MERCADO ET LA <i>SUMA</i> À TRAVERS L'HISTOIRE.....	10
 Chapitre 1 : Commerce et empire : Les défis d'une économie-monde au XVI^e siècle	 16
A) SITUATION ÉCONOMIQUE EN ESPAGNE AU XVI ^e SIÈCLE	17
1) Les transformations de l'économie-monde.....	17
2) L'état de l'économie espagnole.....	18
3) L'inflation destructrice	22
4) Le déclin économique	25
5) Séville : un regard sur les pratiques marchandes.....	28
B) LA COLONISATION ESPAGNOLE : ASPECT ÉCONOMIQUE	43
1) Le commerce outre-mer	43
2) Les nouvelles pratiques commerciales.....	46
3) Les réactions de l'Église.....	50
C) L'OUTILLAGE INTELLECTUEL DES CONFESSEURS ET LA POLITIQUE MORALE DES MARCHANDS	 52
1) Les scolastiques : origine et méthode	52
2) Les deux appuis : Aristote et saint Thomas d'Aquin	53
3) La théorie de la valeur	55
4) L'école de Salamanque : son fondement.....	58
5) La théorie de la valeur	59
6) La théorie quantitative de la monnaie.....	61
7) Contributions et lacunes	65
D) L'ARBITRISME : UNE RÉPONSE AU DÉCLIN ÉCONOMIQUE ESPAGNOL	 66
1) La terminologie	67
2) Les procédures et la méthodologie	68
3) Les solutions proposées.....	69

Chapitre 2 : La <i>Suma de tratos y de contratos</i>	73
A) LES INNOVATIONS COMMERCIALES ET L'EXPÉRIENCE COLONIALE	74
1) La ville de Séville.....	74
2) L'organisation des compagnies.....	79
3) Les foires castillanes et coloniales	89
4) L'esclavage.....	94
5) L'exploitation des mines	96
6) La nouvelle compréhension du monde.....	97
B) L'ACTUALISATION DES THÉORIES SCOLASTIQUES.....	98
1) La théorie de la valeur	98
2) La théorie quantitative de la monnaie.....	116
3) Mercado et les principes scolastiques	129
C) LE COMMERCE DES INDES : BILAN DES PRATIQUES	131
D) MERCADO ET L'ARBITRISME	134
1) L'État interventionniste	135
2) Les politiques monétaires et la balance commerciale	140
3) Mercado arbitriste?.....	143
Conclusion	146
Annexes	
1 - Table des matières de la <i>Suma de tratos y de contratos</i>	152
2 - Monnaies et équivalences en Espagne et en Nouvelle-Espagne aux XV ^e et XVI ^e siècles	157
Cartes et illustrations	
1 - L'Espagne au XVI ^e siècle	162
2 - La Nouvelle-Espagne en 1519	163
3 - Le Nouveau Monde en 1575.....	164
4 - Séville au XVI ^e siècle.....	165
5 - Acte constitutif de la chambre de commerce des Indes, 1543	166
Bibliographie	167

INTRODUCTION

L'exploration du Nouveau Monde a eu un grand impact sur l'économie espagnole. Elle a fait la fortune de l'Espagne du Siècle d'or avant d'accompagner son déclin. À la fin du XVI^e siècle, on assiste à une déroute espagnole comme en témoignent les deux faillites de l'État de 1575 et de 1596, l'échec de l'*Armada Invencible* de 1588, et le taux élevé d'inflation. En réaction à cette situation, une réflexion critique s'est articulée et a donné lieu au XVII^e siècle à la production d'*arbitrios*. Ces *arbitrios* étaient des avis donnés au souverain ou à ses ministres en vue de proposer des changements économiques ou sociaux.

Quelques années auparavant, en 1569, un frère dominicain de l'École de Salamanque, Tomás de Mercado (1530-1575), Espagnol de naissance et Mexicain de résidence, rédigeait un traité portant sur l'éthique commerciale. Ce guide moral, dicté par les bouleversements économiques du XVI^e siècle et par la fièvre spéculative qui en découlait, visait à donner aux grands marchands et négociateurs de Séville certaines règles de conduite dans la pratique de leurs affaires.

À l'intérieur de ce contexte économique, nous étudierons ce traité afin d'évaluer un des impacts des réalités américaines sur la réflexion traditionnelle, et de saisir l'apport de Mercado à l'émergence des *arbitrios*. L'expérience coloniale a-t-elle eu pour effet de donner une inclination arbitriste à la pensée économique de Tomás de Mercado, et par conséquent, d'insérer cette pensée à l'intérieur du mouvement arbitriste du XVII^e siècle espagnol? L'analyse de la *Suma de tratos y de contratos* se développera autour de cette perspective.

A) SÉVILLAN DE NAISSANCE, MEXICAIN DE RÉSIDENCE

Si la *Suma de tratos y de contratos* est bien connue, la vie de son auteur l'est moins. Dans un article de 1988¹, Lázaro Sastre Varas a réussi une synthèse intégrant de nouveaux faits mis à jour par Daniel Ulloa en 1970.

Sévillan de naissance et Mexicain de résidence, Mercado s'embarque très jeune pour la Nouvelle-Espagne. On situe sa date de naissance autour de l'année 1530. L'année exacte de son passage vers le Nouveau Monde ne peut être confirmée, les catalogues de passagers pour les Indes étant incomplets pour la période 1541-1552. Les origines familiales de Mercado sont tout aussi mystérieuses que son passage vers l'Amérique. Sastre Varas soutient que Mercado aurait appartenu à une famille marchande et qu'il aurait exercé des activités commerciales dans les Indes. Certains faits nous laissent croire que Mercado pourrait être un *converso*. Ruth Pike affirme que plusieurs *conversos* ont joint les rangs de l'Église espagnole : « By the mid-sixteenth century it was a well-known fact that the majority of the Spanish clergy in Rome who were seeking ecclesiastical benefices were of *converso* origin.² » Qui plus est, elle affirme que plusieurs *conversos* avaient de curieux noms d'animaux (gavilán signifiant épervier) ou encore des noms évoquant la vie économique³. D'autre part, dans sa critique du rôle de l'étranger dans l'économie espagnole, Mercado blâme différentes nationalités européennes ainsi que les Maures, mais ne mentionne nulle part les *conversos* alors que ceux-ci étaient souvent les boucs émissaires de la population locale. De nouvelles recherches

¹ Lázaro Sastre Varas, « Nuevas aportaciones a la biografía de Tomás de Mercado », dans *Actas del congreso internacional sobre los Dominicos y el Nuevo mundo*, Séville, Editorial Deimos, 1988, pp. 675-688.

² Ruth Pike, *Aristocrats and Traders. Sevillian Society in the Sixteenth Century*, Ithaca/London, Cornell University Press, 1972, p. 53.

³ *Ibid.*, p. 43.

pourraient conduire à situer Mercado parmi les nombreux *conversos* qui auraient traversé l'Atlantique suite aux voyages de Colomb.

En 1553, Mercado devient acolyte au couvent de Santo Domingo de Mexico et est ordonné prêtre en 1558. Cette même année, il y donne des cours. Il fut élève de trois grands maîtres qui ont amené à Mexico le haut niveau intellectuel propre à l'École de Salamanque: Pedro de la Peña, Pedro de Pravia et Diego de Osorio. De 1559 à 1563, il enseigne à Mexico ainsi qu'au couvent de San Pablo de Tepuzculula ou Tepozcolula⁴. Ses professeurs remarquent son potentiel et le renvoient en Espagne afin de compléter sa formation intellectuelle. Il s'embarque pour l'Espagne à l'été 1563.

Après un court séjour à Séville, il s'inscrit à la faculté de Théologie du couvent de San Estebán de Salamanca. Grâce aux registres de l'Université de Salamanque, il est possible de retracer ses allées et venues entre l'université et Séville. Ainsi y trouve-t-on la mention "Fr. Thomas de Mercado, natural de Sevilla, presbítero y teólogo"⁵. Entre les étés 1564 et 1566, il est difficile de savoir s'il était à Séville pour enseigner au collège de Santo Tomás ou s'il y était étudiant au baccalauréat en théologie. Chose certaine, il demeura à Salamanque entre les étés 1566 et 1569. Ce temps passé à l'université est utilisé pour étudier la théologie mais aussi pour remettre le manuscrit de la *Suma* à l'imprimeur Matías Guast.

⁴ Sastre Varas, *loc. cit.*, p. 680 (dans *Actas de los capítulos provinciales de México de los siglos XVI-XIX*, manuscrito del Archivo Histórico del INAH, año 1559, fol. 3r, año 1561, fol. 27r).

⁵ Cité dans Sastre Varas, *loc. cit.*, p. 681 (d'après *Archivo Universidad de Salamanca, Libros de Matriculas*, AUS/280 (1563-1564), fol. 12v).

Quand reçut-il le titre de Maître en théologie? Dans son *Epístola Nuncupatoria* il se présente comme « el padre maestro fray Tomás de Mercado⁶ ». Les censeurs du roi le désignent également comme maître. Sastre Varas prétend qu'il était déjà maître en mai 1568. La lecture de nouvelles archives seraient nécessaires pour vérifier le lieu et la date exacte de l'obtention de son grade.

Après avoir remis le manuscrit à son imprimeur, il quitte Salamanque pour Séville. En guise de reconnaissance pour son intelligence, sa formation et sa célébrité auprès des docteurs et des marchands, l'Ordre des Prédicateurs lui confère le titre de *Magisterio en Sagrada Teología*, titre qui lui donne certains privilèges au sein du clergé.

Le 25 octobre 1574, il inscrit son nom dans le catalogue de passagers à destination de San Juan de Ulúa, fort non loin de Veracruz en Nouvelle-Espagne. Il succombera à une fièvre à quelques kilomètres de San Juan. Ironie du sort, Mercado mourra dans une traversée hivernale alors qu'il fut le premier à désapprouver les traversées hivernales⁷.

B) LA SOURCE

Une première édition de la *Suma de tratos y de contratos* fut publiée en 1569 à Salamanque. Cette édition contient quatre livres : *Del arte y trato de mercaderes*, *De cambios*, *De usuras*, *De restitución*.

⁶ Mercado, Tomás de. *Summa de tratos y contratos. Compuesta por el muy Reverendo Padre Fray Thomas de Mercado de la Orden de los Predicadores, Maestro en Santa Theologia. Dividida en seis libros*. Séville, Fernando Díaz, 1571. Édition et introduction par Nicolás Sánchez-Albornoz. Transcription par Graciela S.B. de Sánchez-Albornoz. Volumes I et II. Madrid, Instituto de estudios fiscales. Ministerio de Hacienda, 1977, *Epístola Nuncupatoria*, p. 13. Pour la suite de cette recherche, la source sera identifiée comme suit : STC, les chiffres romains désigneront le livre, et les chiffres arabes, le chapitre. La page suivra.

⁷STC, II, 23, p. 247.

Une seconde édition est imprimée en 1571 chez l'éditeur « Hernando Díaz, impresor de libros de la calle de la Sierpe » à Séville. Cette édition est augmentée de deux nouveaux livres : *De la ley natural* et *De la pragmática del trigo*. Vu le succès de l'œuvre, une troisième édition paraît en 1573 et une quatrième en 1587 chez le même éditeur sévillan. En 1591, son ouvrage sera traduit en italien chez P.M. Marchetti de Brescia. Outre l'Europe, on a enregistré sa diffusion au Mexique au XVI^e siècle. *La Suma* eut donc beaucoup de succès .

En raison des livres ajoutés, l'édition de 1571 a été préférée à celle de 1569⁸. L'édition de 1571 a été rééditée en 1975 par Restituto Sierra Bravo et Antonio Acosta en a publié des extraits en 1985. Nous avons choisi l'édition de Sánchez-Albornoz de 1977 car, contrairement aux éditions de Sierra Bravo et d'Acosta, celle de Sánchez-Albornoz contient les six livres. De plus, l'orthographe est modernisée.

La popularité et la rapide diffusion de la *Suma* tient au fait qu'elle est écrite dans une « langue maternelle et vulgaire ⁹ » et dans un style simple : « j'ai bien pris garde de ne pas me distraire du sujet, pour ne pas rendre la lecture indigeste [...] ¹⁰ ». En plus d'être clair, son style est fort expressif : « Pour la vente des cargaisons, chercher le juste prix au comptant pour s'en servir de règle et de niveau, c'est chercher l'Antéchrist qui n'est pas encore né, ou la quadrature du cercle qu'on n'a jamais trouvée jusqu'à aujourd'hui. ¹¹ »

⁸ *STC*.

⁹ « lengua materna y vulgar » *STC*, II, 2, p. 64.

¹⁰ « fue grande el cuidado que tuve de no holgarme, por no ahitar con la lectura [...] » *STC*, prologue de la 2^e édition écrit par Mercado, p. 27.

¹¹ « En la venta de cargazones, buscar el precio justo de contado, para que sea regla y nivel, es buscar al Anticristo, que aún no ha nacido, o la cuadratura del círculo, que jamás hasta hoy se ha hallado. » *STC*, II, 18, p. 210.

En utilisant un style accessible, dépourvu de citations latines¹², où les exemples sont nombreux, Mercado cherche à se rapprocher du milieu marchand : « parce qu'il n'est pas de marchand capable de supporter une si longue leçon, d'autant plus que beaucoup des causes qui peuvent se présenter sont difficiles à comprendre pour qui est dépourvu de philosophie morale, [...]»¹³. Son traité est d'ailleurs dédié au « Chambre des marchands de Séville ¹⁴» et a été écrit à la demande d'un homme d'affaires, Angelo Brunengo « [qui] a su me convaincre par de bonnes raisons de mettre en ordre et dans un style clair beaucoup de décisions de cas se rapportant à des marchands [...]»¹⁵. Son but est d'instruire les marchands, « comme mon but principal est d'instruire comme il se doit un marchand de tout ce que son entendement peut comprendre en matière de règles [...]»¹⁶ » et de les orienter vers le bien « car dorénavant être marchand ce n'est plus être un homme soucieux du bien de sa patrie, comme auparavant, mais un homme qui aime grandement l'argent et convoite celui d'autrui, ce qui a toujours beaucoup dérangé les hommes d'esprit. Le commerce en est à ce stade actuellement, [...] ¹⁷». L'éthique marchande repose ainsi sur « la raison et la loi naturelle, dont découle pratiquement toute cette doctrine [...] ¹⁸ ». Loi naturelle qu'il explique

¹² Les rares citations latines sont placées en marge du texte et font référence aux autorités de l'Église et grecques. Le lecteur qui ne possède pas le latin n'est donc pas désavantagé dans la compréhension du texte.

¹³ « porque no hubiera mercader que arrostrara a lección tan larga, especialmente que muchas de las causas que se pudieran dar son difíciles de entender a quien carece de filosofía moral, [...] » *STC*, prologue de la 1^{ère} édition, p. 20.

¹⁴ « Consulado de Mercaderes de Sevilla » *STC, Epístola Nuncupatoria*, p. 13. Le *Consulado de Mercaderes de Sevilla* était une guilde de marchands. Murdo J. McLeod, "Spain and America: the Atlantic Trade, 1492-1720", dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 351.

¹⁵ « [que] me compelió con buenas razones a poner en orden y estilo claro muchas decisiones de casos tocantes a mercaderes [...] » *STC, Epístola Nuncupatoria*, p. 13.

¹⁶ « como mi intento principal es instruir cumplidamente a un mercader en todo lo que su ingenio puede entender por reglas [...] » *STC*, prologue de la 1^{ère} édition, p. 24.

¹⁷ « porque ya el ser mercader no es ser hombre deseoso del bien de su patria, como antes, sino muy amante de su dinero y codicioso del ajeno, vicio que a los hombres de buen ingenio dio siempre muy en rostro. En este grado está al presente el trato, [...] » *STC*, II, 2, p. 72.

¹⁸ « la razón y ley natural, que es de do más cerca toda esta doctrina se deriva [...] » *STC*, I, 1, p. 34.

dans le livre premier, ajouté à l'édition de 1571. Il s'agit donc d'un traité d'éthique commerciale destiné aux marchands, mais aussi aux confesseurs.¹⁹

S'agit-il d'un manuel de confesseurs? Selon Francis Rapp, à la fin du XV^e siècle, il existait deux types de documentation destinées à éclairer les confesseurs : de brefs aide-mémoire et des traités exhaustifs. C'est ainsi que « tous ces livres contenaient, outre la doctrine théologique et canonique du sacrement, l'exposé des cas les plus divers qu'un juge au for interne pouvait avoir à trancher, ainsi que les solutions qu'il convenait de leur appliquer.²⁰ » La *Suma* serait un de ces traités exhaustifs visant à éclairer à la fois marchands et confesseurs. Les références aux confesseurs sont nombreuses²¹ de même que l'énumération des situations de péché²². Mercado a voulu en faire un manuel de confesseurs afin d'instruire le clergé des nouvelles pratiques commerciales : « parce que j'ai voulu rendre ce service aux pères confesseurs qui, étant donné leur grand recueillement, ne peuvent atteindre la pratique d'affaires aussi embrouillées qui dépassent souvent les marchands eux-mêmes et les confondent, les laissant dans l'impossibilité de s'entraider ou de sortir par où ils sont entrés.²³ » Au début du chapitre sur l'usure, il précise une fois de plus « Ce dont les confesseurs doivent absolument tenir compte, pour ne pas se trouver à leur tour pris dans les mailles du filet, puis absoudre et mal orienter autrui, [...]»²⁴ ». Par ailleurs, lorsqu'il énumère les qualités que doit posséder un bon confesseur, il affirme que « Il faut qu'il ait

¹⁹ Le lectorat visé est spécifié à quelques reprises dans le livre 2 sur le commerce et les marchands : pp. 229 et 239.

²⁰ Francis Rapp, *L'Église et la vie religieuse en occident à la fin du Moyen âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, p. 137.

²¹ *STC*, II, 20, 229; II, 5, pp. 87-92; IV, 3, p. 373; V, 9, p. 562.

²² *STC*, II, 22, pp. 239-241.

²³ « porque quise hacer este servicio a los padres confesores, que, con su gran recogimiento, no pueden alcanzar la praxis de negocios tan enmarañadas, do los mismos tratantes se hallan no pocas veces cortos y atajados, sin saber darse mano, ni salir de do entraron. » *STC*, IV, 3, p. 373.

²⁴ « Lo cual deben mucho advertir los confesores, para que no queden ellos ligados y suspensos, absolviendo y desatando mal a otros, [...] » *STC*, V, 9, p. 562.

quelques lettres et soit très au fait de la pratique, [...] il est donc essentiel de comprendre la pratique des affaires.²⁵ » Ainsi en souhaitant démontrer aux marchands et aux confesseurs ce qui est juste et licite, la *Suma* a une fin morale.

Le livre six portant sur la restitution²⁶ a été écrit à l'intention des pécheurs qui, malgré les enseignements des cinq premiers livres, ont dérogé aux principes moraux et veulent obtenir le pardon. C'est donc un complément qui s'adressent non seulement aux marchands mais à toutes personnes désirant obtenir pardon. Ce livre traite essentiellement de cas de conscience et apporte peu à la théorie économique. Pour ces raisons, sans traiter de façon exhaustive de la restitution, nous incorporerons à l'ensemble du texte les exemples évoquant les pratiques commerciales ou la vie en Amérique.

Issu de l'École de Salamanque, Mercado inscrira la *Suma de tratos y de contratos* dans la tradition salamantine. Les références les plus fréquentes renvoient à saint Thomas d'Aquin. Domingo de Soto et le cardinal Cayetano, deux figures illustres de l'école du début du XVI^e siècle, sont, dans une moindre mesure que saint Thomas d'Aquin, souvent cités. Chez les Grecs, Aristote, mais aussi Platon, sont mentionnés à plusieurs reprises. Dans les thèmes abordés, la *Suma* se situe aussi dans le courant salamantin. Tout comme ses prédécesseurs, l'objectif de Mercado est de déterminer l'équité des contrats. Pour ce faire, il analysera les prix, les changes et l'usure. Néanmoins, par sa méthode il se démarquera des *Doctores*. Il n'utilisera pas l'exposé sous forme de questions, articles, objections, distinctions, solutions et conclusions, mais plutôt un exposé allant droit au but, sans s'attarder outre mesure sur

²⁵ « lo necesario es tenga medianas letras con gran noticia de la práctica, [...] para lo cual importa sumamente entender la praxis de los negocios. *STC*, II, 5, p. 91.

²⁶ Il ne s'agit pas de la restitution pratiquée par l'Église, mentionnée au premier chapitre (voir note no. 52 du chapitre 1).

L'origine du précepte avancé : « Nous voyons que c'est ce style qu'adopta Aristote lorsqu'il écrivit sa Logique, la première des sciences libérales, où il s'adresse à des débutants et enseigne davantage au moyen de règles et de divisions que par des démonstrations efficaces. [...] J'ai donc jugé pertinent de faire une œuvre incomplète, craignant – avec raison, je crois – que parfaite et superbe elle n'eût pas, malgré toute sa beauté – comme on dit – apporté satisfaction [...] ²⁷ ». Qui plus est, pour aborder la question de la restitution (livre 6), il rejettera catégoriquement la méthode scolastique :

On peut traiter cette matière de deux façons : la première, par le biais de distinctions, de définitions et de règles générales, sans s'arrêter en particulier à des cas que l'on présente habituellement; la seconde, en la divisant en ses composantes et en les examinant chacune tour à tour, avec les exemples qu'elles renferment et les grands doutes qu'elles suscitent. La première façon d'enseigner est limitée, scolastique, propre aux philosophes et aux théologiens, [...] ²⁸.

Il adoptera plutôt un style pratique et proche du quotidien, et ce, dans le but d'atteindre son lectorat.

Ainsi la *Suma* se veut un guide simple pour les grands marchands qui sont confrontés tous les jours à de nouvelles situations commerciales. Ces activités s'éloignant de plus en plus de ce qui est moralement accepté, Mercado veut clarifier ces situations et ainsi préserver l'âme des marchands et faciliter la tâche des confesseurs.

²⁷ « Este estilo vemos que tuvo Aristóteles en escribir la Lógica, la primera de la ciencias liberales, do se habla a principiantes, enseñando más por reglas y divisiones que por eficaces demostraciones. [...] Por lo cual juzgué acertado hacer la obra falta, temiendo, y creo que con bastante causa, que a salir perfecta y vistosa, le faltara con toda su beldad – como dicen – la ventura, [...] » *STC*, prologue à la 1^{ère} édition, p. 21.

²⁸ De dos maneras se puede tratar esta materia : la una, por sus distinciones, definiciones y reglas generales, sin bajar en particular a casos que se suelen proponer y determinar; la otra, partiendo la materia por sus partes y prosiguiendo cada una por sí, con sus ejemplos y grandes dudas que en ellas se ofrecen. El primer modo de enseñar es breve, escolástico, propio de filósofos y teólogos, [...] *STC*, VI, 2, p. 598.

C) MERCADO ET LA SUMA À TRAVERS L'HISTOIRE

Plusieurs auteurs ont inclus Tomás de Mercado dans leurs écrits à titre d'exemples ou de références, mais très peu ont fait de Mercado l'objet de leur étude. Earl J. Hamilton, José Larraz et Pierre Vilar citent Mercado comme étant le père de la théorie quantitative de la monnaie²⁹. André Sayous et Raymond de Roover s'intéressent à Mercado, entre autres, pour sa contribution à la théorie sur les changes³⁰. Henri Lapeyre se base sur la *Suma* pour établir un parallèle entre les marchands et les banquiers³¹. Sierra Bravo reconnaît l'importance de Mercado pour la compréhension des changes, de la monnaie et de l'intérêt³². Joseph A. Schumpeter est le premier en 1954 à inscrire Mercado à l'intérieur de l'histoire générale de l'économie par le biais de l'École de Salamanque. La reconnaissance sera élargie par Sánchez-Albornoz en 1959 qui insère Mercado à l'intérieur de l'histoire économique du Mexique³³. On constate donc que Tomás de Mercado n'a été reconnu par les historiens de l'économie que très tardivement.

En ce qui a trait à l'impact de la *Suma* de Mercado, les avis diffèrent. Sierra Bravo considère la *Suma* comme un des plus importants documents économiques de l'époque. Il ajoute à ce commentaire élogieux que Mercado doit être apprécié pour sa qualité de précurseur des théories économiques. Au contraire, Acosta ne considère pas Mercado comme un innovateur dans les doctrines qu'il propose, mais plutôt comme un disciple de la doctrine

²⁹ Antonio Acosta, *Estudio a « Suma de tratos y contratos » de Fray Tomás de Mercado*, Thèse de licence, Séville, 1974, pp. 12 - 14.

³⁰ *Ibid.*, pp.13-17.

³¹ *Ibid.*, pp. 18-19.

³² Restituto Sierra Bravo, « Estudio introductorio », dans Tomás de Mercado, *Suma de tratos y contratos*, Madrid, Editora Nacional, 1975, p. 56.

³³ Nicolas Sánchez-Albornoz, « Un testigo del comercio indiano: Tomás de Mercado y Nueva España », *Revista de Historia de America*, 47, (juin 1959), p. 96.

économique scolastique élaborée par ses prédécesseurs. Par contre, il reconnaît ses apports au niveau de la théorie monétaire³⁴. Quant à Sayous, tout en accordant une place de première importance à la *Suma*, il considère néanmoins que Mercado a exagéré la part monétaire dans l'explication de la valeur de l'argent³⁵. Acosta n'est pas en accord avec cette affirmation et démontre qu'en ce qui a trait à la détermination de la valeur de l'argent, Mercado, tout en tenant compte des forces monétaires, considère également les coûts de production des marchands, la demande globale ainsi que l'offre des producteurs³⁶. On constate donc qu'il existe une controverse quant à l'aspect novateur de la *Suma*, et quant à la valeur réelle de la théorie monétaire élaborée par Tomás de Mercado.

Alors que l'arbitrisme est déjà reconnu dans le texte de Cervantès, *Coloquio de los Perros* publié en 1613, il sera vivement critiqué dans un discours prononcé par l'historien Manuel Colmeiro en 1857 : « Il ne faut pas confondre les projeteurs et, comme les appelle la nouvelle Académie, les arbitristes. Les projeteurs annoncent des idées plus ou moins acceptables; les arbitristes les exagèrent jusqu'au ridicule. Les uns peignent un portrait, les autres font une caricature.³⁷ » Ce n'est qu'au XX^e siècle que la perspicacité de certains de ces arbitristes sera reconnue quant aux solutions qu'ils avancent afin de tirer l'Espagne de sa position d'infériorité par rapport à son passé³⁸. Certains auteurs situent Tomás de Mercado dans ce mouvement critique, alors que d'autres estiment que Mercado et l'École de Salamanque, par l'approche théologique et morale employée, se trouvent en marge de ce mouvement.

³⁴ Acosta, *loc. cit.*, p. 22.

³⁵ André Sayous, « Observations d'écrivains du XVII^e siècle sur les changes », *Revue économique internationale*, (novembre 1928), p. 316.

³⁶ Acosta, *loc. cit.*, p. 134.

³⁷ Manuel Colmeiro, *Discurso de los políticos y arbitristas españoles de los siglos XVI y XVII y su influencia en la gobernación del estado, leído por el doctor Don Manuel Colmeiro, en el acto de tomar posesión de la plaza de académico de número de la Real Academia de la Historia*, Madrid, Imprenta de Gabriel Alhambra, 1857, pp. 33-34.

³⁸ Sara Almarza, *Pensamiento crítico hispanoamericano: arbitristas del siglo XVIII*, Madrid, Editorial Pliégos, 1990, 149 pages.

C'est dans ce contexte historiographique que nous posons deux hypothèses. D'une part, la nouvelle réalité commerciale provoquée par la découverte de l'Amérique, a été reconnue et expliquée par Tomás de Mercado dans la *Suma*. L'explication de cette réalité est le reflet de son expérience coloniale.

En effet, Mercado a été profondément transformé par son expérience coloniale. Les auteurs abondent en ce sens. Acosta affirme que l'aspect novateur de la *Suma* se situe principalement au niveau des références à la nouvelle réalité économique en Amérique, en Espagne et à Séville³⁹. Sierra Bravo considère la *Suma* comme le fruit d'un mélange d'empirisme, de sens pratique, de réalisme et de théorie⁴⁰. Sánchez-Albornoz s'interroge pour sa part sur la motivation de Mercado à écrire sur l'Amérique⁴¹. En décrivant l'impact des grandes découvertes sur la pensée du XVI^e siècle, Sánchez-Albornoz affirme que « la pensée du XVI^e siècle prendra comme point de départ l'analyse d'une nouvelle réalité, précisément cette réalité changeante qui se devine dans les textes du XVI^e siècle. Dans ces conditions, le livre de Mercado représente la science du XVI^e siècle⁴² ».

D'autre part, nous croyons que la nouvelle éthique commerciale proposée par Tomás de Mercado annonce la pensée arbitriste, notamment en ce qui a trait à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, la théorie monétaire (qui englobe la théorie de la parité des pouvoirs

³⁹ Acosta, *loc.cit.*, p. 144.

⁴⁰ Sierra Bravo, *loc. cit.*, p. 56.

⁴¹ Sánchez-Albornoz, *loc. cit.*, p. 98.

⁴² Nicolas Sánchez-Albornoz dans Mercado, Tomás de. *Summa de tratos y contratos. Compuesta por el muy Reverendo Padre Fray Thomas de Mercado de la Orden de los Predicadores, Maestro en Santa Theologia. Dividida en seis libros*. Séville, Fernando Diaz, 1571. Édition et introduction par Nicolás Sánchez-Albornoz. Transcription par Graciela S.B. de Sánchez-Albornoz. Volumes I et II. Madrid, Instituto de estudios fiscales. Ministerio de Hacienda, 1977, p. 101.

d'achat), le déséquilibre de la balance commerciale et le rôle de l'État dans l'organisation de l'économie.

Nous tenterons de démontrer qu'en terme de politiques économiques, Mercado a été le précurseur des arbitristes. Ainsi, selon Sierra Bravo, la théorie de la parité des pouvoirs d'achat de Mercado est fondée sur l'*estima* d'une monnaie, et cette *estima* est tributaire de l'abondance ou de la rareté de la monnaie et des acheteurs. Mais malgré la cohérence de sa théorie quantitative sur la monnaie, Mercado, tout comme certains arbitristes, est partisan d'une monnaie stable et suggère l'intervention du roi pour atteindre cette stabilité⁴³.

En ce qui a trait au déséquilibre de la balance commerciale, Sierra Bravo compare les observations de Mercado à un *arbitrio* écrit par Martin González de Cellorigo en 1600. La comparaison porte sur deux faits observés par Mercado. Celui-ci dénonce la présence des étrangers et accuse ces derniers d'une part, de sortir les métaux précieux d'Espagne, et d'autre part, de contrôler le commerce avec le Nouveau Monde⁴⁴. Ces idées se retrouveront dans les écrits de Cellorigo quelques décennies plus tard. Cette interprétation est reprise par Acosta⁴⁵.

Finalement, le rôle de l'État dans l'organisation de l'économie dans la *Suma* ressemble au rôle préconisé par les arbitristes en ce sens que Mercado réclame une implication plus importante de l'État dans l'organisation du commerce⁴⁶. Sánchez-Albornoz commente également un passage de la *Suma* où Mercado demande l'intervention de l'État pour fixer le juste prix

⁴³ Sierra Bravo, *loc. cit.*, p. 48.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁵ Acosta, *loc. cit.*, pp. 39-40.

⁴⁶ Sierra Bravo, *loc. cit.*, p. 22.

lorsque celui-ci désavantage le consommateur, et pour garder les richesses nationales à l'intérieur du pays⁴⁷. L'inclination arbitriste est donc suggérée par Sierra Bravo et par Sánchez-Albornoz.

Suite à ces deux hypothèses, une réponse à la question centrale s'articule. En démontrant la véracité de ces hypothèses, il sera possible d'affirmer que la nouvelle réalité commerciale est interprétée selon un ligne de pensée arbitriste, ce qui ferait de Tomás de Mercado un précurseur de l'arbitrisme du XVII^e siècle espagnol.

Une première partie du travail sera consacrée à l'étude de la nouvelle réalité économique du XVI^e siècle en insistant sur la conjoncture économique et sur l'aspect commercial de la vie économique. Afin d'évaluer le paysage intellectuel, les théories scolastiques ainsi que l'École de Salamanque seront analysées afin d'en dégager les savoirs et préceptes économiques connus par Mercado. Nous concluons ce premier chapitre par une étude des manifestations arbitristes du XVII^e siècle en Espagne en réponse à la conjoncture défavorable de l'économie espagnole.

Il est à noter qu'au XVI^e siècle, la science économique n'était pas encore une science autonome, elle faisait encore partie de la philosophie morale⁴⁸. Ce n'est qu'après la publication de *La richesse des nations* d'Adam Smith en 1776 que l'on fait une distinction entre l'économie politique et la philosophie morale. Néanmoins, certains problèmes d'éthique ainsi que l'expérience pratique vont amener les penseurs du XVI^e siècle à s'interroger sur certaines

⁴⁷ Sánchez-Albornoz, « *Un testigo del comercio indiano...* », p. 131.

⁴⁸ Roover, Raymond de, *La pensée économique des scolastiques. Doctrines et méthodes*. Conférence Albert-le-Grand, Montréal, Publications de l'Institut d'études médiévales, 1971, p. 19.

pratiques économiques. Mercado, par son questionnement, va contribuer à l'élaboration de théories économiques qui lui sont postérieures. Ainsi, dans le but de clarifier notre discours, nous utiliserons une terminologie économique contemporaine afin d'identifier les phénomènes économiques observés par Mercado et l'apport de ce dernier aux connaissances cumulatives en théorie économique.

Après avoir dessiné le contexte, nous analyserons la source afin d'en dégager les influences coloniales ainsi que son impact sur la production arbitriste.

CHAPITRE 1

COMMERCE ET EMPIRE : LES DÉFIS D'UNE ÉCONOMIE-MONDE

AU XVI^E SIÈCLE

Les historiens du XVI^e siècle économique ont souvent dirigé leurs études sur la situation espagnole. Ce choix peut s'expliquer par le rôle prépondérant qu'a joué l'Espagne, particulièrement la ville de Séville, sur le déroulement de l'histoire économique européenne. Malgré l'avance des Portugais dans les grandes explorations, c'est aux Espagnols que reviennent les retombées d'une colonisation durable.

L'économie espagnole sera façonnée par la politique extérieure des monarques, par l'entreprise de colonisation, et par le commerce américain. Conséquence de ces facteurs d'influence : une inflation galopante et une fin de siècle en déclin. Ce déclin était-il inévitable? Certaines voix discordantes de l'époque, les arbitristes, s'étaient pourtant fait entendre et critiquaient ouvertement les politiques économiques des rois. Néanmoins, l'économie espagnole perd son dynamisme.

Comment l'Espagne a-t-elle été influencée par la colonisation américaine? Ce qui devait être un trésor infini s'est avéré un casse-tête insoluble. Avant d'en arriver à ce constat, l'Espagne a traversé plusieurs méandres économiques.

A) SITUATION ÉCONOMIQUE EN ESPAGNE AU XVI^e SIÈCLE

1) Les transformations de l'économie-monde¹

La colonisation de territoires outre-mer par l'Espagne déclenche une série de changements dans l'organisation économique de l'Europe. La principale cause en est l'argent qui inonde les places financières européennes. L'échange de pièces espagnoles contre la marchandise venant des pays producteurs du Nord a comme effet de tisser des liens de réciprocité économique entre les pays du Nord et ceux du pourtour méditerranéen, particulièrement l'Espagne. Cette interdépendance, et par conséquent, la fuite de l'argent américain hors de l'Espagne, provoque un déplacement des centres géographiques de l'économie. Les centres économiques du XVI^e siècle vont ainsi suivre un mouvement de valse-hésitation oscillant entre Anvers, Séville, Gênes et Amsterdam.

Anvers se trouve un temps au centre de l'économie, par hasard, au gré des mouvements internationaux². Avec les découvertes atlantiques, un port donnant sur l'océan est nécessaire. Anvers, qui détient 90 % du marché du poivre, se trouve déjà avantagée pour recevoir l'argent de l'Amérique. C'est ainsi que dès 1530, la fortune d'Anvers reposera en grande partie sur le métal blanc qui transite par Séville. Mais la place de choix qu'occupe Anvers dans le commerce outre-Atlantique est fragile. Rapidement Anvers cédera sa place à Gênes.

¹ Expression consacrée par Fernand Braudel : « L'économie-monde [...] ne met en cause qu'un fragment de l'univers, un morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique. » Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. 3. Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 14.

²*Ibid.*, p. 169.

Principalement financiers et banquiers, les Génois ont fait fortune avec la monnaie scripturale. Vers la fin du XVI^e siècle (1568), les banquiers génois, bien établis à Séville par leur crédit aux marchands sévillans, délaissent ce créneau pour investir plutôt auprès de la couronne d'Espagne. Par le fait même, ils cèdent leur place aux prêteurs d'abord portugais, puis hollandais qui ont tôt fait de courtiser les marchands sévillans. C'est ainsi qu'Amsterdam se trouve projetée au centre de l'économie-monde. La brèche entrouverte par les banquiers génois a contribué à la réussite des marchands et financiers du Nord, le métal blanc circulant de l'Espagne vers la Hollande.

Dorénavant, l'économie-monde n'est plus orientée vers la Méditerranée mais bien vers l'Atlantique. En 1590, le centre économique du monde a déjà basculé vers Amsterdam. C'est en suivant la route de l'argent que s'expliquent les déplacements des centres économiques entre Anvers, Séville, Gênes et Amsterdam. Conséquence de la colonisation espagnole, ces déplacements économiques viendront modifier les rapports économiques des pays impliqués, et créeront un clivage entre pays créanciers et pays débiteurs, l'Espagne se situant dans cette seconde catégorie.

2) L'état de l'économie espagnole

La santé économique de l'Espagne à l'époque de Charles Quint et de Philippe II³ est tributaire de l'entreprise de colonisation et des guerres impériales. Les alliances et les affronts se succèdent, mais les ennemis de l'Empire demeurent la France, l'Angleterre, la Turquie et

³ Charles Quint devint roi d'Espagne à partir de 1516 et fut empereur du Saint Empire romain germanique de 1519 à 1556. Il abdiqua en 1556 et partagea ses possessions entre son frère Ferdinand et son fils Philippe II. Ce dernier fut roi d'Espagne de 1556 jusqu'à sa mort en 1598.

les Protestants. Au fil du temps, ces luttes s'avéreront très coûteuses pour la couronne espagnole malgré l'entrée d'argent en provenance de l'Amérique.

La première moitié du siècle se caractérise par une période de prospérité accompagnée d'une hausse spectaculaire des prix. La deuxième moitié, déjà moins glorieuse, est caractérisée par une forte dépendance de l'Espagne à l'égard des capitaux et des biens étrangers. L'inflation, pourtant moins intense qu'au début du siècle, persistera jusqu'en 1605. Dès 1580, on parle d'un déclin économique dans presque tous les secteurs.

De 1530 à 1575, on assiste à une croissance illusoire dans le domaine agricole. On défriche, on exploite et on produit davantage, sans toutefois augmenter la productivité du travail de la terre⁴. Cet échec est attribuable à plusieurs facteurs. Les grands propriétaires terriens que sont l'Église et l'aristocratie possèdent les meilleures terres agricoles sans toutefois les utiliser à leur pleine capacité. Qui plus est, l'utilisation des terres arables par les éleveurs de moutons prive les producteurs de blé de ces terres. Par ailleurs, les coûts de la terre augmentent en raison du taux de croissance de la population qui est supérieur à celui de la capacité de production⁵. Ce mouvement ascendant de population, qui débuta à l'époque des Rois catholiques, exerce une pression sur la demande dans le secteur alimentaire ainsi que sur les terres à céréales. Ne pouvant faire face à l'augmentation des prix de la terre, les agriculteurs ont recours au crédit agricole. Outre le surendettement, les paysans, victimes de la politique extérieure du souverain, sont soumis à une lourde imposition. Cette conjoncture, associée à

⁴ Henry Kamen, *Spain. 1469-1714. A Society of Conflict*, Londres/New York, Longman, 1991 [1983], pp. 168-169.

⁵ De 1534 à 1591, l'Andalousie connaît une augmentation de population de 46 %. Durant la même période, la Castille enregistre une augmentation de population de 50 %. *Ibid.*, p. 98.

des sécheresses à répétition, entraînera une importante crise du blé qui obligera l'Espagne, dans le dernier tiers du siècle, à importer du blé de la Hollande⁶.

Dans le secteur industriel, l'Espagne connaît un début de siècle prospère. L'accroissement de la population, l'ouverture du marché américain et l'augmentation des prix (qui profite à quiconque produit un bien) stimulent l'industrie des biens manufacturés et la métallurgie du nord de l'Espagne. Mais à partir de 1550, cette prospérité s'amenuise. Les difficultés se situent tant du côté de l'offre que de la demande. Les produits espagnols deviennent de moins en moins compétitifs par rapport à ceux provenant de l'étranger qui inondent le marché national et celui des Indes. Avec des salaires plus bas chez eux et des techniques plus avancées, les étrangers réussissent à produire des biens de meilleure qualité et à moindre coût que les Espagnols⁷. Aussi la colonisation devient-elle une arme à double tranchant : la très grande demande en biens manufacturés entraîne une hausse des prix, rendant ce marché alléchant pour les producteurs étrangers, augmentant ainsi la compétition entre les produits étrangers et domestiques. Par ailleurs, un préjugé social frappe le travail manuel et les activités de production. Celles-ci sont perçues comme un moyen d'acheter un titre de noblesse : plutôt que de réinvestir les profits dans l'entreprise, le producteur ou le commerçant abandonne ses affaires pour acheter un titre de noblesse et ainsi améliorer son statut social. Qui plus est, ce préjugé entraînera un transfert de compétence vers l'étranger. Le savoir-faire et l'enrichissement associés à la transformation des matières premières

⁶John Lynch, *Spain Under the Habsburgs*. Volume 1. *Empire and Absolutism. 1516-1598*. New York/London, New York University Press, 1981 [1964], p. 122.

⁷V. Vázquez de Prada, dir., *Historia económica y social de España. Volumen 3. Los siglos XVI y XVII*, Madrid, Confederación española de cajas de ahorros, 1978, p. 314.

profiteront ainsi à d'autres nations. Cette attitude freine le développement du capitalisme en décourageant les investissements. Autre problème qui affecte l'offre : les guildes. Domínguez Ortiz voit dans les guildes l'ennemi de l'innovation. En raison de la grande uniformité et de la réglementation des produits, l'entreprise arrive mal à s'ajuster rapidement à un changement de goûts et de tendances. Alors que la France et l'Angleterre se libèrent de leurs corporations, l'Espagne subit toujours l'immobilisme de *gremios*.⁸

Si la production nationale souffre de l'inflation et des attitudes impropres au développement économique, il en est autant des consommateurs qui doivent assumer les frais encourus par la politique extérieure de Philippe II. Pour renflouer ses caisses, l'État a recours aux taxes et impôts. Les trois sources de revenus les plus importantes pour la Couronne sont l'Amérique, la Castille et l'Église. À titre d'exemple, en 1590, plus de 20 % des revenus de la Couronne provient de l'Église⁹. En 1598, l'Amérique fournit un autre 20 % sous forme du *quinto real*, de l'*alcabala* (taxe de vente de 10 %) et des droits de douanes divers tel l'*almojarifazgo*¹⁰. Le contribuable ordinaire paie donc la balance, soit 60 %. Entre 1559 et 1598, le fardeau fiscal du contribuable castillan a augmenté de 430 % alors que les salaires ont augmenté de 80 %¹¹. Ainsi à partir de 1575, l'indice fiscal augmente plus vite que l'indice des prix¹². Avec autant à payer, le pouvoir d'achat du contribuable baisse et un rétrécissement du marché national s'ensuit.

⁸ Antonio Domínguez Ortiz, *El Antiguo régimen: los Reyes Católicos y los Austrias*, Madrid, Alianza Editorial, 1988, p. 185.

⁹ Kamen, *op. cit.*, p. 165.

¹⁰ Vázquez de Prada souligne l'effet pervers du système douanier: en raison des douanes entre les régions d'Espagne, la marchandise qui arrive en Andalousie en provenance d'autres régions du royaume, doit acquitter plus de droits de douanes que la marchandise étrangère qui arrive directement à Cadix ou à Séville. Vázquez de Prada, *op. cit.*, p. 312.

¹¹ Kamen, *op. cit.*, p. 167.

¹² Lynch, *op. cit.*, p. 129.

De plus, la politique gouvernementale votée en 1548 qui favorise les importations de biens étrangers et limite les exportations (afin de suppléer à la demande nationale) ouvre la porte aux producteurs étrangers au détriment des producteurs espagnols¹³. Ainsi, au lieu d'accélérer le décollage industriel du début du siècle, le commerce extérieur le freine avec comme conséquence une balance commerciale négative et une fuite de l'argent vers l'étranger. En somme, le pouvoir d'achat du consommateur est comprimé par l'augmentation des taxes et des impôts et par la hausse des prix résultant de l'insuffisance de la production nationale.

Loin de favoriser les finances de l'État à long terme, cette situation placera l'Espagne en situation de dépendance par rapport à ses fournisseurs. Ses revenus n'augmentant pas aussi vite que l'inflation, l'État, qui doit assumer les frais de sa politique extérieure, se trouve en situation de déficit chronique¹⁴. Des mesures d'urgence sont adoptées en vain. L'endettement représente la voie de secours. Ces emprunts sont constitués de *juros* auprès de la population ou d'*asientos* auprès de financiers étrangers. Les faveurs financières obtenues des banquiers allemands, flamands ou génois obligent Charles Quint à leur donner une part du marché espagnol et américain, plaçant ainsi le sort de l'Espagne à la merci de la finance internationale.

3) L'inflation destructrice

Vazquez de Prada évalue que l'augmentation des prix fut de 106 % durant la première moitié du siècle et de 97 % lors de la seconde moitié, à l'exception de la période entre 1549 et 1560,

¹³ À la demande des Cortés en 1552, la Couronne va prohiber l'exportation de laines, de soieries, et de cuirs. Les exportations en direction des Indes seront exemptées de cette prohibition. Pour certains de ces articles, la prohibition demeurera en vigueur jusqu'en 1567. *Ibid.*, p.128.

¹⁴ Entre 1536 et 1553 les revenus augmentent de 21 % alors que l'inflation augmente de 33 %. Kamen, *op.cit.*, p. 88.

quand l'inflation se limite à 12 %. En effet, on observe une dépression relative causée par une diminution du commerce avec l'Amérique au milieu du siècle. À partir de 1562, les prix s'emballeront¹⁵. Comment expliquer cette révolution des prix?

En 1934, l'Américain Earl J. Hamilton publie une théorie sur la révolution des prix en Espagne¹⁶. Selon cette théorie, il existerait une relation directe entre les importations de métaux précieux et l'augmentation des prix après 1535. Hamilton propose une chronologie du rythme de l'inflation : de 1501 à 1550, il existe une augmentation modérée des prix, de 1550 à 1600 l'augmentation des prix est à son plus fort, et finalement de 1601 à 1650, il y a stagnation des prix. Les critiques de cette théorie ne remettent pas en cause la révolution des prix du XVI^e siècle, mais rejettent plutôt la méthode utilisée par Hamilton ainsi que la théorie quantitative de la monnaie comme unique explication à l'inflation. L'analyse minutieuse faite par Vázquez de Prada des données sur les entrées de métaux précieux et sur les prix permet d'affirmer que l'augmentation des prix la plus importante (qui a lieu durant la première moitié du siècle) ne coïncide pas avec les arrivées massives de métaux précieux observées dans la seconde moitié du siècle. La cause de l'inflation espagnole n'est donc pas l'augmentation de la masse monétaire¹⁷. À notre avis, il peut exister une relation entre l'augmentation des prix et l'entrée des métaux précieux à l'intérieur du circuit économique espagnol. En effet, les enregistrements officiels d'arrivages de métaux précieux ne peuvent faire état de la quantité qui aurait effectivement pénétré le circuit économique, ni de la

¹⁵ Vázquez de Prada, *op. cit.*, p. 717.

¹⁶ Earl J. Hamilton, *American Treasure and the Price Revolution in Spain, 1501-1650*, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1934, 428 pages.

¹⁷ *Ibid.*, p. 715.

quantité qui aurait fui directement vers l'étranger. Vu le nombre important d'étrangers présents dans le circuit commercial et financier espagnol durant la seconde moitié du siècle, et la fuite d'argent vers l'étranger qui s'ensuit, il serait possible qu'en réalité une moins grande quantité de métaux précieux ne soit entrée dans le circuit économique espagnol durant la seconde moitié du siècle, ce qui pourrait expliquer l'inflation moins importante. Tout en maintenant cette hypothèse, il faut plutôt analyser la production industrielle afin de connaître les causes de l'inflation.

Trois éléments sont générateurs d'inflation : l'augmentation de la population, la demande inassouvie et l'importation de métaux précieux, les deux derniers éléments étant étroitement liés à la colonisation¹⁸. En effet, la poussée démographique de 1460 - 1570 augmente la demande pour les produits agricoles.¹⁹ Mais les nouvelles terres cultivées sont moins fertiles, entraînant ainsi une augmentation du coût marginal de production et des prix. De plus, vu la rareté des bonnes terres agricoles, le loyer de la terre augmente. Cette augmentation des prix incite l'Église et l'aristocratie à s'intéresser à l'agriculture comme objet de spéculation plutôt que source de production. En somme, la demande en produits agricoles aurait pu être comblée (et ainsi maintenir la stabilité des prix) si la production agricole avait été plus importante²⁰.

Par ailleurs, le secteur industriel est incapable de répondre à la demande de produits manufacturés. D'une part, la production nationale est freinée par l'insuffisance

¹⁸ Kamen, *op. cit.*, p. 99.

¹⁹ Entre 1511 et 1559 on observe une augmentation du prix du blé de 109 %, de l'huile d'olive de 197 % et du vin de 655 %. *Ibid.*, p. 99.

²⁰ Lynch, *op. cit.*, p.112.

d'investissements, d'autre part, les coûts de production sont très élevés en Espagne. Plusieurs éléments contribuent à l'augmentation des coûts de production. Les obstacles géographiques sont importants : insuffisance de cours d'eau navigables et éloignement des centres de production de la mer. De plus, le manque de main-d'œuvre adéquate et les hauts salaires engendrés par l'augmentation du coût de la vie augmentent de façon considérable les coûts de production. Enfin, le système de douanes interrégional provoque aussi une augmentation des prix²¹. Face à ces obstacles, les produits espagnols ne sont pas compétitifs par rapport aux produits étrangers. L'augmentation des prix attire les producteurs étrangers, resserrant ainsi la compétition. Éventuellement, les producteurs nationaux seront exclus du marché atlantique. Les produits locaux n'étant pas concurrentiels par rapport aux produits étrangers, il en résulte que l'Espagne se trouve à exporter ses matières premières. L'importation massive de produits étrangers et la fuite de métaux précieux fait l'originalité de ce phénomène à l'époque de Charles Quint²².

Ainsi l'insuffisance de la production nationale et l'augmentation de la masse monétaire seraient responsables de l'inflation espagnole du XVI^e siècle. Mais l'inflation peut-elle expliquer à elle seule le déclin économique espagnol de la fin du XVI^e siècle?

4) Le déclin économique

Le déclin de la fin du siècle s'explique en examinant six aspects de l'économie espagnole : le commerce américain, l'inflation, la politique extérieure, la fiscalité, le développement industriel et les problèmes agricoles²³.

²¹ Vázquez de Prada, *op. cit.*, p. 318.

²² Kamen, *op. cit.*, p. 101.

²³ Lynch, *op. cit.*

Jusqu'en 1550, le commerce américain favorise les industriels espagnols qui réussissent tant bien que mal à combler la demande en produits de première nécessité. Une première expansion commerciale a lieu de 1504 à 1550, une deuxième de 1562 à 1592. Dans ces expansions, on observe une relation directe entre la hausse des prix en Espagne et la hausse des activités commerciales atlantiques. Au moment de la deuxième expansion commerciale, la hausse des prix n'est déjà plus profitable aux producteurs espagnols, les coûts de production élevés et l'affluence de producteurs étrangers ayant rendu les produits espagnols non concurrentiels. Les producteurs et colonisateurs sont en quelque sorte victimes de leur propre succès.

Ainsi l'inflation fait des gagnants et des perdants. Parmi les premiers, on retrouve les grands propriétaires terriens, les marchands²⁴ et les commerçants spéculant sur les prix outre-mer²⁵. Les perdants sont plus nombreux : petits propriétaires terriens, paysans, travailleurs à revenu fixe ou simplement consommateurs. Tous voient leur pouvoir d'achat diminuer. Au lieu d'atténuer cette spirale inflationniste, l'État, par sa politique extérieure²⁶, y contribuera.

Pour financer sa politique extérieure, l'État se financera à même l'argent d'Amérique. Rapidement ces sommes seront insuffisantes, l'État aura donc recours à l'augmentation des charges fiscales. Cette lourde fiscalité a comme conséquence la diminution importante du

²⁴ Cet effet positif sera ressenti jusqu'au moment où les prix atteindront un niveau rendant les producteurs espagnols non compétitifs par rapport aux producteurs étrangers.

²⁵ Il existe une corrélation entre l'augmentation des prix en Espagne et l'augmentation successive des prix en Amérique. Ainsi les spéculateurs peuvent profiter de cette différence. Cette corrélation est tributaire de la connaissance des prix des deux côtés de l'Atlantique, connaissance limitée aux marchands et à leurs correspondants. Lynch, *op. cit.*, p. 169.

²⁶ Jusqu'en 1530, le grand rêve de Charles Quint est d'établir une « monarchie universelle et chrétienne ». En plus de défendre les côtes espagnoles, il doit également défendre ses possessions et particulièrement ceux de la Méditerranée occidentale. Politiquement et économiquement, cette position sera coûteuse. François Lebrun et al., *L'Europe et le monde. XVI^e siècle, XVII^e, XVIII^e*, Paris, Armand Colin, 1990 [1987], pp. 70-71.

pouvoir d'achat des individus, particulièrement après 1580. Le marché national étant amoindri, le développement industriel s'en trouve directement affecté.

La fragilité du développement industriel s'explique également par son orientation : exportations de matières premières, importations de produits manufacturés. L'inefficacité de l'industrie donnera lieu à une balance commerciale négative qui sera compensée par l'envoi du trésor américain vers les pays fournisseurs tels la France, l'Angleterre et la Hollande.

Finalement, la crise agricole qui culmine à la fin du XVI^e siècle réduira le niveau de vie du paysan déjà lourdement endetté.

Ainsi, la révolution des prix n'explique pas à elle seule le retard économique de la péninsule ibérique. D'une part, le pouvoir d'achat des classes inférieures, rongé par une inflation galopante et une fiscalité oppressive, s'effrite; d'autre part, la balance commerciale du pays est négative. Cette dernière, quant à elle, s'explique par l'orientation de l'économie axée sur l'exploitation des matières premières au détriment des biens manufacturés et, par un changement de mentalités qui va à l'encontre du développement d'initiatives capitalistes.

L'analyse macro-économique de l'Espagne révèle un pays qui a laissé filer sa chance. Il en est autrement pour Séville, ville entonnoir, qui a su tirer son épingle du jeu grâce à la *Carrera de Indias*²⁷. Néanmoins, elle a subi de grandes transformations au cours du siècle qui n'ont pas toujours été à son avantage.

²⁷ La *Carrera de Indias* est « la route des Indes, c'est-à-dire le commerce avec l'empire américain. » Bartolomé Bennassar, *Histoire des Espagnols. VI^e-XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 1093.

5) Séville : un regard sur les pratiques marchandes

« Puis don Quichotte dit adieu à ses hôtes et aux voyageurs; ceux-ci le pressèrent de les accompagner jusqu'à Séville, car c'était l'endroit rêvé pour aller chercher des aventures : il s'en présentait à chaque coin de rue²⁸. »

Le XVI^e siècle est pour Séville un siècle de grands bouleversements. Suite aux grandes découvertes, la capitale andalouse devient le principal port de commerce avec les Indes. Cette position privilégiée attirera divers agents économiques. Ainsi, la capitale deviendra le lieu de convergence d'un grand marché agricole, d'un centre industriel important et d'une concentration de cambistes en relation avec les grandes places monétaires d'Europe²⁹. Ce foisonnement d'activités amènera Séville à devenir le premier centre mercantile de l'Occident³⁰. Aussi le grand commerce avec les Indes entraînera-t-il une fièvre spéculatrice sans précédent, ce qui amènera les contemporains à désigner Séville centre de corruption et de fraude³¹. Nous tenterons de dégager les principaux traits de l'évolution sociale et économique de la ville.

Aspect social: Bien installée sur les rives du fleuve Guadalquivir, à 90 kilomètres de son embouchure, Séville est campée entre l'Atlantique et la campagne andalouse. Des liens étroits l'unissent aux localités voisines d'Alcalá, d'Utrera et de Dos Hermanas, ainsi qu'aux régions de la Castille et de la Galice. Sur le plan international, Séville est en liaison continue avec le Portugal, la France, la Grande-Bretagne et les ports hanséatiques³². L'avantage

²⁸ Miguel de Cervantes, *L'Ingénieux Hidalgo don Quichotte de la Manche*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 1997 [1605], p. 134.

²⁹ Pierre Chaunu, *Séville et l'Amérique, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Flammarion, 1977, p.30.

³⁰ Antonio Acosta, *La Economía en la Andalucía del descubrimiento*, Séville, Biblioteca de la cultura Andaluza, 1985, p. 12.

³¹ Ruth Pike, *Enterprise and Adventure, The Genoese in Seville and the Opening of the New World*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1966, p. 35.

³² Francisco Morales Padrón, « The Commercial World of Seville in Early Modern Times », *Journal of European Economic History*, 2 (2, 1973), p. 295.

qu'exerce Séville sur le port avoisinant de Cadix vient de son accès à l'arrière-pays andalou qui lui assure un approvisionnement régulier en produits agricoles tels le blé, le vin, l'huile d'olive et les produits d'élevage, en plus de la placer à l'abri des intempéries de la mer. Par contre, les problèmes de navigation sur le Guadalquivir sont nombreux: le banc de sable à Sanlúcar à quelques kilomètres en aval de Séville, l'intense circulation d'embarcations, les nombreuses épaves qui jonchent les rives, et les périodes d'attente causées par l'insuffisance de quais lors du déchargement des navires, rendent la navigation difficile.

L'intensification des activités économiques a attiré à Séville une population hétérogène sans cesse croissante. Cependant, l'évaluation de la population de Séville au XVI^e siècle ne fait pas l'unanimité. Ruth Pike et Francisco Morales Padrón n'arrivent pas aux mêmes conclusions³³. Il est regrettable qu'aucun de ces auteurs ne fasse référence à une source précise. Néanmoins, on peut quand même croire qu'il y a un mouvement ascendant de la population pendant cette période et qui culmine au tournant du siècle à plus ou moins 125 000 habitants faisant ainsi de Séville une des plus grosses villes européennes. Les Sévillans proviennent de toutes les classes sociales, appartiennent aux trois religions dominantes en Espagne, soient les religions catholique, juive et musulmane, et viennent de différents pays. C'est ainsi qu'on retrouve des membres de la haute et petite noblesse, des membres du clergé, des marchands, des artisans, des laboureurs, des esclaves, des *conversos* et des *moriscos*. Les Génois et les Flamands représentent les communautés étrangères les plus importantes. Parmi cette

³³ Ruth Pike estime qu'en 1530, 49 395 habitants peuplent la ville et qu'en 1594 ce chiffre monte à 90 000. Pike, *op. cit.*, p. 20. Morales Padrón, par contre, estime qu'en 1565 la population est de 100 000 habitants, qu'en 1600 elle atteint 150 000 habitants et qu'en 1650 elle retombe à 125 000 habitants. Morales Padrón, *loc. cit.*, p. 295. Ces dernières données sont corroborées par Henry Kamen. Kamen, *op. cit.*, p. 98.

mosaïque, certains ne sont que de passage à Séville. Explorateurs, aventuriers, officiers royaux, voyageurs et même *pícaros* se retrouvent provisoirement dans les rues de Séville³⁴.

L'élite politique, marchande et intellectuelle de la société sévillane est composée de nobles, de membres du haut clergé et d'illustres marchands issus de grandes familles.

Le clergé joue un rôle important dans les différentes sphères de la société sévillane. En 1579, on recense 38 maisons religieuses dont quatre appartenant aux Frères dominicains de la ville. Les différentes communautés religieuses possèdent 10 % de la propriété urbaine de Séville en plus de posséder de grandes propriétés rurales. L'influence du clergé se perçoit également dans la formation de l'élite intellectuelle. Une part de celle-ci est issue de l'une ou l'autre des deux écoles les plus réputées de la ville : le *Colegio mayor de Santo Tomás de Aquino* des Dominicains et le collège jésuite *San Hermenegildo*. Outre sa participation aux activités foncières et intellectuelles de la ville, le clergé intervient dans la sphère économique de la vie sévillane. Bien que discret, le rôle de l'Église dans le commerce atlantique est bien établi. Certains membres de l'Église s'associent en partenariat dissimulé avec les grands marchands ou gèrent leurs investissements lorsque ces derniers doivent partir pour les Indes. La participation indirecte de l'Église au commerce atlantique est facilitée par le rôle des *conversos* qui sont les négociateurs les plus importants de la ville et qui forment, par surcroît, une part importante des membres du clergé. C'est ainsi que « [b]y the mid-sixteenth century it was a well-known fact that the majority of the Spanish clergy in Rome who were seeking ecclesiastical benefices were of *converso* origins.³⁵ »

³⁴ Morales Padrón, *loc. cit.*, p. 301.

³⁵ Pike, *Aristocrats and Traders...*, p. 53.

Quant aux marchands, ils forment un groupe hétérogène mais solidaire : « Séville et Cadix, têtes de pont pour l'Amérique, sont des villes à part, des villes de la fraude, de la gabegie, de la perpétuelle moquerie à l'égard des règles et des autorités locales, celles-ci complices par surcroît. Mais, au cœur de cette corruption, il y a entre marchands une sorte de "loi du milieu", [...]»³⁶. Au début du siècle, les marchands sont soit d'anciens artisans ou des artisans négociateurs. Les étrangers (ne vivant pas sur la péninsule), particulièrement les Génois et les Flamands, réussissent à occuper une place importante au sein de la communauté marchande, considérant qu'ils sont minoritaires dans une Espagne possédée par un esprit de chasse aux sorcières. Dès les premières décennies du siècle, les *conversos*, tout comme les Génois, contribuent au commerce outre-mer en octroyant aux négociateurs des prêts ou des crédits sur la marchandise, et ce au moment où le capital se fait rare et que les risques sont élevés. En créant le crédit transocéanique, les étrangers se sont ainsi assurés d'une position de force à Séville tout en demeurant une minorité au sein de la classe marchande³⁷. Mais en 1540, la situation tend à se retourner à la faveur des Sévillans et particulièrement des *conversos*³⁸. Malgré ce revirement, les Impériaux ont grandement contribué au coup d'envoi de la *Carrera de Indias* en proposant de nouveaux outils de commerce, mais les natifs de Séville ont rapidement pris le dessus des affaires.

Cet intérêt pour les affaires et ce savoir-faire développés au fil des décennies reposent sur une très grande mobilité sociale. Fernand Braudel affirme que les périodes de mobilité

³⁶ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. 2. Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, 1979, tome 2, p. 164.

³⁷ *Ibid.*, p. 76.

³⁸ Pike, *Aristocrats and Traders...*, p. 128.

sociale sont conjoncturelles. Entre 1470 et 1580, partout en Europe de l'Ouest, la bourgeoisie issue de la classe marchande se hisse au sommet de la pyramide sociale. Ce n'est donc pas un trait propre à l'Espagne ou à Séville. À l'intérieur même de la classe marchande, une hiérarchie se forme. C'est ainsi que les banquiers se trouvent à la tête de la pyramide sociale, suivis des grands négociants et, à la base, des détaillants. Une hiérarchie similaire existe dans l'Espagne des Grandes Découvertes: au sommet, les facteurs des grands banquiers étrangers tels les Fugger ou les banquiers génois (aujourd'hui appelés correspondants ou commissionnaires), ensuite viennent les capitalistes castillans qui contrôlent les petits prêteurs, les artisans, les sériciculteurs, les bergers et les paysans³⁹. Témoignant de la grande mobilité sociale, deux courants parallèles sont observés à Séville: l'entrée de la noblesse dans le grand commerce et l'anoblissement de la classe de marchands. Ceci s'explique d'une part, par le manque d'argent chronique de la Couronne espagnole qui doit vendre des *hidalgúas* pour augmenter ses revenus. Partant du même principe, les postes municipaux qui n'étaient auparavant offerts qu'aux nobles, sont maintenant proposés aux plus offrants. C'est ainsi que plusieurs marchands achètent ces postes non seulement pour le prestige mais aussi pour s'approprier de certains pouvoirs économiques⁴⁰. D'autre part, pour le marchand d'origine suspecte, le statut de noble offre une certaine sécurité et une bonne réputation dans une société soumise aux exigences du statut de pureté de sang⁴¹.

Ce mouvement dans l'échelle sociale est à double sens. Les nobles ont grandement participé aux innombrables occasions de faire des profits remarquables en investissant le capital nécessaire à la mise sur pied d'une expédition marchande ou en participant personnellement

³⁹ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...* Tome 2, pp. 444, 446, 565 et 571.

⁴⁰ Pike, *Aristocrats and Traders...*, p. 23.

⁴¹ *Ibid.*, p. 100.

aux entreprises commerciales ou financières. Selon Ruth Pike, l'ouverture de la noblesse aux affaires commerciales fait la particularité de Séville. En effet, l'aristocratie sévillane ne croit pas que noblesse et commerce soient des éléments incompatibles. En raison de l'influence des Génois et des Flamands pour qui le commerce est un instrument au service de la noblesse, et de l'héritage commercial de certaines grandes familles nobles de Séville, la noblesse a développé un rapport privilégié avec le grand commerce⁴².

Ainsi la disparité sociale de Séville a-t-elle mené à une très grande mobilité sociale, elle-même suscitée par la découverte du Nouveau Monde, les finances publiques déficitaires et une prédisposition de la noblesse pour les activités commerciales.

Vie économique : La production agricole est l'une des activités économiques les plus importantes de la région sévillane. L'arrière-pays fournit à la ville et à ses commerçants huile d'olive, vin, lait, et viande de boucherie. Le Guadalquivir offre des poissons d'eau douce et certains poissons de mer. Les industries manufacturières de textile, de poterie, de savon fournissent la ville et les colonies en produits divers, mais leur production demeure en deçà de la demande. Pour suppléer à ce manque, la très grande majorité des biens manufacturés vient des autres pays producteurs européens, comme l'Angleterre et les Pays-Bas. Outre la production agricole, la majorité des biens produits à Séville sont des articles de luxe. Quant à l'organisation du travail, elle se caractérise par le regroupement des producteurs en guilde ou en confrérie. Ces unités de production sont contrôlées par les marchands qui fournissent la

⁴² *Ibid.*, p. 25.

matière première aux artisans pour ensuite reprendre le produit fini⁴³. À l'intérieur de la ville, les artisans sont regroupés par rue qui porte le nom du métier pratiqué. Le quartier industriel de Triana, où se trouvent les chantiers maritimes spécialisés dans la réparation de petites embarcations, est, lui, excentré. Pour y accéder, il faut le plus souvent traverser le Guadalquivir en barque, l'unique pont rejoignant les deux rives étant encombré par ceux qui convergent quotidiennement vers le centre de Séville.

Les biens produits à Séville sont principalement exportés aux Indes. L'huile d'olive et le vin sont aussi vendus dans tout le royaume d'Espagne et dans plusieurs pays européens. Par ailleurs, les marchands sévillans importent du bois de Galice et d'Angleterre pour fabriquer des tonneaux et des barriques, et importent également de France, des Pays-Bas et d'Angleterre les produits de quincaillerie, de mercerie, des étoffes et des toiles qui sont aussitôt embarqués vers l'Amérique⁴⁴.

Afin de contrôler les activités commerciales, plusieurs institutions sont créées à différentes époques dans l'histoire de la ville. La plus célèbre est sans doute la *Casa de Contratación*. Fondée par les Rois Catholiques en 1503, elle a pour rôle d'organiser le commerce entre l'Amérique et l'Espagne et d'exercer un contrôle sur l'émigration, les questions judiciaires⁴⁵ et les responsabilités techniques des pilotes de navire en partance pour l'Amérique. La *Casa de moneda* doit, elle, frapper la monnaie qui arrive d'Amérique. Le trésor du roi et les fortunes

⁴³ Morales Padrón, *loc. cit.*, p. 298.

⁴⁴ Henri Lapeyre, *El comercio exterior de Castilla a través de las aduanas de Felipe II*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 1981, p. 143.

⁴⁵ La *Casa de Contratación* jugeait des disputes d'ordre commercial.

individuelles amassées aux Indes doivent ainsi passer le contrôle de cette institution qui embauche 200 hommes, chiffre considérable pour l'époque. *Las aduanas* contrôlent toute marchandise, autre que les métaux précieux, en provenance des Indes, et prélève l'*almojarifazgo mayor de Indias*, douane imposée sur les biens importés d'Amérique⁴⁶. Autre établissement, cette fois informel, créé au XVI^e siècle : la bourse. Les gradins de la cathédrale de Séville ont longtemps servi de parquet de bourse. En effet, l'assemblée des marchands se tient quotidiennement sur *las gradas*. Ainsi, « [T]he steps of the Cathedral were from time immemorial the public forum and open-air hub of the commercial life of Seville. Proclamations were read out there, bands were established there, and transactions, auctions and frauds took place there.⁴⁷ » Ainsi, les nouvelles activités commerciales de Séville ont provoqué l'instauration de liens économiques régionaux, nationaux et internationaux, en plus de créer, de façon formelle ou non, des institutions pour encadrer ce foisonnement d'occasions d'affaires.

Pratiques commerciales : De belles occasions d'affaires, qui n'étaient pas sans risque, ont rendu les marchands, négociateurs, marchands-banquiers et autres gens du métier fort inventifs lorsque venait le temps de faire du négoce.

Les activités commerciales sont accélérées par l'arrivée ou le départ d'une flotte d'Amérique. À partir de 1561, une loi ordonne que deux convois partent annuellement, soit en janvier et en août, pour la Nouvelle-Espagne et l'Amérique du Sud. En 1574, ce quota est augmenté à quatre par année avec des départs pour la Nouvelle-Espagne en mars et en avril, et deux

⁴⁶ Morales Padrón, *loc. cit.*, pp. 300-301.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 300.

pour l'Amérique du Sud en août et en septembre⁴⁸. Avant de partir, les navires doivent subir trois inspections organisées par la *Casa de Contratación*. On s'assure du bon état de la flotte, on contrôle le tonnage par rapport à la capacité de l'embarcation, et on inspecte l'enregistrement des marchandises. Les passagers doivent également détenir les autorisations officielles pour voyager sur les navires. Malgré ces contrôles, on relève plusieurs cas d'abus et de fraude: lorsque les fonctionnaires vérifient la qualité de la protection de la flotte, il n'est pas rare de voir transférer les armes et les munitions d'un bateau à l'autre à l'insu de l'inspecteur, ou encore de voir certains passagers déguisés en marins pour leurrer les contrôleurs⁴⁹. Du côté des marchands, la course contre la montre pour arriver à réunir le plus de marchandises possible dans les cales de la flotte à l'heure du départ, fait en sorte qu'ils épuisent leur propre réserve d'argent et de crédit, ou même qu'ils tirent des lettres de change sur l'étranger dans l'espoir de trouver quelques *maravedís* de plus. Un phénomène similaire a cours lorsque qu'une flotte des Indes accuse un important retard à Séville. Le marché monétaire devient alors serré car tous attendent avec impatience les métaux précieux d'Amérique qui tardent à arriver, ce qui menace parfois la solvabilité des marchands⁵⁰. Quelques jours ou même quelques mois avant l'arrivée d'une flotte d'Amérique, un bateau éclaireur arrive avec des informations sur le volume de la cargaison, le nombre de bateaux compris dans la flotte, la valeur des métaux précieux, et les besoins américains en vin, en soie et en esclaves. Quant au trésor des Indes, la moitié est utilisée par le marchand ou le groupe de marchands à la tête de la flotte afin de payer les achats de biens pour le prochain départ vers les Indes. L'autre moitié sert au commerce avec l'Espagne ou avec l'étranger, ou encore à payer le

⁴⁸ *Ibid.*, p. 309.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 310.

⁵⁰ Pike, *Aristocrats and Traders...*, p. 109.

gouvernement⁵¹. D'ailleurs, certaines politiques fiscales du gouvernement, tels la confiscation du trésor des Indes afin de payer certains besoins royaux, ou encore le paiement des dettes dues aux marchands sous forme de rentes plutôt qu'en argent comptant, privent certains marchands du capital nécessaire au bon fonctionnement de leurs transactions⁵². Malgré les nombreuses tentatives de contrôle de la *Carrera de Indias*, la nature précaire du marché des Indes fait en sorte que plusieurs agents économiques sont tentés de faire du commerce à leur façon et passent outre aux directives royales.

Étant donné l'insécurité générale régnant sur le marché des Indes, plusieurs marchands, négociateurs et banquiers sont tentés d'exercer un monopole sur des denrées clés. D'ailleurs, plus souvent qu'autrement, ces cartels sont formés avec la complicité discrète du gouvernement qui favorise certaines de ces pratiques afin d'obtenir du crédit auprès des marchands-banquiers⁵³. C'est ainsi que plusieurs marchands achètent la quasi-totalité de certains produits agricoles pour les revendre ensuite à des prix plus élevés. Aussi, du mois d'août au mois de septembre, les marchands en profitent pour stocker le vin. De novembre à décembre ils font de même pour l'huile d'olive, et de mai à juin c'est au tour du grain. Ces opérations exercent une poussée sur le taux d'inflation⁵⁴. Si le gouvernement est souvent de connivence avec les grands marchands, l'Église s'oppose vivement à ces pratiques qui avantagent le grand producteur et désavantagent le petit consommateur. C'est pourquoi en 1571 le pape Pie V promulgue une décrétale contre ceux qui accaparent l'argent disponible et provoquent ainsi une pénurie sur le marché de l'argent⁵⁵.

⁵¹ Morales Padrón, *loc. cit.*, pp.314-315.

⁵² Pike, *Aristocrats and Traders...*, p. 109.

⁵³ Raymond Roover, *L'évolution de la lettre de change. XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Librairie Armand Colin, 1953, p. 73.

⁵⁴ Morales Padrón, *loc. cit.*, p. 314.

⁵⁵ Roover, *op. cit.*, p. 73.

Les foires commerciales de Medina del Campo, de Medina de Rioseco, de Villalón, ou encore celles à l'étranger, ont joué un rôle important dans le développement du commerce européen et outre-mer en permettant aux grands marchands et aux changeurs de se réunir plusieurs fois l'an. Pendant la foire, le commerce se fait libre de franchises et de privilèges, ce qui constitue un grand intérêt pour les marchands. Qui plus est, la foire leur permet de régler dettes et créances. L'organisation de la foire suit un rituel qui lui assure une certaine crédibilité.

À leur arrivée à la foire, les changeurs présentent à la municipalité des garanties. Celles-ci examinées et approuvées, les paiements commencent. Les changeurs s'installent dans la rue dans un vaste espace fermé par des chaînes. Ils reçoivent leur clientèle deux heures le matin et deux heures l'après-midi et font office de banque auprès des marchands qui ont déjà un compte courant avec une banque. Les marchands peuvent donc faire avec les changeurs des opérations bancaires tels des dépôts, retraits de fonds et virements. À tous les deux jours, les changeurs procèdent à une séance de paiements, que l'on appellerait aujourd'hui «séance de compensation», où ils remboursent des créances. La foire terminée, les marchands examinent leurs comptes bancaires. Si la banque leur doit un montant d'argent, ils ne peuvent l'exiger que vingt jours plus tard, à moins de payer une prime de cinq ou six pour mille (appelée en Espagne le *seis al millar*) sur l'argent comptant⁵⁶. La majorité des dettes qui demeurent impayées sont réglées par une lettre de change (promesse de paiement) ou par un report de paiement à la foire suivante au taux d'intérêt annuel de 10 %⁵⁷.

⁵⁶ Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, SEVPEN, 1955, p. 262.

⁵⁷ Braudel, *Civilisation matérielle...*, Tome 2, p. 87.

Lors du commerce avec les Indes, le paiement de la marchandise est dû soit à Séville, soit lors de la foire de Medina del Campo qui suit immédiatement le retour de la flotte des Indes. Habituellement, la somme due est divisée en trois paiements : le premier montant doit être versé pendant la foire qui a lieu au moment de l'arrivée de la flotte, les deux autres paiements sont reportés lors des deux foires suivantes. Cette pratique permet aux marchands de se prémunir contre l'absence de numéraire causée par les fréquents retards des flottes⁵⁸.

Les foires reposent donc sur la lettre de change. Pour cette raison, on peut croire que les foires ont contribué à développer le crédit commercial par lettre de change. En effet, étant donné les délais considérables inhérents au commerce outre-mer, le crédit commercial est un outil essentiel aux échanges.

Dans le contrat de lettre de change, deux paiements sont acquittés : une avance de fonds sur la place d'émission de la lettre de change, et un remboursement au lieu où elle est payable. C'est ainsi que le vendeur d'une lettre de change reçoit une somme d'argent et le preneur, qui assume les risques inhérents à cette transaction, est remboursé sur une autre place, généralement trois mois plus tard selon les cours du change du moment⁵⁹. L'exemple du grand marchand Simon Ruiz illustre bien cette opération. Simon Ruiz achetait sur la place de sa ville une lettre de change d'un producteur de laine dont la production était expédiée en Italie. Normalement, avant de toucher l'argent liquide, ce producteur aurait dû attendre les délais de transport et de paiement avant d'être payé par l'acheteur de laine en Italie. En

⁵⁸ Pike, *Enterprise and Adventure...*, p. 45.

⁵⁹ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. 1. Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin, 1979, tome 1, p. 535.

vendant une lettre de change à Simon Ruiz, ce dernier se trouve à avancer l'argent au producteur de laine en lui payant une somme inférieure au montant inscrit sur la lettre de change. C'est donc dire que Simon Ruiz recevra trois mois plus tard une somme d'argent supérieure à celle qu'il avait précédemment payée au producteur. Cette différence représente une source de profit pour Ruiz. Pour être remboursé, Simon Ruiz devra envoyer la lettre de change à son commissionnaire installé en Italie, lequel se chargera de réclamer l'argent auprès de l'acheteur de laine. Le bénéfice de Ruiz sera de l'ordre de 5 %⁶⁰. Ainsi les lettres de change permettaient-elles à certains d'obtenir du crédit et à d'autres de faire du profit. Grâce à elles, de nombreux marchands ont pu profiter du commerce outre-mer.

En plus d'être utilisées dans les foires, les lettres de change sont employées sur le marché des changes. Selon Domingo de Soto, docteur de l'École de Salamanque, trois types de change existent. Le change manuel (*cambio a menudo*), le plus connu et accepté par les autorités ecclésiastiques, consiste à troquer une monnaie locale contre une monnaie étrangère ou encore à échanger des pièces de grande valeur contre des pièces de plus petite valeur. Le second type de change, le change réel (*cambio real*), permet l'échange d'une monnaie présente contre une monnaie absente. Cette somme sera remise plus tard sur une place financière généralement située dans un autre pays. Cette transaction, permise par l'Église, se fait par lettre de change (*cambium per litteras*). Le troisième type, le change sec (*cambio seco*), consiste à échanger une somme d'argent contre une autre somme que l'on touchera ultérieurement mais au même endroit. Selon toute apparence, avec le change sec,

⁶⁰ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. 2. Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, 1979, tome 2, p. 152.

les formes associées au change sont respectées, notamment l'utilisation de la lettre de change, mais le vendeur de la lettre de change est délibérément sans provision. Le preneur (personne qui doit recevoir la somme d'argent) est au fait, dès le début de la transaction, de l'absence de provision du vendeur de la lettre de change. Il écrit une seconde lettre de change qui obligera le vendeur à payer la somme inscrite sur la première lettre de change, somme qui sera additionnée de divers à-côtés⁶¹. Le change sec est un contrat de change dans un seul lieu mais avec délai entre les paiements.

Ainsi, le change sec constitue-t-il un prêt à intérêt à une époque où pourtant l'intérêt est encore formellement prohibé. Sous l'influence des théologiens, les autorités royales, dans leurs pragmatiques gouvernementales du 6 novembre 1551 et du 6 novembre 1552, interdiront le change d'un lieu à un autre à l'intérieur du royaume à un cours autre que le pair⁶². On peut en déduire qu'elles considèrent le royaume comme une place de change unique. Dans sa décrétale du 1^{er} février 1571 ci-haut mentionnée, le pape Pie V, en plus de diriger ses foudres contre les changeurs qui monopolisent l'argent, interdit lui aussi les changes secs et ne permet que les changes réels et manuels⁶³. Ainsi, les changes secs sont interdits car, sous le couvert de la lettre de change, ils camouflent un prêt à intérêt.

Les changeurs, quoique majoritaires sur les marchés de changes, ne sont pas les seuls à s'adonner aux activités de changes. Les banques de Séville ressemblent à toutes les autres

⁶¹ Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, SEVPEN, 1955, pp. 248-249.

⁶² Henri Lapeyre, *Une famille de marchands...*, p. 316.

⁶³ Raymond Roover, *op. cit.*, p. 73.

banques du pays, en ce sens qu'elles sont des banques privées qui reçoivent des dépôts et effectuent des transferts d'argent pour la communauté des affaires. Les comptes à découvert sont permis en autant que le client arrive à fournir des garanties. Mais, contrairement aux banquiers de Castille et des autres pays européens, les banquiers sévillans n'imposent pas de frais de service à leurs clients, car ils investissent leurs dépôts dans des entreprises marchandes ou sur les marchés de changes et obtiennent, plus souvent qu'autrement, un bon taux de rendement. Ces investissements deviennent rapidement un problème car plusieurs banquiers investissent une part démesurée des dépôts et se trouvent dans l'impossibilité de rembourser les clients, entraînant ainsi nombreuses faillites bancaires.

Identifié à ces faillites, le métier de banquier est mal vu. En outre, l'absence de tradition dans la profession fait en sorte que l'homme du peuple regarde ce nouveau métier avec suspicion. Par ailleurs, les banques sont principalement fondées par des étrangers ou des percepteurs fiscaux, ce qui n'inspire pas confiance dans une Espagne xénophobe⁶⁴.

La structure de la vie économique de l'Andalousie, et notamment celle de Séville, contrairement à celle du nord de l'Espagne, est mouvante. Façonnées par les récentes découvertes, les structures sociales sont inégalitaires, la production étant concentrée en oligopole de grands négociants au détriment du pouvoir économique des consommateurs. Les producteurs sévillans se défendent mal contre ce monopole. La grande mobilité sociale observée à Séville a largement contribué à cette concentration de la richesse entre quelques groupes: nobles et grands marchands ont ainsi pu conquérir le pouvoir économique en excluant la petite bourgeoisie. Ceux qui avaient accès à ce pouvoir économique ont réussi à

⁶⁴ Morales Padrón, *loc. cit.*, pp. 304-305.

tirer profit de la conjoncture et à concevoir des instruments de commerce adaptés à cette nouvelle réalité. Ces nouvelles pratiques commerciales seront exportées et diffusées dans les colonies espagnoles.

B) LA COLONISATION ESPAGNOLE : ASPECT ÉCONOMIQUE

1) Le commerce outre-mer

Le 500^e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique a fait couler beaucoup d'encre au sujet de l'entreprise de colonisation espagnole. Nous nous intéresserons à l'impact économique de la colonisation sur le Nouveau Monde. Malgré l'accent délibéré placé sur le commerce outre-mer, nous devons garder en tête que ce commerce ne représente qu'un centième du commerce interrégional qui existait en Europe au XVI^e siècle⁶⁵.

Qui s'embarque pour ce monde mythique ? Pour la plupart, des *hidalgos*, des soldats et des marins. Henry Kamen prétend que nombreux paysans s'embarquent pour améliorer leur sort alors que Murdo McLeod, Michael Meyer et William Sherman affirment que peu de paysans ont les moyens de se payer la traversée⁶⁶. Les immigrants viennent en grande partie d'Andalousie, d'Extremadure, des deux Castilles et du Léon⁶⁷. Bartolomé Bennassar contredit l'idée fortement répandue que les premiers immigrants sont de rustres analphabètes. De nombreux documents écrits et journaux de bord témoignent d'un certain niveau d'éducation⁶⁸. Les premiers arrivés, les conquistadores à la recherche d'aventures et de

⁶⁵ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 2, p. 475.

⁶⁶ Kamen, *op. cit.*, p. 91. Murdo McLeod, "Spain and America: the Atlantic Trade, 1492-1720", dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 357. Michael C. Meyer et William L. Sherman, *The Course of Mexican History*, New York, Oxford University Press, 1991, p. 169.

⁶⁷ En 1559, 35% des immigrants au Nouveau Monde viennent d'Andalousie, et plus de 50% d'Extremadure, des deux Castilles et du Léon. Kamen, *op. cit.*, p. 92.

⁶⁸ Bartolomé Bennassar, *Histoire des Espagnols. VT-XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 348.

richesses, sont envahis d'un sentiment de mission pour civiliser et convertir les autochtones⁶⁹. Sachant que l'expédition d'un prêtre partant d'Andalousie pour se rendre au Chiapas peut prendre jusqu'à 14 mois, il est difficile de s'expliquer pourquoi autant de gens partent⁷⁰. L'esprit de mission, les possibilités de faire de généreux gains ou simplement le désir d'améliorer son sort sont autant d'explications possibles.

La colonisation espagnole jusqu'en 1540 a été qualifiée de conquête sauvage. Avec l'arrivée des communautés religieuses et une plus grande implication de la part de la couronne espagnole, la colonisation s'est faite de façon moins chaotique. En 1524, on crée le *Consejo de Indias*, organisme chargé d'étudier les affaires relatives aux Indes. Le contrôle du commerce avec l'Empire américain, la *Carrera de Indias*, se trouve sous la tutelle du *Consejo*. Le commerce connaît une première période d'expansion entre 1504 et 1550. La deuxième phase d'expansion correspond aux années 1562-1592⁷¹. La récession entre ces deux phases serait attribuable à la transition entre l'exploitation de l'or et l'exploitation massive de l'argent, cette dernière nécessitant des investissements importants et un plus grand degré d'organisation industrielle⁷². Entre 1540 et 1585, ce commerce s'effectue principalement entre l'Espagne et le Pérou, alors qu'entre 1590-1630, le commerce est orienté sur la Nouvelle-Espagne⁷³. D'après les chiffres officiels, entre 1500-1650, 180 tonnes d'or et 16 000 tonnes d'argent auraient été débarquées à Séville dans le cadre de la *Carrera de las Indias*⁷⁴.

⁶⁹ Kamen, *op. cit.*, pp. 92-93.

⁷⁰ McLeod, *loc. cit.*, p. 349.

⁷¹ Lynch, *op. cit.*, pp. 168-169.

⁷² McLeod, *loc. cit.*, p. 359.

⁷³ Louisa Schell Hoberman, *Mexico's Merchant Elite, 1590-1660, Silver, State, and Society*, Durham et Londres, Duke University Press, 1991, p. 13.

⁷⁴ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 1, p. 531.

Durant la première décennie de colonisation, les colons demandent des biens essentiels comme des animaux domestiques, du vin, de l'huile, du fromage, de la farine, des vêtements, des draps et des tissus. Au milieu du siècle, un changement s'opère : la demande de produits alimentaires diminue et la demande de biens manufacturés et de biens de luxe augmente⁷⁵. Ainsi en 1509 l'envoi fait par les Espagnols Alonso de Burgos et Diego de León consiste en farine, vin blanc, pois chiches, olives, huile d'olive, miel, noix, chandelles de cire, gilets brodés, tissus de lin et de laine, chapeaux, souliers, et papier⁷⁶. Henri Lapeyre a, pour sa part, recensé les biens en partance vers l'Amérique en 1577-78. C'est ainsi que nous retrouvons des biens comestibles mais aussi, en plus grand nombre, des biens manufacturés venant principalement de France et des Pays-Bas⁷⁷. À un changement de types de biens importés, s'ajoute un changement du côté des exportateurs : au début du siècle l'Espagne arrive à suffire à la demande alors qu'à la fin du siècle les étrangers ont pris le dessus. L'Espagne n'est donc pas seule à profiter du commerce transatlantique.

En Amérique comme en Espagne, ces biens s'échangent dans des foires. Jusqu'en 1584, la foire la plus importante du Nouveau Monde est celle de Nombre de Dios, sur l'isthme de Panama où les marchandises s'échangent contre l'argent du Pérou⁷⁸. En Nouvelle-Espagne, la foire la plus importante est celle de Veracruz suivie par celle d'Acapulco dans la deuxième moitié du siècle avec l'essor du commerce avec les Philippines. Ces foires durent de vingt à trente jours et attirent les marchands de Mexico qui achètent la marchandise arrivée d'Espagne. Malgré l'importance économique de ces lieux, Veracruz et Acapulco ne sont en

⁷⁵ Pike, *Enterprise and Adventure*..., p. 55.

⁷⁶ Pike, *Aristocrats and Traders*..., p. 109.

⁷⁷ Lapeyre, *El comercio exterior de Castilla*..., p. 149.

⁷⁸ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*..., Tome 2, p. 92.

réalité que de petits villages ravagés par les multiples épidémies, qui voient leur population augmenter temporairement à l'arrivée des flottes espagnoles.

2) Les nouvelles pratiques commerciales

Les types d'associations d'affaires s'adaptent rapidement à la nouvelle donne économique. Durant la première partie du siècle, les commissionnaires apparaissent. Ces agents, envoyés en Amérique par la maison mère sévillane, mènent des opérations marchandes à terme sur lesquelles ils tirent un léger pourcentage de profit. Ces commissionnaires seront rapidement remplacés par les *compañeros* qui seront des partenaires liés par contrat avec la société mère de Séville. En général, les contrats d'association prévoient qu'un premier associé fournit le capital, et qu'un deuxième fournit le savoir-faire tout en recevant environ 25 % des profits⁷⁹. Ces contrats d'associations, signés devant notaire, sont d'une durée de trois à cinq ans⁸⁰. Il existe également un type d'association de participation où plusieurs intéressés se regroupent pour une opération unique et renouvellent le contrat d'association au besoin, lors d'une prochaine occasion.⁸¹

La distance entre la métropole et les colonies n'aidant pas, dès 1514 on enregistre plusieurs plaintes au sujet des agents des marchands espagnols postés en Amérique, et impliqués dans des cas de fraude et de détournement de fonds⁸². Ces pratiques frauduleuses, employées par les différents corps de métier, jouent sur la qualité des produits et sur les poids et mesures.

⁷⁹ Pike, *Enterprise and Adventure...*, p. 127.

⁸⁰ Francisco Calderón, *Historia económica de la Nueva España en tiempo de los Austrias*, México, Fondo de cultura económica, 1988, p. 464.

⁸¹ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 2, p. 162.

⁸² Pike, *Enterprise and Adventure...*, p. 69.

C'est ainsi qu'on assiste parfois à un changement de marchandise entre les moments de l'achat et de la livraison. La marchandise abîmée ou volée est également revendue. Entre partenaires, on tente aussi de dissimuler une part des profits⁸³. À cause des longs délais commerciaux, le prêt à intérêt est chose courante malgré son interdiction officielle par l'Église.

Le processus d'approvisionnement de Mexico présente aussi quelques anomalies. Pour faire augmenter les prix, certains marchands s'entendent pour former un oligopole. Qui plus est, les Indiens et les agriculteurs vendent parfois leurs produits à des acheteurs dans la rue plutôt que de les vendre au marché public. Ces intermédiaires additionnels les revendent ensuite plus cher, contribuant à faire augmenter les prix⁸⁴.

Les délais de paiements avec l'Amérique sont très longs. En moyenne, le voyage Séville – Veracruz dure 75 jours, et celui de Veracruz – Séville, 85 jours⁸⁵. On comprend aisément que le développement du crédit ait été inévitable. Les taux d'intérêts octroyés varient en fonction du terme du prêt : plus le terme est long, plus le taux d'intérêt est important. Ce faisant, les prix augmentent. Au début du commerce atlantique, les prêts et le remboursement de dettes ont lieu à Séville. Par la suite, plus les liens économiques entre le Nouveau Monde et l'Espagne se consolident, plus les règlements de dettes s'effectuent en Amérique⁸⁶. Selon Francisco Calderón, la pénurie d'argent rend l'utilisation de la lettre de change (avec un

⁸³ Victoria H. Cummins, "The Church and Business Practices in Late Sixteenth Century Mexico", *The Americas*, vol. 44, no. 4 (avril 1988), pp. 428-430.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 425.

⁸⁵ McLeod, *loc. cit.*, p. 354.

⁸⁶ Pike, *Enterprise and Adventure...*, p. 50.

terme de quatre mois) très fréquente en Nouvelle-Espagne⁸⁷, alors que Murdo J. MacLeod affirme plutôt que ce système est peu développé à cause du manque de numéraire⁸⁸.

En théorie, les prix des biens achetés avec de l'argent comptant ou à crédit sont les mêmes, mais en pratique on demande plus cher pour un bien acheté à crédit. C'est ainsi que les marchands espagnols ont l'habitude de vendre la cargaison de la flotte à crédit. Ils demandent au débiteur de les rembourser trois ou même quatre flottes plus tard. Les bénéfices sont d'autant plus élevés pour les marchands espagnols que les délais de remboursement sont très longs. Qui plus est, les marchands demandent un pourcentage sur la vente de la marchandise pour couvrir les risques, les assurances et autres dépenses. En réalité, le montant demandé est beaucoup plus élevé que l'ensemble des services auxquels il devrait correspondre, d'où l'usure sur le crédit. La dissimulation d'un prêt à intérêt peut aussi prendre la forme d'une vente et revente de marchandises sans qu'il n'y ait de transfert réel des biens vendus : les profits découlent du contrat de revente à prix déterminé. Le *censo* est un autre type de prêt, théoriquement accepté par l'Église. Un premier type, le *censo perpetuo* consiste en un transfert d'argent contre le versement d'une rente annuelle à perpétuité. Le deuxième type, le *censo al quitar*, implique un transfert de propriété contre un paiement. Avec un ratio de 20 : 1 (soit 5 %), ce type de rente (ou prêt) est accepté par l'Église. Mais le ratio pratiqué est en réalité beaucoup plus élevé⁸⁹.

⁸⁷ Calderón, *op. cit.*, p.466.

⁸⁸ Murdo J. MacLeod, « Aspects of the Internal Economy of Colonial Spanish America : Labour; Taxation; Distribution and Exchange », dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 262. Voir chapitre 2, note 76.

⁸⁹ Cummins, *loc. cit.*, p. 430.

Les nouvelles pratiques commerciales observées en Amérique espagnole ne concernent pas uniquement les commerçants ou les marchands. L'organisation de la vie économique doit obéir à de nouvelles règles de fonctionnement. La main-d'œuvre autochtone qui diminue, la nombre de consommateurs qui augmente, la capacité industrielle qui est pratiquement inexistante, la Nouvelle-Espagne n'est pas à l'abri de l'inflation. Selon saint Thomas d'Aquin, il appartient à l'État de fixer le juste prix sur les biens essentiels. Les autorités locales, influencées par ces lointains préceptes, adopteront des mesures en vue de réglementer certains prix. En Nouvelle-Espagne, le *cabildo* est l'institution responsable de l'établissement des prix. C'est ainsi qu'en 1578 cette institution crée l'*alhóndiga* de grain pour la ville de Mexico. Ce grenier municipal où producteurs de grains se rassemblent vise à assurer à la ville un approvisionnement régulier et rapide en blé. Le *pósito*, institution complémentaire créée à la même époque, est un fond de blé municipal. La ville achète du blé ou du maïs durant les années d'abondance pour le revendre durant les temps de pénurie, s'assurant ainsi d'un approvisionnement régulier de blé ou de maïs à prix contrôlé. En devenant un agent économique important, la municipalité se trouve ainsi à influencer les prix. Dans le cas de produits qui ne peuvent être entreposés (viande, lait, légumes), le gouvernement veille à s'assurer d'un approvisionnement adéquat en organisant un encan pour déterminer un fournisseur unique. C'est ainsi qu'en 1523, le *cabildo* de Mexico intervient sur le prix de la viande en donnant l'exclusivité de l'approvisionnement de la ville à un seul fournisseur qui s'engage à fournir une quantité déterminée à un prix fixe pré-établi. L'année suivante on fixera le prix sur les articles de fer arrivés d'Espagne, sur les légumes ainsi que sur le pain⁹⁰. En somme, au moyen d'encans publics, des *alhóndigas* et des *pósitos*, ainsi que par

⁹⁰ Calderón, *op. cit.*, pp. 433 à 435.

l'organisation de guildes marchandes⁹¹, l'État colonial tente d'organiser le nouveau marché de consommateurs et de producteurs.

3) Les réactions de l'Église

L'étude du rôle de l'Église dans l'entreprise de colonisation révèle des ramifications sociales, politiques et économiques inattendues. Ses intérêts sont variés, ses influences considérables. En ce qui a trait à l'usure, la position officielle de l'Église est de condamner tout prêt à intérêt, peu importe le taux d'intérêt. Dès qu'il y a remboursement de capital additionné d'intérêt, il y a usure. Aux yeux de l'Église, seules les transactions risquées ou les transactions où il y a un non-respect des termes du contrat par le débiteur nécessitent le versement de dommages et intérêts⁹².

L'Église reconnaît trois types d'usuriers : l'usurier manifeste dont les agissements sont de notoriété publique, l'usurier occulte qui agit dans la clandestinité, et l'usurier mental, qui cache des paiements d'intérêts dans des contrats d'apparence licite. Cette dernière catégorie semble avoir été la plus importante en Nouvelle-Espagne. Les usuriers occultes et mentaux ont droit à une peine ecclésiastique amoindrie : la restitution. Cette peine consiste en la restitution des biens ou d'argent à la personne lésée, avant la confession. Ce rituel pré-confessionnel, institutionnalisé par l'Église, est largement pratiqué. Il révèle une certaine tolérance de l'Église face aux pratiques jugées illégales. L'Église offre même une restitution à rabais appelée la restitution anonyme, si celle-ci se fait directement à l'Église plutôt qu'à la personne lésée. Évidemment, l'Église encourage la restitution anonyme car elle compte sur

⁹¹ La chambre de commerce des marchands de Mexico est autorisée par Philippe II en 1592. Calderón, *op. cit.*, p.459.

⁹² Cummins, *loc. cit.*, p. 429.

cette source de revenu pour financer sa lutte contre les infidèles. L'Église se rend vite compte que le salut est important pour les marchands de Nouvelle-Espagne, mais pas à n'importe quel prix!

Victoria Cummins émet deux hypothèses par rapport à cette pratique : les valeurs et mentalités de certains hommes d'affaires sont liées aux idées de l'Église; par contre, vu le très grand nombre de restitutions, les enseignements de l'Église ne sont pas un moyen efficace pour prévenir les transactions illicites. C'est ainsi que «the availability of a well known and institutionalized system of anonymous restitution, actively promoted by the Church, indicates a near-official recognition and toleration, if not approval, for these widespread business practices. »⁹³

Avec la colonisation naît un nouveau système d'organisation sociale, économique et politique. Le commerce et ses agents économiques ont su prendre le rythme de cette nouvelle aventure et ont réussi à créer une organisation économique viable et novatrice. Les influences autochtones et espagnoles arriveront à façonner une culture coloniale unique, qui, le moment venu, s'éloignera de l'Espagne qui dérive.

⁹³ *Ibid.*, p. 440.

C) L'OUTILLAGE INTELLECTUEL DES CONFESSEURS ET LA POLITIQUE

MORALE DES MARCHANDS

1) Les scolastiques : origine et méthode

La scolastique est un mouvement philosophique et théologique basé sur les écrits du Grec Aristote. Enseignée dans les universités chrétiennes médiévales d'Europe à partir du milieu du XI^e siècle et jusqu'à la première moitié du XV^e siècle, la scolastique connut un bref regain en Espagne au XVI^e siècle alors qu'elle était enseignée à l'Université de Salamanque.

En plus de partager un patrimoine commun, celui de la Grèce et de la pensée chrétienne, les scolastiques connaissent une unité de méthode. Les références aux philosophes grecs, notamment aux textes d'Aristote, à la Bible, au droit civil romain et au droit canon sont nombreuses. Selon les scolastiques, ces différentes sources d'inspiration sont nécessaires à la recherche de la vérité⁹⁴. La méthode d'analyse tant en économie politique qu'en philosophie repose sur l'analyse du contrat afin de déterminer si ceux-ci sont licites ou illicites, d'un point de vue légal ou philosophique. L'organisation systématique et rigide de leurs écrits est caractéristique de leurs textes. À la tête de chaque chapitre se trouve un résumé très détaillé. Chaque chapitre est numéroté ainsi que chaque section de chapitre, et cette numérotation demeure d'une édition à l'autre. La forme de l'exposé est presque toujours la même : questions, articles, objections, distinctions, solutions et conclusions. Cette méthode a été reprise par l'École de Salamanque. Mais, d'après de Roover, la rigidité associée à la méthode

⁹⁴ Fabían Estapé, *Introducción al pensamiento económico. Una perspectiva española*, Madrid, Espasa-Calpe, 1990, p. 20.

scolastique camoufle une absence d'unité de pensée. Eût-elle existée, cette unité aurait créé un système économique cohérent regroupant les différentes branches de l'économie⁹⁵.

2) Les deux appuis : Aristote et saint Thomas d'Aquin

La pensée scolastique repose principalement sur les écrits de deux philosophes : Aristote et saint Thomas d'Aquin. Le premier a établi les fondements de la scolastique, alors que le second a permis la diffusion des idées du premier.

Aristote (384-322 av. J.-C.) a grandement influencé les théories économiques des scolastiques. Il s'intéressa notamment à la distribution de la richesse collective entre les divers agents économiques. Par sa théorie sur la monnaie, il tenta d'expliquer la nature et le rôle de la monnaie. Dans des passages de *La Politique* et de *l'Éthique à Nicomaque*, il identifia trois fonctions de la monnaie, soient les fonctions de moyen d'échange, d'instrument de mesure de valeur et de réserve de valeur. La monnaie joue un rôle de moyen d'échange afin de faciliter ceux-ci et d'éviter les problèmes inhérents au troc. En tant qu'instrument de mesure de valeur, la monnaie représente le dénominateur commun pour mesurer la valeur d'un bien ou d'un service. Enfin, la monnaie est un intermédiaire d'épargne, c'est ainsi qu'elle devient réserve de valeur.

D'autre part, Aristote avança l'idée que le juste prix est fixé par les besoins humains. Ainsi, le prix d'un objet se mesure par son utilité pour l'homme⁹⁶. De ce fait, il rejette l'idée que le

⁹⁵ Raymond de Roover, *La pensée économique des scolastiques. Doctrines et méthodes. Conférence Albert-le-Grand*, Montréal, Publications de l'Institut d'études médiévales, 1971, p. 17.

⁹⁶ Marjorie Grice-Hutchinson, *Early Economic Thought in Spain. 1177-1740*, London, George Allen and Unwin, 1978, p. 99.

juste prix doit tenir compte des coûts de production. Aristote appliqua cette notion du juste prix à la monnaie. C'est ainsi que la valeur de la monnaie sera également déterminée par la demande d'argent. Les penseurs du Moyen Âge verront, eux aussi, la demande et les besoins comme principaux déterminants du juste prix. Cette position sera qualifiée de « subjectivisme médiéval ».

Quant à saint Thomas d'Aquin (1228-1274), il a réussi à raviver la pensée d'Aristote par ses commentaires sur la *Politique* et sur l'*Éthique à Nicomaque*, ainsi que par ses propres écrits, *Summa contra Gentiles* et *Summa Theologiae*. Ses propos sur le juste prix semblent pertinents pour notre analyse. Il reprend essentiellement une idée d'Aristote, raffinée par saint Augustin (354-430), voulant que les besoins, ou encore l'utilité pour l'homme, soient la mesure de la valeur de toutes choses. Il reprend donc la théorie subjective de la valeur, théorie basée sur la demande. En effet, selon saint Augustin, la valeur d'un bien n'est pas fixée en fonction de son rang dans la nature, mais plutôt en fonction de son utilité pour l'homme. Saint Thomas d'Aquin rajoute que l'estimation de la valeur ne doit pas être déterminée de façon individuelle mais plutôt de façon collective. La théorie objective de la valeur, c'est-à-dire celle qui recommande de tenir compte des coûts de production dans l'évaluation de la valeur d'un objet ou d'un service, est évoquée également par saint Thomas d'Aquin. Mais, durant le Moyen Âge, pour des raisons morales, on en est venu à laisser de côté la théorie objective de la valeur. En effet, les écrivains médiévaux voyaient le pauvre homme comme un consommateur plutôt que comme un producteur. La théorie objective aurait été le prétexte suffisant pour que les producteurs haussent les prix en fonction des coûts de production. Pour les scolastiques, il était plus juste de laisser les forces du marché agir.

3) La théorie de la valeur

La théorie de la valeur peut être étudiée sous deux aspects : le juste prix et l'usure. La notion du juste prix évalué par la collectivité, ou appelé la « commune estimation », est bien ancrée au Moyen Âge et représente la base de la théorie scolastique de la valeur⁹⁷. Les scolastiques admettent tout de même une intervention des pouvoirs publics pour fixer un prix (le prix légal) sur certains articles de première nécessité. Ainsi, le juste prix est déterminé soit par la loi de l'offre et de la demande, soit par les autorités. Pour cette raison, les scolastiques rejettent vivement l'idée de monopole qui est un mécanisme de détermination des prix ne cadrant pas avec les deux moyens pour atteindre le juste prix évoqués plus haut.

Étroitement associée à la détermination du juste prix, la question de l'usure hante les scolastiques. Chez les scolastiques médiévaux, le prêt à intérêt est condamné car il ne correspond pas aux trois fonctions de l'argent telles qu'Aristote les décrit. En effet, il affirme que l'argent est stérile et ne peut donc porter fruit. De plus, un dogme de l'Église condamnait le prêt à intérêt : « D'après un canon approuvé par le Concile de Vienne (1312), il était même hérétique de nier que l'usure fût un péché, et ceux qui le niaient obstinément, s'exposaient aux poursuites de l'Inquisition⁹⁸ ». On comprend aisément qu'il n'y ait pas eu amples discussions autour de ce sujet. Néanmoins, les scolastiques admettaient les intérêts moratoires, c'est-à-dire les intérêts dus pour un retard de paiement. En effet, les scolastiques reconnaissaient qu'un créancier avait droit à une compensation pour les dommages causés par un mauvais débiteur. À la fin du Moyen Âge, Thomas de Vio (1468-1534) accepte le principe selon lequel l'argent présent vaut plus que l'argent absent, ce qui ouvrira la brèche à

⁹⁷ *Idem.*, *The School of Salamanca. Readings in Spanish Monetary Theory. 1544-1605*, Oxford, Clarendon Press, 1952, p. 84.

⁹⁸ Roover, *La pensée économique des scolastiques...*, p. 76.

la pratique des prêts à intérêt entre deux lieux éloignés et aux changes. Il sera souvent cité par les docteurs de Salamanque⁹⁹. C'est d'ailleurs à la même époque que l'on accepte l'idée qu'un léger profit puisse être accordé au banquier ou au changeur, et ce, malgré la contradiction avec les écrits d'Aristote.

À quel moment de l'histoire économique peut-on parler d'« intérêt » plutôt que d'« usure » ? Jusqu'au XVI^e siècle, la notion d'usure, c'est-à-dire de prêt avec gain, connaissait une condamnation générale. Par contre, les cas d'exception à cette condamnation étaient considérés comme des prêts à intérêt. Ainsi, « avec l'extension du rôle des exceptions, elle [l'usure] se transforma jusqu'au point où, d'une condamnation générale du gain retiré d'un prêt à intérêt, elle devint ce qu'elle est aujourd'hui, le cas particulier du prêt à intérêt : celui qui est condamnable, car le taux d'intérêt est exagéré. »¹⁰⁰ Ainsi, l'usure devient intérêt lorsque l'on parle de dédommagement. Cette acceptation exceptionnelle de l'usure est présente dans les écrits de saint Thomas d'Aquin qui évoque une acceptation civile : « La loi civile ne peut interdire tous les péchés [...]; c'est par ce principe que la loi humaine a toléré l'usure, non pas qu'elle l'approuve en justice, mais pour ne pas nuire aux intérêts d'un grand nombre ».¹⁰¹ Ainsi, de façon parallèle se côtoient l'interdiction générale de l'usure et l'acceptation de l'usure exceptionnelle qui, dans ce dernier cas, prend le nom d'« intérêt ».

Chez les protestants, Martin Luther affirme que l'usure est condamnée par les Saintes Écritures¹⁰². Il acceptera cependant les cas d'exceptions. Pour Jean Calvin, la règle générale

⁹⁹ Grice-Hutchinson, *Early Economic Thought in Spain...*, p. 90.

¹⁰⁰ Ramón Tortajada, "Justes prix, usures et monnaie", *Économies et sociétés*, 1991, vol. 25 no. 5, p. 74.

¹⁰¹ Saint Thomas d'Aquin, question 78, art. 3 cité dans *Ibid.*, p. 75.

¹⁰² Auguste Dumas, « Intérêt et usure », *Dictionnaire de droit canonique*, 1953, tome cinquième, pp. 1491.

accepte les prêts à intérêts, mais plusieurs restrictions viseront cette règle. Ainsi dans la pratique les positions de Luther et de Calvin donnent les mêmes résultats. Par contre, pour la doctrine, la position de Calvin sera déterminante car la prohibition de l'usure devient le cas d'exception et non la règle générale¹⁰³. Calvin justifie sa position en affirmant que l'usure ne va pas à l'encontre de la loi divine, mais relève plutôt de la loi naturelle étant donné qu'elle dédommage le créancier pour les pertes et les ennuis causés par le débiteur¹⁰⁴. Le protestant Charles Dumoulin écrira en 1546 que le prêt à intérêt est permis en autant que les intérêts soient raisonnables¹⁰⁵.

Chez les scolastiques des XV^e et XVI^e siècles, l'analyse de l'usure est faite en fonction des groupes sociaux : les « pauvres », les princes, les bourgeois non-marchands et les marchands.¹⁰⁶ Ainsi, la pratique de l'usure auprès des démunis est exclue, alors que pour les princes elle est acceptée sur la base d'un principe : la nécessité de défendre le bien commun. Le bien-être de la collectivité légitime donc les prêts faits aux princes. La plupart du temps ces prêts sont constitués sous forme de rentes où un particulier prête une somme à la couronne en échange de rentes. Cette pratique ne fit pas l'unanimité auprès des docteurs de l'École de Salamanque. Certains la condamnaient, alors que d'autres dissociaient le contrat de rente de celui du prêt d'argent. Par ailleurs, les prêts octroyés par les bourgeois non-marchands et par les marchands se justifient par la notion du *lucrum cessans*. Selon ce principe, un créancier a droit d'être indemnisé pour la perte liée à l'abandon d'une activité lucrative. Habituellement, ces pertes étaient attribuables au défaut de remboursement ou à

¹⁰³ Henry William Spiegel, *The Growth of Economic Thought*, Durham, North Carolina, 1983 [1971], Duke University Press, p. 80.

¹⁰⁴ Dumas, *loc. cit.*, p. 1491.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 1492.

¹⁰⁶ Tortajada, *loc. cit.*, p. 76.

l'immobilisation de la somme prêtée¹⁰⁷. Cette notion serait aujourd'hui associée au coût d'option. Comment justifier alors que l'intérêt soit admis dès la signature du contrat de prêt, alors que les dommages surviennent généralement après la signature? Domingo de Soto, docteur de l'École de Salamanque, écrit en 1556 : « il n'est pas totalement improbable que le lucre cessant puisse entrer dans le contrat dès le début du prêt, mais à condition qu'il y ait bien une cessation d'activité... »¹⁰⁸. Les marchands jugeaient donc la somme prêtée par rapport aux bénéfices escomptés et évaluaient ainsi la somme d'intérêt à demander au débiteur. Cette évaluation était tout à fait arbitraire de la part du marchand, aussi pouvait-elle devenir usuraire. À la fin du XVII^e siècle, le prêt à intérêt est accepté et en 1830, Rome rend l'intérêt légal. C'est ainsi que « pour les scolastiques, le fondement de leur démarche est l'interdiction sociale de l'usure et l'acceptation individuelle de l'intérêt, cas par cas. »¹⁰⁹

4) L'École de Salamanque : son fondement

Les idées transmises par l'École de Salamanque tirent leur origine de la pensée économique des scolastiques représentée par Aristote et saint Thomas d'Aquin. Francisco de Vitoria (1492?-1544), juriste dominicain ayant fréquenté l'Université de Paris, est considéré comme le fondateur de l'École de Salamanque. Sans réellement se démarquer de la pensée médiévale, il a su actualiser les écrits de saint Thomas d'Aquin en les incorporant dans son enseignement et en commentant, tout comme ses prédécesseurs médiévaux, la vie économique quotidienne¹¹⁰.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 77.

¹⁰⁸ Domingo de Soto, cité dans *Ibid.*, p. 78.

¹⁰⁹ Tortajada, *loc. cit.*, p. 78.

¹¹⁰ Marjorie Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain : Selected Essays of Marjorie Grice-Hutchinson*, Aldershot, G.B., Elgar, 1993, p. vii.

Ces penseurs sont pour la plupart théologiens, moralistes, ou encore juristes. L'école a réussi à attirer également des grammairiens, des poètes et des historiens. Les principaux penseurs associés à l'École de Salamanque sont Francisco de Vitoria, Martín de Azpilcueta "Doctor Navarrus" (1492-1586), Domingo de Soto (1494-1560) et Tomás de Mercado (1530?-1575)¹¹¹. Hommes cultivés, ils possèdent une grande rigueur intellectuelle. Leur préoccupation commune est de tenter de définir quels comportements économiques sont conformes aux règles de l'Église¹¹². La méthodologie employée est très rigoureuse, et les discussions portent sur des cas de la vie commerciale quotidienne. Par conséquent, les généralisations qui émanent de l'École sont appuyées par de nombreux faits et exemples¹¹³.

Par ailleurs, l'École de Salamanque a développé, entre autres, deux théories importantes pour la pensée économique occidentale: la théorie de la valeur et la théorie quantitative de la monnaie. Ces deux théories forment ce que l'on appelle la théorie monétaire. Pour cette raison, les penseurs de l'École de Salamanque ont été définis comme monétaristes.

5) La théorie de la valeur

L'acceptation ou le refus du prêt à intérêt aura une incidence sur le juste prix d'un bien ou d'un service. C'est pourquoi la théorie de la valeur comporte deux éléments : l'évaluation du juste prix et la justification de l'intérêt.

Le juste prix : Les penseurs de Salamanque cherchent à identifier le mécanisme de détermination des prix des biens et services. Tout comme les scolastiques médiévaux, ils

¹¹¹ Roover, *La pensée économique des scolastiques...*, p. 32.

¹¹² *Ibid.*, p. 70.

¹¹³ *Ibid.*, p. 135.

entreprennent cette recherche dans le but de protéger l'honnête homme des abus des producteurs. Les théologiens vont poursuivre dans cette voie et écartèreront la théorie objective qui tient compte des coûts de production, et adopteront plutôt la théorie subjective de la valeur qui estime que le juste prix (ou prix naturel) est déterminé par les forces du marché. C'est ainsi que dans un marché de concurrence parfaite, le prix d'un bien dépend de son utilité et de sa rareté. Ces deux éléments se retrouvent dans ce que les économistes espagnols de l'époque appelleront l'*estima* ¹¹⁴.

En ce qui a trait au prix légal, la plupart de ces penseurs étaient d'avis qu'un contrôle des prix était souhaitable pour les biens de première nécessité, et que ce prix devait être identique au prix "naturel" fixé par le marché¹¹⁵. Évidemment, il était difficile pour l'État d'estimer ce juste prix. Qui plus est, afin d'obtenir des prêts supplémentaires, l'État autorisait parfois la formation de cartels ou même de monopoles afin d'obtenir les faveurs d'un groupe de marchands.¹¹⁶ Ainsi, l'État n'hésitait pas à diverger du juste prix quand il pouvait en tirer des avantages.

L'usure et l'intérêt : Comme nous l'avons exposé précédemment, la notion de l'usure a fait l'objet de nombreuses discussions. L'École de Salamanque va retenir la condamnation générale de l'usure sur les prêts, mais acceptera les cas d'exception. Le refus d'accepter le prêt à intérêt repose sur le principe que l'argent stérile ne peut engendrer de fruits, le prêt est donc improductif. Par ailleurs, les cas d'acceptation sont évalués en fonction du groupe

¹¹⁴ Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain...*, p. 71.

¹¹⁵ Grice-Hutchinson, *The School of Salamanca...*, p. 49.

¹¹⁶ Roover, *L'évolution de la lettre de change...*, p. 73.

social auquel appartient le débiteur. Mais lorsque le créancier profite des besoins du débiteur pour en hausser le taux d'intérêt, le cas est automatiquement condamné.

6) La théorie quantitative de la monnaie

Avec la vie économique qui prend une dimension internationale au XVI^e siècle, les Espagnols constatent avec désolation que la valeur de l'argent varie dans le temps et dans l'espace: la quantité de biens achetés avec un *maravedí* varie selon que l'on se trouve en Castille ou en Flandres. C'est ainsi que l'École de Salamanque se penche sur la question de la détermination de la valeur de l'argent.

Jurg Niehans définit la théorie quantitative de la monnaie ainsi : « an exogenous increase in the money supply will cause prices to be proportionately higher than they would have been in the absence of that increase, provided there are no other exogenous assets and all adjustments have run their course. »¹¹⁷ Ainsi cette théorie établit un lien entre la masse monétaire et l'inflation. Par sa théorie quantitative de la monnaie voulant que le prix de la monnaie soit déterminé par la quantité de monnaie en circulation, Martín de Azpilcueta est le premier à associer l'arrivée massive des métaux précieux des Amériques à l'inflation galopante espagnole du XVI^e siècle¹¹⁸. Cette théorie, formulée en 1556 dans son *Comentario Resolutorio de Usuras*, et raffinée par Mercado en 1569, donne une valeur subjective à la monnaie. Par ce fait, Azpilcueta admet que la monnaie est non seulement un instrument

¹¹⁷ Jurg Niehans, « A Reassessment of Scholastic Monetary Theory », *Journal of the Economic Thought*, 1993, vol. 15, no.2, p. 230.

¹¹⁸ Cette équation a été affinée par Irving Fisher en 1911 et prend maintenant la forme de $MV = PT$ où M est la masse monétaire en circulation, V est la vitesse de circulation de la monnaie, P est le niveau général des prix et T est le volume de transactions. Spiegel, *op. cit.*, p. 625. Selon la théorie quantitative de la monnaie, lorsque T et V demeurent constants, une variation de la quantité de monnaie entraîne une variation des prix. La masse monétaire ne doit pas augmenter plus vite que l'activité économique. (*Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*,

d'échange mais un bien ayant une valeur variable. Cette valeur est déterminée par l'offre et la demande de la monnaie. On reconnaît donc la théorie de la valeur appliquée ici à la valeur de la monnaie. C'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire de la pensée économique, un théoricien fait correspondre la valeur réelle de la monnaie à son pouvoir d'achat¹¹⁹. Cependant, l'exactitude de la théorie d'Azpilcueta repose sur l'acceptation des résultats de la thèse de Earl J. Hamilton (1934). Celui-ci établit une corrélation entre la grande quantité de métaux précieux et l'inflation. Toutefois, il a été récemment démontré que l'inflation espagnole s'est fait ressentir plus vigoureusement dans la première moitié du XVI^e siècle alors que les importations de métaux précieux les plus importantes ont eu lieu durant la seconde moitié du XVI^e siècle, suite à l'exploitation des mines du Potosi¹²⁰. Marjorie Grice-Hutchinson estime cependant que même si l'afflux des métaux précieux n'était probablement pas l'unique cause de l'inflation, il était sûrement la principale¹²¹.

Par ailleurs, une seconde controverse existe quant à la provenance de cette théorie. Certains en attribuent la paternité à Jean Bodin qui, dans sa *Réponse aux paradoxes de Monsieur Malestroit* (1568), énonce une relation identique entre la valeur de la monnaie et sa quantité en circulation. C'est notamment le cas de Dennis O. Flynn (1978) qui affirme que la théorie d'Azpilcueta a été écrite en 1556, mais qu'elle a été publiée seulement en 1590, donc vingt-deux ans après Bodin. Grice-Hutchinson répond que cette interprétation de l'histoire est erronée étant donné que le *Comentario* d'Azpilcueta est inclus dans son *Manuel de Confesores y Penitentes* imprimé en 1556¹²².

Hatier, 1993). En établissant la relation entre P et M, Azpilcueta n'a pas tenu compte de l'élasticité de la production nationale, en d'autres mots, de la croissance de la production nationale.

¹¹⁹ Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain...*, p. 14.

¹²⁰ Grice-Hutchinson, *Early Economic Thought in Spain...*, p. 107.

¹²¹ *Ibid.*, p. 106.

¹²² Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain...*, p. xii.

Toujours préoccupée par le mécanisme de fixation du juste prix, l'École de Salamanque se penchera sur la question de la légitimité des changes. C'est ainsi qu'elle établira trois catégories de change. En premier lieu, le change manuel (*a menudo*) qui naît de la nécessité de troquer les différentes monnaies ou encore d'échanger des grosses pièces contre des plus petites. En deuxième lieu, le change réel où l'on échange une monnaie présente contre une monnaie absente. Ce type de change se fait par lettre de change. Finalement, le change sec où l'on échange une somme d'argent contre une autre somme que l'on touchera au même endroit mais à un moment ultérieur¹²³. Les deux premiers types de change seront acceptés, le dernier catégoriquement interdit par l'École de Salamanque. Tout en admettant que l'on puisse tirer un gain du commerce de l'argent, Azpilcueta condamne l'usure qui profite de la détresse du débiteur.

Ainsi Azpilcueta évalue la valeur de l'argent en fonction de la quantité de monnaie en circulation. Qui plus est, il évaluera la valeur de la monnaie en fonction de son pouvoir d'achat. La théorie de la parité des pouvoirs d'achat, décrite pour la première fois en 1810 dans le *Bullion Report*, précise que lorsqu'un pays subit une forte inflation (causée par une augmentation de la monnaie en circulation), et qu'un pays limitrophe n'est pas aux prises avec un tel problème, la valeur relative de chacune des monnaies changera pour refléter le changement de pouvoir d'achat de la monnaie du premier pays. Le taux de change entre ces deux pays sera révisé, défavorisant ainsi le premier pays¹²⁴. Par exemple, si l'Espagne connaît une inflation de 3%, et que les prix en France sont stables, dans un système de changes

¹²³ Lapeyre, *Une famille de marchands...*, pp. 248-249.

¹²⁴ Grice-Hutchinson, *The School of Salamanca...*, p. 53.

flottants la monnaie espagnole sera dépréciée de 3%. Selon Grice-Hutchinson, les premiers tâtonnements de cette théorie proviendraient de l'École de Salamanque. En effet, suite à la compréhension du mécanisme de détermination du prix de la monnaie, les Dominicains se questionnent sur la variation de la valeur de la monnaie d'un pays à l'autre et de la moralité associée au gain ou à la perte réalisés dans la transaction de change. Au départ, Vitoria affirme que l'augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie castillane, lorsque utilisée en Flandres, provient des frais occasionnés par les opérations de change, des frais de transport et des risques encourus. Il ajoute que la différence de pouvoir d'achat pourrait également provenir de la variation de son contenu en métal précieux. Cette explication semble trop simpliste aux yeux de Domingo de Soto et d'Azpilcueta. En effet, ces penseurs constatent que lorsque l'argent quitte la Castille pour les Flandres, son contenu métallique ne change pas en cours de route, et pourtant sa valeur augmente. De plus, que la monnaie se déplace du nord au sud ou du sud au nord, les frais d'opérations, les frais de transport et les risques devraient être les mêmes; pourtant la valeur de la monnaie augmente lorsque le déplacement suit la direction nord, et inversement, elle diminue lorsqu'elle est en direction sud. La seule explication possible réside donc dans la notion de *l'estima*. Ainsi, Domingo de Soto et quelques années plus tard, Azpilcueta, énonceront la théorie de la parité des pouvoirs d'achat voulant que la valeur d'une monnaie par rapport à une autre, dépende de la valeur des biens et des services que cette monnaie permet d'acquérir à l'intérieur du pays d'origine¹²⁵. Comme le souligne Grice-Hutchinson :

The next step in the evolution of the purchasing power parity theory was taken by Azpilcueta Navarro in 1556. [...] When we come to examine it more carefully we shall see that it was written to account for the behaviour of the international exchanges, nor merely to explain fluctuations in the value of money within a single country.

¹²⁵ *Ibid.*, pp. 55-56.

Azpilcueta introduces the factor of the price-level and replaces the concept of « estimation » by that of purchasing power.¹²⁶

Tomás de Mercado intégrera la théorie sur la parité des pouvoirs d'achat dans son guide destiné aux marchands.

7) Contributions et lacunes

Louis Baeck a fait le bilan des apports de l'École de Salamanque à la théorie économique. Selon lui, l'École de Salamanque a été la première à appliquer le mécanisme de détermination des prix fixé par les lois de l'offre et de la demande au marché monétaire. Par le fait même, les penseurs ont ajouté une nouvelle dimension à l'argent en le considérant non seulement comme un outil d'échange, mais également comme un bien ayant une valeur déterminée par l'*estima*, donc par la loi de l'offre et de la demande. Également, les penseurs ont établi un lien entre la valeur d'une monnaie et la quantité de monnaie en circulation pour une région donnée. Suite à la compréhension de la détermination de la valeur de la monnaie, les penseurs ont démontré le lien entre le pouvoir d'achat d'une monnaie et son taux de change, retirant ainsi la notion d'usure qui était traditionnellement associée à la pratique des changes. Ainsi, les théologiens ont établi la théorie de la valeur subjective, ont posé les premières pierres de la théorie quantitative de la monnaie et ont ébauché ce qui allait devenir la théorie sur la parité des pouvoirs d'achat¹²⁷. Ils ont donc réussi à insérer des nouvelles pratiques économiques dans leur système de représentation de la société.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 56.

¹²⁷ Louis Baeck, « Spanish Economic Thought : the School of Salamanca and the Arbitristas », *History of Political Economy*, 1988, vol. 20, no. 3, pp. 401-403.

Cependant, lorsque les penseurs font état de la théorie de la valeur subjective, on remarque que l'attention se porte sur la demande (des biens ou de la monnaie) plutôt que sur l'offre (provenant des producteurs ou des cambistes). Une étude de l'offre aurait permis aux penseurs espagnols d'identifier une cause additionnelle de l'inflation: l'insuffisance de la production nationale espagnole. D'ailleurs, les économistes qui leur ont succédé constatent l'urgence du problème et en font l'objet de leurs *arbitrios*. Ainsi, les *arbitristas* compléteront le travail de l'École de Salamanque.

D) L'ARBITRISME : UNE RÉPONSE AU DÉCLIN ÉCONOMIQUE ESPAGNOL

Les Espagnols se rendent compte que, loin d'être une panacée, l'entreprise de colonisation mène le pays vers un déclin économique irréversible. La perception du déclin est palpable et se manifestera clairement à travers les écrits d'hommes, pour la plupart lettrés, qui proposeront des solutions au grand mal qui secoue la péninsule.

Les autorités locales du début du XVII^e siècle tolèrent bien la diversité de l'opinion publique. Tracts et pamphlets au sujet d'affaires publiques remettant en question les politiques gouvernementales circulent librement. Très souvent, ces écrits diagnostiquent avec justesse les grands maux de l'économie castillane et suggèrent des solutions à ces problèmes. Ces documents prendront le nom de *arbitrios*.

1) La terminologie

L'ouverture du règne de Philippe III (1598) est une période prolifique pour les arbitristes. Durant la période de 1598 à 1665, plus de 165 *arbitrios* sont publiés¹²⁸. On note l'utilisation du terme *arbitristas* pour la première fois en 1598, dans un texte de Baltazar Atamos de Barrientos qui presse le roi de se méfier des *arbitristas*¹²⁹. Le premier *arbitrio* espagnol, écrit par Luis Ortiz, est envoyé à Philippe II en 1558. Dans cet *arbitrio*, Ortiz examine l'état financier de la monarchie et propose des moyens pour stimuler la production nationale et, incidemment, pour éviter la fuite des métaux précieux d'Espagne. Quant à l'Amérique latine, le premier *arbitrio* apparaît en 1740¹³⁰. *Arbitrio* et *projecto*, deux termes proches l'un de l'autre, n'ont pas tout à fait le même sens et ne s'emploient pas dans le même contexte. *Arbitrio* est un terme utilisé aux XVI^e et XVII^e siècles qui désigne un projet exposant une réflexion personnelle ou une solution plutôt évasive. Le *projecto*, terme utilisé au XVIII^e siècle, propose un projet de société plus étoffé¹³¹. Quant au terme *arbitristas*, il a été popularisé par le texte de Cervantès, *Coloquio de los Perros*, publié en 1613. Les Français appelleront les arbitristes des « donneurs d'avis » alors que les Italiens les désigneront sous le nom de « avvisatore ». Sont incluses dans ces deux traductions les notions de projet et d'opinion, deux concepts que renferme le terme *arbitrio*¹³².

L'arbitrisme est une doctrine d'économie politique des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles qui jette un regard critique sur les problèmes économiques espagnols ci-haut décrits et qui propose

¹²⁸ Ce nombre tient compte uniquement de ceux qui sont connus. Kamen, *op. cit.*, p. 234.

¹²⁹ Cité dans John Elliott, *Spain and its World 1500-1700*, New Haven/London, Yale University Press, 1989.

¹³⁰ Almarza, *op. cit.*, p. 25.

¹³¹ *Ibid.*, p. 29.

¹³² Jean Vilar, *Literatura y economía. La figura satírica del arbitrista en el Siglo de Oro*, Madrid, Revista de Occidente, 1973, p. 56.

des solutions, pour la plupart, protectionnistes¹³³. L'arbitrisme a été décrit par Pierre Vilar comme un premier pas dans la pensée économique espagnole, alors que Marjorie Grice-Hutchinson a intégré cette doctrine à l'École de Salamanque.

Les arbitristes sont des donneurs d'avis (sollicités ou spontanés), des conseillers d'État, ou encore des penseurs issus des écoles de philosophie ou de droit. Ils peuvent être fonctionnaires royaux ou ecclésiastiques, poètes ou prêtres (leurs sermons auraient été des *arbitrios*), membres des Cortés ou ministres, représentants de la classe marchande ou de guildes. Castillans pour la plupart, leur point de vue sur les affres de l'économie reflète leur origine castillane.

2) Les procédures et la méthodologie

La diffusion de ces *arbitrios* prend différentes formes. Certains *arbitrios* sont gardés secrets et communiqués à un groupe restreint d'individus. D'autres sont minutieusement écrits dans l'espoir de changer le fonctionnement des choses, mais se perdent parfois dans les méandres de la bureaucratie espagnole. Certains sont bien reçus et font l'objet de discussions au sein de groupes de ministres, alors que d'autres se font entendre par l'entremise de leur représentant aux Cortés. Certains revêtent un caractère très sérieux, alors que d'autres sombrent dans le burlesque ou le fantaisiste¹³⁴. En ce qui a trait à la forme, les arbitristes adoptent un style concis, avec plusieurs divisions, subdivisions, objections et réponses. En ce sens, la forme utilisée s'apparente à celle utilisée par les Scolastiques. Comme chez ces derniers, les

¹³³ Javier Muñoz Soro, "Arbitrismo", *Gran Enciclopedia de España*, 1992, vol. 2, pp. 890-891.

¹³⁴ Jean Vilar fait état d'une solution pour résoudre le problème de communication avec les Indes et avec Ibiza : l'arbitriste propose de construire un pont reliant ces destinations. Vilar, *op. cit.*, p. 198.

références aux textes anciens, aux passages bibliques et au droit naturel sont nombreuses¹³⁵. L'introduction met en évidence une grande humilité devant le destinataire de l'*arbitrio*¹³⁶. Par ailleurs, la méthode est empirique et le sujet très spécialisé. Pour cette raison, l'analyse des arbitristes manque parfois de cohérence avec la structure sociale dominante¹³⁷.

3) Les solutions proposées

Les arbitristes donnent leur opinion principalement sur deux plans : les problèmes économiques et le changement de mentalités du XVI^e siècle. Certains sujets d'*arbitrios* sont plus fréquents que d'autres. Notamment, on dénonce l'augmentation des dépenses publiques (principalement associée à la défense de l'Empire) et l'augmentation des impôts. Les arbitristes sont aussi conscients du problème de la balance commerciale négative : l'abondance d'or et d'argent a fait augmenter les prix et a rendu les produits locaux moins compétitifs vis-à-vis des produits étrangers. Ils dénoncent également l'insuffisance d'investissements dans les entreprises de production. L'abondance d'argent qui favorise un goût démesuré pour le luxe et l'oisiveté, est, selon eux, responsable de cette situation. Devant ces problèmes, certains arbitristes proposent des mesures visant à pallier l'insuffisance de la production nationale et souhaitent ainsi favoriser l'industrie en adoptant des mesures protectionnistes, alors que d'autres proposent de favoriser l'agriculture. Certains arbitristes se sont démarqués par l'acuité des solutions proposées. C'est ainsi que dans un mémorial écrit en 1600, Martín de Cellorigo affirme que les coûts de la domination mondiale sont d'ordre économique, psychologique et administratif et que l'impérialisme espagnol donne un faux

¹³⁵ *Ibid.*, p. 214.

¹³⁶ Almarza, *op. cit.*, p.17.

¹³⁷ *Ibid.*, p.18.

sens de la richesse¹³⁸. Il s'oppose à l'accumulation de monnaie métallique qui accentue l'inflation, et soutient que la notion de richesse devrait comprendre l'ensemble des biens nécessaires à une activité de production incluant la main-d'œuvre, plutôt que d'être simplement fondée sur l'accumulation de métaux précieux¹³⁹. En 1619, Sancho de Moncada déplore la ruine de l'agriculture, l'exode rural, l'absence de propension au travail et les nombreux produits étrangers qui provoquent la fuite des métaux précieux. Il propose un ensemble de solutions à teneur protectionniste et xénophobe : la prohibition des importations de biens manufacturés et des exportations de métaux précieux, l'interdiction pour les étrangers de faire du commerce en Espagne, l'établissement d'industries locales et la diminution des taxes et des impôts¹⁴⁰. Pour Caxa de Leruela, la faible rentabilité du secteur agricole est due à un manque de bétail. Il dénonce le monopole exercé par la *Mesta*, où les plus puissants s'approprient les pâturages municipaux au détriment des démunis. Ainsi, il suggère une solution qui comprend une revitalisation de l'industrie de la laine : nationalisation des pâturages et allocation d'une concession d'animaux suffisante pour la subsistance du paysan. Par ailleurs, comme d'autres arbitristes, Caxa de Leruela voit dans la faible production nationale la source de l'augmentation des prix¹⁴¹. Dans l'ensemble des écrits des arbitristes, on retrouve des réformes qui visent à assurer un meilleur contrôle par l'État et par l'Église du système de taxation, de la vérification des dépenses royales, de la vente des charges (offices) et de l'organisation des voies navigables. Néanmoins, de toutes ces solutions, seules deux ont été véritablement considérées par les autorités politiques. Dans un premier temps, les arbitristes demandent d'abolir plusieurs taxes pour les remplacer plutôt

¹³⁸ Elliott, *op. cit.*

¹³⁹ Jacques Wolff, *Histoire de la pensée économique. Des origines à nos jours*, Paris, Montchrestien, 1991, p. 40.

¹⁴⁰ Cité dans Vázquez de Prada, *op. cit.*, p. 333.

¹⁴¹ Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain...*, p.75.

par une taxe unique sur la farine. Cette solution a été retenue par le royaume d'Aragon. Dans un deuxième temps, on demande de créer une compagnie de commerce, à l'image des compagnies maritimes françaises et hollandaises, pour déloger les étrangers du commerce colonial. Le Comte duc Olivares et les administrateurs subséquents ont été en faveur de cette proposition mais n'y ont jamais donné suite.

Les sujets des arbitristes ne se limitent pas seulement à la critique de la sphère économique. Ils dénoncent également les changements de mentalités qui ont cours au XVI^e et XVII^e siècle. Domínguez Ortiz résume bien la grogne générale chez les arbitristes face à ces changements : ils dénoncent la tendance à la thésaurisation, au goût du luxe, au mode de vie de rentier et à la consommation de produits étrangers¹⁴².

Néanmoins, l'élément qui fédère tous les arbitristes espagnols est la conscience collective de la réalité de la déroute économique. Ils sont conscients du contraste entre la richesse du passé et la richesse croissante des étrangers, et constatent un retard par rapport à ces derniers¹⁴³.

Même si les arbitristes ont peu d'influence au XVII^e siècle, ils sont pourtant reconnus par les réformateurs du XVIII^e siècle. On peut se demander pourquoi les propositions des arbitristes n'ont pas contribué au relèvement de l'Espagne. En voulant corriger les déviations du système établi, ils n'ont pas su remettre en question les valeurs et la hiérarchie de leur société. La plupart des *arbitrios* portant sur les Indes étaient en outre irréalistes étant

¹⁴² Domínguez Ortiz, *op. cit.*, page 273.

¹⁴³ Elliott, *op. cit.*.

donné l'ignorance des auteurs de la réalité américaine¹⁴⁴. Par ailleurs, ils ont fait fi des spécificités régionales propres à l'Espagne¹⁴⁵. Plusieurs de ces théories jugées trop farfelues ont été rejetées rapidement. Par contre, celles qui ont été retenues témoignent d'un fatalisme souvent paralysant.¹⁴⁶ Domínguez Ortiz estime que l'ensemble du discours des arbitristes est le testament de la mentalité de l'époque.

Suite aux Grandes Découvertes, le paysage économique espagnol se transforme. Au début, la colonisation espagnole a profité à l'économie. Le décollage industriel en Espagne ainsi que le développement d'outils de commerce des deux côtés de l'Atlantique démontrent l'effet bénéfique sur l'économie espagnole. Plusieurs agents économiques tels l'État et l'Église en ont bénéficié. Mais cette époque fut de courte durée. Rapidement, l'inflation, nourrie par l'insuffisance de la production nationale et par l'augmentation de la masse monétaire, a eu des effets dévastateurs sur l'économie. Loin de passer inaperçue, cette décadence fut décriée par certains, comme les arbitristes et Tomás de Mercado. Contrairement aux arbitristes qui ont écrit sur les Indes, Mercado a mis à profit son expérience coloniale pour analyser la vie économique coloniale et espagnole.

¹⁴⁴ María Luisa Martínez de Salinas Alonso, « Contribución al estudio sobre los arbitristas: nuevos arbitrios para las Indias a principios del siglo XVII », *Revista de Indias*, 50, 188 (janvier - avril 1990), p. 169.

¹⁴⁵ Domínguez Ortiz, *op. cit.*, p. 273.

¹⁴⁶ Elliott, *op. cit.*, 1989.

CHAPITRE 2

LA SUMA DE TRATOS Y DE CONTRATOS

Truffée d'exemples et d'anecdotes, la *Suma* de Mercado dévoile l'effervescence de Séville, les débuts de Mexico la coloniale, les péripéties des traversées houleuses et les contrats commerciaux souvent novateurs mais pas toujours licites. Tout comme Domínguez Ortiz, Sánchez-Albornoz affirme qu'il s'agit là d'un testament d'une époque¹. Mélange d'empirisme et de théorie, la *Suma de tratos y de contratos* est une application de certains principes scolastiques.

Par ailleurs, l'influence de l'expérience coloniale sur les écrits de Tomás de Mercado met en lumière de nouvelles pratiques commerciales. Ces pratiques, loin de faire l'unanimité auprès de *Doctores* de l'École de Salamanque, feront l'objet d'une analyse critique de la part de Mercado pour en déterminer la légitimité.

Cette analyse amènera l'auteur à proposer de nouvelles façons de faire afin d'orienter le parcours économique de l'Espagne. Émergence de la pensée arbitriste ou germe du libéralisme économique² ? Les solutions proposées par Mercado seront envisagées afin de déterminer sa position.

¹ Sánchez-Albornoz, « Un testigo del comercio indiano... », p. 102.

² Capul et Garnier définissent le libéralisme économique ainsi : « Le libéralisme économique fonde alors cette conviction d'un ordre naturel et spontané dans les bienfaits d'un mécanisme de régulation unique, le marché. Le marché est un processus d'ajustement entre les actions économiques des individus; l'échange est avantageux pour tous les participants et l'intérêt général n'est que la somme des intérêts particuliers des uns et des autres (« la main invisible » de l'économiste Adam Smith). Le marché apparaît en définitive comme le seul moyen de concilier l'autonomie individuelle et un minimum d'ordre et de contraintes sociales. » Aussi, l'action économique de l'État devrait être limitée afin de ne pas perturber les mécanismes du marché ni l'allocation optimale des ressources. Jean-Yves Capul et Olivier Garnier, « Libéralisme économique », *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Hatier, 1993, pp. 236-237.

A) LES INNOVATIONS COMMERCIALES ET L'EXPÉRIENCE COLONIALE

« En quoi, il est vrai, l'on se trompe très gravement presque partout là-bas, étant donné que les Espagnols estiment n'avoir franchi la mer que dans le but de chercher fortune [...] »³.

Qu'en est-il de l'Amérique après l'arrivée des Européens ? Les abondantes descriptions des transformations du commerce outre-mer donnent au texte de Mercado toute sa richesse. Les agents économiques impliqués dans le commerce colonial vont concevoir des techniques commerciales ou en emprunter à celles déjà existantes et les adapteront aux exigences du nouveau paysage économique : longue distance à parcourir, longs délais de paiements, importante et soudaine demande de biens. Mercado nous dépeint la ville de Séville, témoin privilégié de cette agitation, aux lendemains des Grandes Découvertes.

1) La ville de Séville

À la lecture de la *Suma*, on devine que Tomás de Mercado a passé de longs moments à Séville. Il nous imprègne de l'atmosphère de cette ville décidément tournée vers l'Amérique.

Une des conséquences des Grandes Découvertes pour Séville est la conversion d'un nombre important d'individus à des occupations commerciales ainsi que l'arrivée massive de marchands. La plupart des Sévillans exercent soit le métier d'agriculteur ou celui de grands négociateurs, que Mercado désigne par le nom de « *mercaderes* »⁴. Mercado fait état de ces marchands qui sont à la fois commerçants et grands propriétaires terriens, faisant affaire avec

³ « *En todo lo cual, cierto, se yerra gravísimamente casi en todas aquellas partes, porque, como la gente española considera no haber pasado la mar a otro fin que a buscar riquezas, [...]* » *STC*, VI, 15, p. 705.

⁴ *STC*, II, 1, p. 62. Cette expression est synonyme de « *hombres de negocios* » ou « *personas de negocios* ». Ces expressions désignent les deux principaux champs d'activités de l'homme d'affaires du XVI^e qui sont les changes et la marchandise. Lapeyre, *Une famille de marchands...*, pp. 109-110.

des régions lointaines, tout en s'occupant de leurs terres. L'étonnement de celui-ci face à ses opérations multiples et risquées est palpable :

Mais tous ces hommes d'affaires⁵ sont si bien payés et contents de leur état et ils sont si prospères qu'à tout prix ils veulent être marchands et exercer comme tels. Ils sont si riches que certains apportent eux-mêmes de Castille, de Medina del Campo, de Ségovie, de Tolède, de Cordoue, d'Ecija et d'autres lieux des marchandises diverses; des Flandres et d'Italie aussi par mer; ils en vendent une partie ici du mieux qu'ils peuvent et ils rechargent l'autre à destination des Indes. De plus, s'apercevant qu'un commerce lucratif comme l'agriculture leur échappait, la plupart a d'ores et déjà acquis dans l'Aljarafe et la Sierra Morena de grandes propriétés et des exploitations en tous genres - vergers, cultures, vignes, oliveraies.⁶

Ainsi, avec le nouveau commerce des Indes, les Sévillans ont davantage de mobilité sociale.

La noblesse, par cupidité, s'est alliée avec les marchands, et ces derniers par soif de noblesse, ont travaillé pour fonder des majorats en investissant dans de grandes propriétés.

Ils [les marchands] se sont ennoblis et leur état s'est amélioré ; il y a, en effet, parmi eux des personnes de considération et d'honneur, que l'on tient et doit tenir en estime à juste titre, car les nobles, par cupidité ou besoin d'argent, se sont abaissés, non pas à commercer, mais à s'apparenter avec des marchands, et les marchands, par soif de noblesse, ont travaillé pour gravir l'échelle sociale en établissant et en fondant de bons majorats.⁷

⁵ L'expression « señores de gradas » revient fréquemment sous la plume de Mercado. Elle désigne l'ensemble des hommes d'affaires qui se réunissaient sur les marches de la cathédrale de Séville, là où se brassaient les affaires. Il ne s'agit donc pas de « seigneurs » dans le sens actuel du terme. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 2, p. 97. Morales Padrón, « The Commercial World ... », pp. 300-301. André E. Sayous, « Partnership in the Trade Between Spain and America and also in the Spanish Colonies in the Sixteenth Century », *Journal of Economic and Business History*, I, 1928-1929, p. 295.

⁶ « Mas estos señores de gradas están tan pagados y contentos de su estado y sucédeles tan prósperamente que en todo y de todos modos quieren ser mercaderes y ejercitarlo. Son tan caudalosos que unos mismos traen de Castilla, de Medina del Campo, de Segovia, de Toledo, de Córdoba, de Ecija y de otras partes diversos géneros de mercadería, también de Flandes y de Italia por mar, y parte de ello venden aquí como mejor pueden y parte de ello toman a cargar para Indias. Y aun ahora, pareciéndoles que se les iba por alto un negocio de mucha ganancia, que es la agricultura y labranza, los más de ellos han ya mercado y hecho en ese Aljarafe y Sierra Morena grandes heredades y haciendas de toda suerte - huertas, sementeras, viñas, olivares. » *STC*, II, 3, p. 76.

⁷ « Hase ennoblecido y mejorado su estado [los mercaderes], que hay muchos entre ellos personas de reputación y honra en el pueblo, de quienes con razón se hace y debe hacer gran cuenta, porque los caballeros por codicia o necesidad del dinero han bajado, ya que no a tratar, a emparentar con tratantes, y los mercaderes con apetito de nobleza e hidalguía han trabajado de subir, estableciendo y fundando buenos mayorazgos. » *STC*, II, 1, p. 63.

Tout en défendant son statut, la noblesse désire sa juste part de l'enrichissement que touche l'élite marchande, et celle-ci cherche l'anoblissement. Aussi Mercado annonce ce que certains auteurs mentionneront, soit un anoblissement de la société espagnole au XVI^e siècle⁸.

L'ambiance au port de Séville est décrite avec beaucoup de détails. Séville est le point de départ et de retour de la *Carrera de Indias*⁹. Port d'entrée des marchandises venant des Flandres, de France, d'Angleterre et de Venise, c'est à Séville que le royaume en entier s'approvisionne en biens de l'étranger¹⁰. Divers produits manufacturés et denrées alimentaires comme la farine et le blé sont envoyés pour approvisionner des régions comme « la Hispaniola, Cuba, le Honduras, Campeche, la Nouvelle-Espagne, le Guatemala, Carthagène, Tierra Firme, le vaste Pérou – en toutes sortes de marchandises et de denrées alimentaires et même en blé et en farine, notamment [...]»¹¹. Ces marchandises, de toutes provenances, sont enregistrées à la *Casa de Contratación*. Elles seront ensuite embarquées pour le Nouveau Monde là où les prix sont très élevés et où les profits sont faciles¹².

Dû au grand attrait que Séville exerce sur les marchands d'Espagne et d'ailleurs, l'activité financière y est multiple et complexe. Les affaires se brassent sur les marches de la cathédrale où l'on vend et où l'on achète en gros. Les transactions sont verbales ou sur papier, mais jamais en présence de marchandise. Vers midi, les activités se déplacent autour de la *Casa de*

⁸ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 2, pp. 444,446,565 et 571. Pike, *Aristocrats and Traders...*, pp. 23, 25 et 100.

⁹ *STC*, II, 23, p. 246.

¹⁰ *STC*, II, 1, pp. 62-64.

¹¹ « la Isla Española, Cuba, Honduras, Campeche, Nueva España, Guatemala, Cartagena, Tierra Firme, con toda la grandeza del Perú - casi de todo género de ropa y de muchos mantenimientos y, en parte, aun hasta del trigo y harina [...] » *STC*, II, 1, p. 63.

¹² *STC*, II, 1, p. 63.

Contratación située à quelques pas de la cathédrale, dans les *Reales Alcázares*, là où arrivent les métaux précieux et d'où partent les flottes en direction des Indes. Les changes sont pratiqués soit pour réellement échanger des monnaies ou pour camoufler des activités de crédit¹³. On y pratique les changes *reales* pour la monnaie en provenance et en partance des foires castillanes et étrangères, ainsi que pour les ventes à crédit et les ventes payées comptant : « Il y a beaucoup de changes réels importants dans toutes les foires, aussi bien dans le royaume qu'à l'extérieur, des ventes et des achats à crédit et au comptant pour de grosses sommes, des cargaisons très volumineuses, des opérations de troc pour des mille et des cents, telles que ni Tyr ni Alexandrie n'auraient pu égaler à leur époque.¹⁴ »

En raison de la cupidité des marchands et du grand trafic maritime tant à Séville que dans les Indes, les naufrages, selon notre auteur, se comptent quotidiennement par douzaines. Ceux-ci ont lieu principalement en Floride, à Campeche et à Guazagualco¹⁵. Le port de *Santa Marta* à *Tierra Firme*¹⁶, voit son fond de mer enrichi à chaque année : « Mais cela fait un an à peine que dans le port de Santa Marta, alors que toute la flotte de Tierra Firme était ancrée, on a laissé un navire faire naufrage avec plus de cent mille ducats de marchandises [...] »¹⁷. Au dire de Mercado, on lance des caravelles avec des petites coques dans un océan aussi vaste, en plus de les envoyer en plein cœur de l'hiver, c'est-à-dire de novembre à janvier, époque de l'année où il y a de nombreuses tempêtes. Même les gens sur la terre ferme ne courent pas

¹³ Nicolás Sánchez-Albornoz, « Estudio preliminar. Tomás de Mercado, entre la tradición escolástica y la práctica económica del Siglo de Oro » dans *STC*, p. XXIX.

¹⁴ « Hay grandes y reales cambios para todas ferias, así dentro del reino como fuera, ventas y compras fiado y de contado de gran suma, muy grandes cargazonas, baratas de muchos millares y cuentos, que ni Tiro ni Alejandria en sus tiempos se le igualaron. » *STC*, II, 1, p. 63.

¹⁵ *STC*, II, pp. 23, 247 et 249. La ville de Guazagualco est aujourd'hui la ville mexicaine de Coatzacoalcos.

¹⁶ Aujourd'hui le Venezuela.

¹⁷ « Mas no ha un año que en el puerto de Santa Marta, estando surta la flota de Tierra Firme, dejaron anegar un navío, con más de cien mil ducados de mercaderías [...] » *STC*, VI, 15, p. 708.

les risques de sortir à cause des pluies et du froid! Qui plus est, l'État ferme les ports quatre mois par année, mais les marchands font fi de cette réglementation. Il conclut « Et s'ils [les marchands] exerçaient leur art avec modération, ils éviteraient aisément ces inconvénients, qui sont grands, et d'autres plus grands que je tais, très proches de l'avarice, d'autant plus que leurs gains sont certains et que les Indes offrent des occasions constantes de s'enrichir, [...]»¹⁸. Ainsi l'avarice pousse à prendre des risques inutiles.

Pour compléter le portrait de Séville, Mercado évoque également certains aspects de la composition ethnique des Sévillans. On y trouve des Allemands, des Flamands, des Italiens, des Portugais, des Catalans, des gens de Burgos et de Medina. Ces étrangers sont pour la plupart des facteurs (*factores*), envoyés par leur maison mère¹⁹.

Au cœur de tous ces changements se trouve le marchand. À l'intention des nouveaux marchands pratiquant tant du côté européen de l'Atlantique que du côté américain, Mercado élabore des préceptes que tout bon marchand devrait connaître. Ainsi un marchand exemplaire devrait cacher toute apparence de richesse, parler peu, éviter de jurer, être charitable, lire abondamment pour élever l'âme, aller à la messe tous les jours et avoir un confesseur²⁰. S'il fait ces précisions, on peut penser que les marchands de Séville étaient loin de ces règles.

¹⁸ « Y si con moderación ejercitasen [los mercaderes] su arte, evitarían fácilmente estos inconvenientes, que son grandes, con otros mayores que callo, muy anexos a la avaricia, mayormente teniendo tan cierta su ganancia y siendo tan estable la ocasión y oportunidad de ganar que son las Indias, [...] » *STC*, II, 23, p. 249.

¹⁹ *STC*, V, 11, p. 585.

²⁰ *STC*, II, 5, pp. 84-87.

Le style vivant et simple de Mercado rend bien l'ambiance de Séville au milieu du XVI^e siècle. Son récit, mêlé d'étonnement, de nombreuses mises en garde et de réprobations, dresse un tableau détaillé du commerce colonial.

2) L'organisation des compagnies

Le grand commerce provoquera de nombreuses transformations dans la constitution, le financement et les mouvements au sein des compagnies. À cause du volume de marchandises, de la distance à parcourir, des délais de paiements et des aléas du voyage, les formes de compagnies sont infinies : « Parfois, tous mettent de l'argent et du travail; d'autres fois, le capital est réparti puisque certains apportent l'argent et que d'autres s'en servent pour négocier et traiter. Les profits sont parfois répartis en parts égales, parfois en parts inégales [...]»²¹. Les associations entre marchands peuvent être temporaires ou de longue durée. Ils s'associent le temps de la vente d'une cargaison ou encore travaillent à la commission pour un marchand. À travers ses diverses formes d'association, la répartition des risques et des profits demeure le souci premier²².

Types de compagnies : Nicolás Sánchez-Albornoz affirme que les deux types de compagnies qui existent en Espagne au XVI^e siècle sont les compagnies en commandite et

²¹ « Unas veces ponen todos dineros y trabajo; otras, se reparte el puesto [le capital], que unos ponen dineros, otros lo negocian y tratan. En la ganancia, unas veces ganan por iguales partes, otras, por desiguales [...] ». *STC*, II, 9, p. 128.

²² Lapeyre, *Une famille de marchands...*, p. 111.

les sociétés en nom collectif²³. Francisco Calderón affirme qu'il en est de même pour la Nouvelle-Espagne²⁴. Dans ces cas, l'engagement personnel des associés, même s'ils ne participent pas toujours à toutes les négociations, est importante. C'est ce qui explique les avantages dont bénéficient les associés qui traversent vers l'Amérique²⁵ :

Ainsi, ceux qui vont aux Indes, n'investissent pas d'argent en général, ou très peu, et ils gagnent beaucoup, parce que l'on considère – et cela est juste – que c'est déjà beaucoup que d'entreprendre un voyage en mer aussi long et dangereux, et de laisser son pays derrière soi pour habiter parfois dans des terres ingrates, comme à Nombre de Dios, à Santo Domingo, au Honduras, à Veracruz. Ils reçoivent de justes compensations sous d'autres formes : ils sont nourris et la compagnie dans leur pays paye tous leurs frais, ce qui n'est pas le cas pour ceux qui restent, parce qu'ils sont dans leur pays, chez eux, avec leurs enfants et leur femme. Comme cette question est bien connue de tous, je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais seulement toucher quelques points sur lesquels on se trompe habituellement et qu'il serait juste de considérer comme il se doit.²⁶

Suivant cet extrait, lorsque Mercado évoque le partenaire ne fournissant que ses services, il s'agirait d'une compagnie en commandite²⁷. D'après la dernière phrase, il semblerait que ce type de compagnie ait été fréquent. Il ajoute par la suite « [...] nous savons tous et personne ne doute que deux personnes puissent former une compagnie, même si seul l'un des deux

²³ André E. Sayous établit la différence entre la compagnie en commandite, ou *commenda* en italien, et la société en nom collectif, ou *societas* : « In the *commenda* partnership, a person remaining at home, a business man or capitalist, entrusted goods, money, or a ship to a travelling merchant. This travelling merchant might be at times more of a navigator than a trader. According to a proportion agreed upon, the profits were to be shared between the two associates. In fixing the proportion, account was taken of the contribution made by the stay-at-home partner, in the form of goods, and by the travelling partner, in the form of services. It is to be noted that in this *commenda* partnership the travelling partner contributed only his services. On the other hand, in the *societas*, the travelling partner contributed both services and capital. » dans Sayous, *loc. cit.*, p. 283.

²⁴ Calderón, *Historia económica de la Nueva España...*, p. 464.

²⁵ Sánchez-Albornoz, « Estudio preliminar... » dans *STC*, p. 109.

²⁶ « Así, los que van a Indias comúnmente no ponen dinero, o muy poco, y ganan mucho, porque se mira - lo que es justo se considere - que hace mucho en tomar un viaje tan largo y tan peligroso de mar y desterrarse de su tierra y natural, habitar y morar a las veces en tierra de trabajosa vivienda, como es Nombre de Dios, Santo Domingo, Honduras, Veracruz. Y son mejorados justamente en otras condiciones, conviene a saber : en ser alimentados y costeados de todo el montón de la compañía, que no se hace con los que quedan, porque quedan en su tierra y casa con sus hijos y mujer. Porque esta materia es muy notoria a todos, no quiero ser largo en ella, sino sólo tocar algunos puntos en que se suele errar y fuera justo acertarse. » *STC*, II, 9, p. 129.

²⁷ Sayous, *loc. cit.*, p. 295.

apporte l'argent et que l'autre traite et négocie avec, parce que souvent l'industrie et le savoir-faire des uns sont tout aussi profitables que la monnaie de l'autre, et parfois davantage.²⁸ »

Selon Henri Lapeyre, les compagnies espagnoles au XVI^e siècle étaient formées à partir d'un contrat de société, appelé *escritura de compañías* dans lequel se trouvaient des clauses établissant la durée de la compagnie, les capitaux investis, la répartition des profits, les salaires et la liquidation des biens de la compagnie. Normalement, la compagnie ainsi formée était dite « particulière » en ce sens qu'elle n'englobait qu'une partie des biens des associés. D'autres, plus rares, étaient dites « générales » et englobaient tous les biens des associés²⁹. Mercado évoque ces contrats de société, mais les considère parfois quelque peu succincts : « [...]sans autre déclaration dans le contrat de société que celle touchant leurs gains et pertes proportionnels.³⁰ » Le cas suivant illustre un contrat de société qui établit les règles concernant la répartition des profits : « De nombreuses autres conditions figurent habituellement dans les contrats, dont la répartition des commissions, de sorte que cela ne rapporte pas plus aux uns qu'aux autres selon ce qui est expédié.³¹ » Pour éviter les disputes entre associés, Mercado suggère « [...] que sur l'avis d'un homme éclairé et honnête, un contrat soit établi au début de la constitution de la société et que tout y soit expliqué, pour qu'il n'y ait pas par la suite de querelles ni de litiges.³² »

²⁸ « [...] todos sabemos y nadie duda que pueden dos hacer compañía, aunque el uno solo ponga el dinero si el otro lo trata y negocia, porque muchas veces la industria e ingenio de unos aprovecha tanto como la moneda del otro, y a las veces más. » *STC*, II, 9, p.131.

²⁹ Lapeyre, *Une famille de marchands...*, pp. 146-147.

³⁰ « [...] no poniendo más declaración en la escritura de que hacían compañía en que ganasen y perdiesen sueldo a rata. » *STC*, II, 9, p. 132.

³¹ « Otras muchas condiciones se suelen poner en las escrituras : como que se repartan todas las encomiendas y que no las lleven los unos a los otros de lo de más que se enviaren. » *STC*, II, 9, p. 133.

³² « [...] con parecer de algún hombre entendido y de conciencia, al principio de la compañía se hiciese escritura y allí se explicase todo, porque después no hubiese reyertas y pleitos. » *STC*, II, 9, p. 133.

L'importance du métier de marchand dans les Indes occidentales est manifeste : « ils exercent généralement l'un ou l'autre de ces deux offices : soit mineurs, soit marchands. Ou bien ils extraient de l'or et de l'argent, ou bien ils apportent et vendent des marchandises en provenance d'Espagne, [...] car sans draps fins, soieries, étoffes, vin, huile, les gens ne peuvent bien vivre, [...] »³³. Qui plus est, Mercado insiste sur la situation de pénurie dans les Indes occidentales. C'est pourquoi il estime que l'activité commerciale, naissante et animée, doit être orientée. C'est ainsi que compte tenu de grandes sommes impliquées dans la *Carrera de Indias* et des grandes distances, Mercado encouragera la formation des compagnies et l'envoi de représentants de confiance sur place :

Pour exercer toutes ses activités externes, comme cultiver, commercer et même manger ou se vêtir, l'homme a besoin de la compagnie et des services d'autrui, en particulier le marchand qui fait du commerce hors de la ville. Il a besoin d'une personne de confiance là-bas. De plus, comme le moyen et la matière qui permettent de s'enrichir, ce sont les capitaux et l'argent, dont on tire davantage profit s'ils sont plus abondants, ils trouvent utile et commode de former un groupe de deux ou trois investisseurs pour que, l'affaire étant plus importante, les profits soient plus conséquents. Ces deux raisons ont particulièrement de force et de pertinence dans cette ville, car elle fait commerce avec les Indes, qui sont des territoires très éloignés et distants. Il est commun que les marchands forment des compagnies et envoient des agents.³⁴

Par ailleurs, les compagnies réalisent leurs activités depuis les grandes places commerciales du Nouveau Monde : « [...] s'ils ont des compagnies en des lieux différents, comme c'est

³³ « tienen comúnmente uno de dos tratos : que o son mineros o mercaderes. O se dan a sacar oro y plata o a llevar y vender la ropa que va de España, [...] que ni hay paños finos, ni sedas, ni lienzo, ni vino, ni aceite, sin lo cual no se pasa ni puede pasar bien la gente, [...] » *STC*, II, 1, p. 62.

³⁴ « En todos los actos exteriores del hombre, como cultivar, granjear, gobernar y aun comer y vestir, ha menester compañía y favor de otro o para hacerlos o para continuarlos, especialmente el mercader que trata fuera de la ciudad. Esle necesario tener alguna persona de confianza allá. También, como el medio y materia para enriquecer es el caudal y dinero, que mientras es mayor se gana más, tienen por útil y cómodo juntar dos o tres caudales para que, haciéndose más grueso el trato, más se interese. Las cuales ambas razones tienen particular lugar y fuerza en esta ciudad, por tener el trato en Indias, tierras tan remotas y distantes. Así es común la gente de gradas armar compañías y enviar compañeros. » *STC*, II, 9, p. 127.

toujours le cas des marchands, à Santo Domingo, à Tierra Firme et en Nouvelle-Espagne [...]»³⁵ » Vraisemblablement, l'intensité et l'amplitude des activités commerciales stimulent la concentration du capital.

Quant à la création des compagnies, Mercado déterminera la ligne de conduite à suivre car le financement de ces compagnies, le partage des bénéfices et le partage des risques favorisent, à ses yeux, des pratiques commerciales immorales.

Financement: Plusieurs moyens existent pour participer au commerce colonial. Un individu peut devenir partenaire dans une compagnie s'il accepte d'y investir du capital. En général, les associés fournissaient du capital mais il pouvait arriver qu'ils investissent plus que le capital inscrit, ce qui leur donnait droit à des intérêts à un taux fixe pour une durée déterminée³⁶. Il s'agissait donc d'un prêt à intérêt camouflé. Au lieu d'aller chercher du crédit maritime (ce type de crédit étant très onéreux), on s'associait à un agent pour former une compagnie. Le nouvel associé assumerait une part des risques. En cas de perte, il y perdrait le capital investi; en cas de profit, il pourrait obtenir un taux de rendement de l'ordre de 70 %, ce qui, aux yeux de Mercado, est condamnable d'autant plus que ces bénéfices étaient camouflés sous plusieurs formes : « De même, ces soixante pour cent, pourquoi les prend-on? Si c'est en raison du change, il s'agit alors d'un intérêt parfaitement injuste et démesuré. Si c'est à cause des risques, bien souvent celui qui fait la transaction de change n'est pas le propriétaire du navire, mais le capitaine ou un passager à qui le navire n'appartient pas, et s'il

³⁵ « [...] si teniendo en diversas partes compañías, como siempre tienen los de gradas, en Santo Domingo, en Tierra Firme y Nueva España [...] » *STC*, II, 9, p. 134.

³⁶ Lapeyre, *Une famille de marchands...*, p. 148.

lui appartenait, cela ne lui conviendrait pas alors de prendre des risques.³⁷» Ainsi les profits démesurés et dissimulés sous forme de changes ou d'assurances sont des pratiques condamnées par l'auteur.

Le financement d'une compagnie ou d'une expédition a des implications au niveau de la répartition des risques et des bénéfices. Le partage des profits se fait de multiples façons : « Les profits font l'objet d'un partage parfois égal, parfois inégal [...]; les pratiques sont diverses et multiples, à tel point qu'on ne peut les chiffrer ni les systématiser, ce qui n'est d'ailleurs pas nécessaire.³⁸» Habituellement, le partage des profits est fait en fonction des capitaux investis, mais il pouvait arriver que les associés obtiennent un salaire pour leur travail³⁹. C'est d'ailleurs ce que Mercado encourage : « car le travail, la sollicitude et le soin apportés par l'homme, l'ingéniosité, le savoir-faire et les habiletés commerciales, le risque de maladie, le danger de perdre la vie valent beaucoup et se rétribuent en terme d'argent. Et il faut d'autant plus les estimer et les apprécier qu'ils ont été grands et manifestes ou lorsque la personne qui s'y expose est de qualité, à plus forte raison si elle risque sa vie en mer.⁴⁰ » Il énonce ainsi un principe qui assurerait une distribution des profits juste et équitable.

Ainsi sont monnayables le labeur, la sollicitude, l'ingéniosité, les habiletés et les risques

³⁷ « Item, sesenta por ciento, por qué se llevan ? Si es por cambio, es injustísimo y desaforado interés. Si es por seguro, muchas veces el que toma a cambio no es señor de la nao, sino maestro o pasajero que no tiene cosa ni parte en ella, y, si lo es, él no la quisiere ahora asegurar. » *STC*, IV, 13, p. 473.

³⁸ « En la ganancia, unas veces ganan por iguales partes; otras, por desiguales [...]; y de otros mil modos se varía y diferencia el concierto, tanto que no cae debajo de número ni ciencia, ni es menester que caiga. » *STC*, II, 9, p. 128.

³⁹ Lapeyre, *Une famille de marchands...*, p. 151.

⁴⁰ « que los trabajos humanos y la solicitud y cuidado del hombre, su industria, ingenio y habilidad en los negocios, el peligro de enfermedad o de vida a que se pone, vale mucho y se aprecia por dineros. Y tanto más se han de estimar y apreciar cuanto ellos fueren mayores y más patentes o la persona que los pasa de más ser y calidad, mayormente si arriesga la vida por aguas de la mar. » *STC*, II, 9, p. 128.

associés à la traversée. La valeur du travail et des efforts ainsi que les coûts associés aux risques doivent être rémunérés. Ce principe d'équité revient continuellement dans le texte de Mercado⁴¹. Il conclut son exposé : « En raison de quoi, l'argent de l'un et le labeur de l'autre, tout doit être évalué et soupesé et s'ils s'avèrent égaux en terme d'estimation, les profits de l'un et de l'autre devront être égaux.⁴² »

Pour illustrer ce principe, il donne l'exemple suivant : Prenons le cas d'une personne A qui investit 200 ducats, et d'une personne B qui investit 100 ducats en plus d'investir son travail, son génie et sa sagacité à faire fructifier l'argent. En réalité, la personne B a mis 400 ducats, c'est-à-dire 300 ducats en travail et autres énergies. Au total, 600 ducats ont été investis (200 ducats de A et 100 ducats + 300 ducats de B). Ainsi, s'il y a des gains, la personne B a droit aux deux tiers, par contre, s'il y a des pertes, la personne A assume les deux tiers des pertes car B perd beaucoup plus que 200 ducats, il aura perdu son temps et son travail⁴³. Mercado n'expliquant pas comment se mesure la valeur du travail ou du temps investi, on anticipe déjà les problèmes d'interprétation face au partage des risques et des profits. Selon cet exemple, labeur et esprit sont très valorisés dans la répartition des profits. André Sayous en fait une tendance générale observable durant la deuxième moitié du XVI^e siècle particulièrement dans la *Carrera de Indias*⁴⁴.

⁴¹ *STC*, II, 9, pp. 129, 130, 131 et 132.

⁴² « Por lo cual, el dinero del uno y el afán del otro, todo se ha de cotejar y pesar, y, si en estima igualaren, ganarán por igual. » *STC*, II, 9, p. 131.

⁴³ *STC*, II, 9, p.132. Selon les définitions données par André E. Sayous (voir note 22), il s'agirait ici d'une société en nom collectif où il y a investissement de capitaux et de services de la part des deux partenaires.

⁴⁴ Sayous, *loc. cit.*, p. 298.

Quant aux pertes, elles se limitent à ce que chaque associé a investi dans la compagnie au départ : « Il est à noter que nul ne se risque à perdre plus qu'il n'a investi.⁴⁵ » Mais cette responsabilité restreinte a ses limites : « le droit ordonne que si l'associé a retiré de l'argent de la compagnie et le dépense pour son propre usage, il doit dédommager les associés des pertes occasionnées en fonction des intérêts qu'il y aurait eu si l'argent n'avait pas été retiré.⁴⁶ » et aussi « en formant une compagnie avec un non-associé, à payer toutes les dettes qu'il contracte ou qu'il a en dehors de la société, [...]»⁴⁷. Dans un tel cas les intérêts sont justifiés pour compenser le manque à gagner engendré par cette perte.

Facteurs et commissionnaires : La maison mère d'une compagnie peut engager deux types de correspondants : les facteurs (*factores*) ou les commissionnaires (*encomenderos*). Le facteur gère les biens de la maison mère à distance. En échange de quoi, celui-ci obtient un salaire. Sa participation à la gestion d'une compagnie n'interdit pas ses activités commerciales extérieures à cette compagnie. Ainsi le facteur peut mener des affaires à son propre compte. Un partenaire peut accepter de faire des commissions, *encomiendas*, pour un tiers. Dans ces circonstances il devient *encomendero* et prend un pourcentage des gains, soit 7 % ou 8 % dans les Indes contre 2 % ou 3 % en Espagne sous forme de commission⁴⁸. Ainsi le facteur est salarié, alors que le commissionnaire travaille à la commission⁴⁹. Plusieurs maisons commerciales envoient leurs *factores* pour négocier en Amérique. Certains s'installent là-bas,

⁴⁵ « Es de notar que no aventura cada uno a perder más de lo que pone. » *STC*, II, 9, p. 132.

⁴⁶ « manda el derecho que si el compañero sacó el dinero de la compañía se obliga el y lo expende en sus propios usos, satisfaga a los compañeros el daño que de ello resultó del interés que hubiera si no se sacara. » *STC*, II, 9, p. 134.

⁴⁷ « en hacer compañía con uno no compañero a pagar todas las deudas que hace o tiene fuera de la compañía, [...] » *STC*, II, 10, 135.

⁴⁸ *STC*, II, 10, p. 137 et Lapeyre, *Une famille de marchands...*, pp. 152-157.

⁴⁹ Lapeyre, *Une famille de marchands...*, p. 152.

d'autres se dégagent des obligations envers la maison mère en déclarant faillite ou simplement en disparaissant. Inversement, mais plus rarement, certaines maisons de commerce installées dans les Indes envoient leur correspondant en Espagne⁵⁰.

Mercado reconnaît non seulement chez les *factores*, mais également chez les partenaires commerciaux influents, l'ingéniosité, l'habileté en affaires, le labeur et le goût du risque, caractéristiques propres à ces entrepreneurs. Son ardeur à défendre ces associés vient du fait que certains de ces agents postés dans les Indes étaient exploités :

Qu'a-t-on pu commettre de plus sauvage et cruel que d'envoyer aux Indes un marchand, encore en vie, homme habile et diligent, et, le pauvre, récemment marié de surcroît, avec seulement deux mille ducats de capital et le quart seulement des profits, en lui imposant comme condition qu'il ne toucherait pas de commission sur ce qu'il emporterait – et c'était là sa fonction principale, à savoir pour plus de cent mille ? Et le pauvre ne reçut aucun intérêt sur cette quantité qui a rapporté sans lui rapporter.⁵¹

Malgré ces conditions, pour plusieurs *factores*, l'Amérique représente l'espoir d'obtenir des améliorations pécuniaires.

Quelles sont les responsabilités des associés de la compagnie en cas de pertes du matériel? à ce sujet Mercado est clair, « chacun devient débiteur de l'autre pour ce qu'il en reçoit, aussi bien par voie de commission que de compagnie et il s'engage à en donner raison.⁵² » Aussi, la compagnie n'est pas responsable de pertes et des dettes encourues par son représentant en Amérique, et ce dernier est responsable de remettre à la compagnie la valeur de la

⁵⁰ *STC*, II, 10, pp. 135-142.

⁵¹ « ¿Qué mayor barbaridad o crueldad se pudo cometer que enviar uno de gradas, que todavía vive, un hombre hábil y diligente a Indias, y aún el pobrecillo, recién casado, con solos dos mil ducados de puesto [capital] y dándole solamente la cuarta de la ganancia, y sacarle por condición que no le había de llevar encomienda de lo que más le cargase, teniendo principal intento de cargarle, como cargó, más de cien mil? Y no llevó el pobre interés de un Perú que le ganó. » *STC*, II, 9, p. 130.

⁵² « cada uno se hace deudor de lo que recibe de otro, así por vía de encomienda como de compañía y se obliga a dar razón de ello. » *STC*, II, 10, p. 36.

marchandise reçue et le capital de la compagnie qu'il aurait pu dilapider : « De sorte que le commissionnaire s'engage à payer en argent toute la marchandise reçue, du simple fait qu'il l'a reçue et perdue et non à titre de salaire. ⁵³»

Monopoles et accapareurs: Les grandes villes coloniales étaient aux prises avec un problème de distribution de denrées alimentaires. Les grands marchands, les éleveurs, les viticulteurs et les producteurs de blé accaparaient les biens afin de provoquer des pénuries et ainsi bénéficier de prix plus élevés⁵⁴. Suite à son expérience coloniale, Mercado condamnera cette pratique fort populaire. Il donne l'exemple des marchands de vin qui prétendent ne plus avoir de vin alors que leurs caves en sont pleines⁵⁵. Dans un passage fort coloré, Mercado s'adresse directement aux marchands qui exercent les monopoles et leur rappelle leur devoir de citoyen et de chrétien:

Quel bien ou quel service as-tu rendu, quel profit as-tu rapporté à l'État ou aux particuliers ? Tu t'enrichis grassement puisque tu en réchappes sans châtement. Les profits du détaillant qui achète en gros et vend au détail sont justifiés, car il sert le peuple en vendant ainsi et il y dépense sa peine ; mais toi, avec ton monopole, tu n'as fait aucun bien mais beaucoup de mal au contraire, et tu devrais en être puni. ⁵⁶

Ainsi tout comme les scolastiques, et par la suite les *Doctores* de l'École de Salamanque⁵⁷, Mercado est d'avis que les monopoles représentent une entrave à la juste détermination des

⁵³ « De manera que el encomendero queda obligado a pagar toda la ropa que recibió a dinero, solamente por haberla recibido y perdido, no por llevar salario. » *STC*, II, 10, p. 138.

⁵⁴ MacLeod, « Aspects of the Internal Economy... », pp. 252-253.

⁵⁵ *STC*, II, 20, p. 228.

⁵⁶ « Qué bien o qué servicio hiciste, o qué provecho trajiste a la república o particulares ? Harto ganas, pues te escapas sin castigo. El regatón⁵⁶ que merca por junto y vende por menudo tiene razón para ganar, porque sirve al pueblo en venderlo así y pasa gran trabajo ; mas tú con tu agravasar ningún bien causaste, antes gran detrimento y daño, por do debieras ser castigado. » *STC*, II, 20, p. 226.

⁵⁷ Les *Doctores* s'opposaient aux monopoles, aux oligopoles et aux monopsones (collusion entre acheteurs) car ces ententes ne permettaient pas l'atteinte du juste prix. Par le fait même, les corporations ou guildes étaient vues comme des organisations monopolisantes et étaient donc condamnées. Raymond de Roover, « The Concept of the Just Price », *Journal of Economic History*, 18, 1958, p. 426. Roover, *La pensée économique des scolastiques...*, p. 68.

prix : «que les marchands conviennent de ne pas se liguer de la sorte - ce que nous autres, Castellans, appelons un complot – vice abominable et détestable chez qui que ce soit car il est préjudiciable, tyrannique et malfaisant, et comme tel condamné par toutes les lois⁵⁸». Mercado a également assisté à la formation de complots entre marchands qui visaient à fixer eux-mêmes les prix :

C'est chez eux un tel usage que, de la même façon qu'ils se réunissent à la Chambre des marchands pour traiter de l'envoi d'une flotte, ou que les frères se réunissent pour s'accorder sur une procession, ils se retrouvent avec autant de liberté, ou bien les plus riches d'entre eux, dans toutes les foires, et même en dehors des foires en de nombreux endroits, pour convenir du marché et du prix qu'ils fixeront. Et comme la monnaie est en leur pouvoir et qu'ils se voient maîtres du terrain, ils obtiennent tout ce qu'ils veulent et fixent les prix selon leur arbitre et leur cupidité, [...] ⁵⁹

Les monopsones (monopoles d'achats) sont aussi jugés immoraux. « Il en va de même en ce qui concerne les acheteurs s'ils conviennent de ne pas donner davantage, comme si, lorsqu'une flotte étrangère ou du pays arrive au port, ceux de la terre se mettaient d'accord entre eux pour ne donner pour la marchandise que tel prix.⁶⁰ » Cette pratique semblait courante dans les ventes aux enchères de maisons, de chevaux, et de bijoux⁶¹.

3) Les foires castillanes et coloniales

Les foires castillanes sont au nombre de quatre par année : deux à Medina del Campo en mai

⁵⁸ « que se conciertan los mercaderes de no abajar de tanto, que llamamos los castellanos monipodio - vicio abominable y aborrecible a todo género de gente, porque es muy perjudicial, tirano y dañoso, y por tal condenado en todas leyes ». *STC*, II, 8, p. 125.

⁵⁹ « Estos lo tienen tan en costumbre que, como se juntan en el consulado a tratar del despacho de una flota o los cofrades a concertar alguna procesión, así con tanta licencia se juntan ellos, o los más caudalosos de ellos, en cada feria, y aun fuera de feria en muchas partes, a concertar a cómo andará la plaza y en qué precio la pondrán. Y como tienen la moneda en su poder y se ven señores del campo, toman de él cuanto quieren, poniendo los precios según su arbitrio y codicia, [...] » *STC*, IV, 7, p. 406.

⁶⁰ « Lo mismo se entiende de los que compran si se conciertan de no dar más, como si, llegando una flota de extranjeros o de naturales a un puerto, los de la tierra pusiesen entre sí de no dar por la ropa sino tal precio. » *STC*, II, 8, p. 126.

⁶¹ *STC*, II, 8, p. 126.

et en octobre, une à Villalón et une à Rioseco. Les Espagnols et les étrangers venaient nombreux pour y acheter principalement des vêtements. Les transactions s'effectuaient en monnaie scripturale, très peu de monnaie sonnante et trébuchante s'y trouvait. « La majeure partie des transactions à la foire consiste donc en changes et paiements et non en achats ou ventes directes, bien qu'il y en ait un bon nombre.⁶² » Ces foires étaient en réalité des centres de compensation où l'on venait pour s'acquitter de dettes ou pour échanger de la monnaie⁶³.

La marchandise s'achetait à la pièce alors que c'était tout le contraire dans les Indes :

À Medina et partout ailleurs en Espagne, on vend au détail, et si une grande quantité de marchandise est vendue en une seule fois à un marchand, c'est à la pièce ; en effet, si dix mille ducats de marchandises sont vendus, il s'agit de différents types de marchandises et le prix est convenu pour chacune. Quarante ballots sont vendus pour tant, trente pièces de soieries à tant l'aune, selon le fil et la finesse. C'est pourquoi, dans ces cas-là, comme on ne peut pas payer immédiatement pour une grande quantité, il faut faire crédit, [...] ⁶⁴.

Les foires dans les Indes donnent lieu à une nouvelle pratique commerciale: la vente en gros ou *a barrisco*. Contrairement au commerce en Espagne, la cargaison en Amérique se vend en gros, sans la départager. Cette pratique était peu courante en Espagne : « Il faut noter que ce mode de vente très courant aux Indes est aussi pratiqué ici parfois, à Séville, Medina, en Flandres, quoiqu'il ne soit guère universel, [...] ⁶⁵ ». La valeur de la cargaison peut osciller entre 8000 ducats et 12 000 ducats⁶⁶ et le contrat se signe sans qu'il y ait eu d'inspection préalable de la cargaison hétérogène.

⁶² « Así que ya lo principal de la feria es cambios y pagamentos, no compras y ventas francas, aunque de esto hay buena parte. » *STC*, IV, 4, 381.

⁶³ Sánchez-Albornoz, « Estudio preliminar... », dans *STC*, p. XXXIII.

⁶⁴ « En Medina y en las demás partes de España véndese por menudo y, dado se venda gran cantidad de ropa de una vez a un merchante, es por piezas, que, si se despachan diez mil ducados de ropa, es en diversas suertes de ropa y concertando el precio en cada una. Venden cuarenta fardos cada uno en tanto, treinta piezas de seda a tanto la vara, según la ley de los pelos y fineza. Así, en estas partes, dado que vendiendo gran cantidad junta no se puede pagar luego y necesario se ha de fiar, [...] » *STC*, II, 18, p. 212.

⁶⁵ « Cerca de este modo de vender indiano tan real, es de advertir que también se usa por acá a las veces, así en Sevilla, Medina, como en Flandes, aunque no es tan universal, [...] » *STC*, II, 18, p. 215.

⁶⁶ *STC*, II, 14, p. 176.

le mode de vente dans ces royaumes est tout à fait noble et chevaleresque, très différent de celui en usage dans toute l'Espagne, à Séville, hors du royaume de Flandres ou d'Italie et consiste en ceci : toute la cargaison est vendue en bloc, qu'elle soit petite ou grande, on n'osera pas y toucher ni en retirer quoi que ce soit parce que les détaillants demandent tout de suite à voir la marchandise et aucun homme de bien ne peut s'y refuser. De telle sorte que jamais ou très rarement un Castillan ne se risque à retirer une seule pièce de marchandise qui, vendue séparément, vaudrait beaucoup. Si bien que quelle que soit la quantité, tout va pêle-mêle - lingerie, drap, soieries, étoffes légères, marchandise de Flandres et toutes les menues marchandises, jusqu'aux ferrures et à la cire ; c'est une cargaison de presque tout ce qui est vendable parce que tout y figure en général.⁶⁷

Mercado accepte cette pratique mais avec certaines réserves :

Cette pratique suppose, à mon avis, que le prix fixé pour les cargaisons selon les circonstances mentionnées est juste et que c'est celui que valent les marchandises au comptant et que les personnes qui s'y entendent apprécieraient cette marchandise à ce prix, si l'argent suffisait à évaluer, car il faut aussi tenir compte de la qualité et de l'état de toute marchandise ou de toute cargaison, selon le cas.⁶⁸

Le volume de la cargaison en provenance de l'Espagne influencera le prix de la marchandise vendue en gros. Avant que la foire ne commence, on sait plus ou moins à combien se vendra la marchandise et lorsque la flotte arrive, la foire débute. On décharge la cargaison et on commence ensuite la négociation. C'est ainsi que les villes portuaires où se tiennent les foires sont l'objet d'une intense inflation. Les marchands arrivent nombreux, louent des chambres, se restaurent, utilisent des moyens de transport à des prix très élevés. Sur les plages on voit

⁶⁷ « el modo de vender en aquellos reinos es cierto real y ahidalgado, muy diferente del que se usa en toda España, ni en Sevilla, ni fuera del reino en Flandes o Italia, y es que se vende toda la cargazón junta, pequeña o grande, y no osarán despernarla ni sacar de ella cosa, porque los regatones piden luego y quieren ver los originales y no se sufre en ley de hombres de bien no mostrárselos. Así que o nunca o muy raro se atreve el de Castilla a sacar ni una suerte o género de ropa que por ventura, vendida por sí, valdría mucho. De modo que ora sea de dos cuentos o de cuatro de empleo, toda va junta, do entra lencería, paños, sedas, telillas, mercadería de Flandes y toda ropa menuda, hasta herraje y cera ; es una cargazón casi todas las cosas vendibles, porque todas comúnmente entran en ella » *STC*, II, 18, p. 212.

⁶⁸ « Esta práctica e historia supuesta, digo, generalmente, que el precio a que se ponen las cargazones según las circunstancias dichas es justo, y aquél es el que vale la ropa de contado y en el que la apreciaran cuales quier personas entendidas, si hubiese tanto dinero que bastase. Esto se entiende: cada género de ropa o cada cargazón según estuviere surtida, que razón es también se tenga cuenta con la calidad y condición de la ropa. » *STC*, II, 18, p. 213.

apparaître des tentes en guise d'abri et d'entrepôt temporaires. Cette effervescence dure le temps de la foire, soit une vingtaine de jours⁶⁹ :

quand la flotte est arrivée, on fixe le prix des cargaisons, parce que tout est vendu en général en vingt à trente jours, selon les circonstances du moment, à savoir si une flotte importante est attendue, si les gens du lieu ont besoin de marchandises ou pas. Si d'autres navires sont bientôt attendus, on commence à décharger et à vendre les cargaisons, parce que les autres causes ou circonstances - peu ou beaucoup de marchands, peu ou beaucoup d'argent - importent rarement : les marchands ou les détaillants sont presque toujours les mêmes, et l'argent, comme par miracle, il y en a. Donc, quand la flotte arrive, on sait tout de suite et même avant que ne commence la foire, à peu près quels seront les prix des marchandises.⁷⁰

Ainsi l'on vend des produits européens de toutes sortes tels des draperies, des soieries, des étoffes, de la toile, des vêtements, de la lingerie de maison, de menus objets de fer, du papier et de la cire. En échange de quoi l'Amérique renvoie de l'or, de l'argent, des perles et des cuirs⁷¹. Quant aux prix de la vente en gros, ceux-ci varient en fonction du volume de la cargaison et du volume des cargaisons annuelles qui traversent l'Atlantique, de l'importance de la demande du marché américain en biens européens et de l'abondance ou de la rareté de la monnaie au moment de la vente: « parce que là-bas on ne tient compte en général que des circonstances au moment de l'arrivée de la flotte, du nombre de navires qui la composent, des besoins et de l'abondance au pays. »⁷²

Il va sans dire que la vente en gros illustre l'ampleur des activités commerciales dans les

⁶⁹ MacLeod, « Aspects of the Internal Economy ... », p. 259.

⁷⁰ « llegada la flota, se ponen en precio las cargazonas, porque todas se despachan comúnmente en veinte y treinta días, y siguen las causas que allá corren y se consideran, conviene a saber, si viene gran flota, si está la tierra adentro falta o abundante de ropa. Si se esperan tan presto más naos, se comienzan a despachar y mercar las cargazonas, porque las otras causas o circunstancias, de haber muchos o pocos mercaderes, o mucho o poco dinero, pocas veces corren, porque los merchantes o regatones casi se son a la continua los mismos, el dinero por maravilla lo hay. Así que, llegada la flota, luego se sabe, aun antes que se comience la feria, poco más o menos en qué términos se pondrá la ropa. » *STC*, II, 18, p. 213.

⁷¹ *STC*, II, 18, pp. 212-213 et IV, 3, p. 374.

⁷² « porqué allá comúnmente no se mira sino a la coyuntura que llega la flota y a la cantidad de naos que lleva y a la necesidad y abundancia que haya en la tierra. » *STC*, II, 18, p. 208.

foires des Indes. Cette observation amènera Mercado à considérer la vente à crédit comme une conséquence inéluctable du grand commerce : « Dans ces territoires, étant donné la grande quantité vendue à la fois, on ne peut pas payer immédiatement et il faut faire crédit [...] »⁷³ » ou encore :

en Nouvelle-Espagne, on pratique en général la vente à crédit : à Tierra Firme, quoiqu'il fût coutume de vendre au comptant, ce qui était une des bonnes qualités ou la meilleure du commerce, le crédit commence à être introduit, parce qu'il y a maintenant tant de gens et tant de marchandises en tous genres que le Pérou ne peut pas, malgré toute sa richesse, accumuler assez pour payer toute une flotte qui compte en général beaucoup de navires.⁷⁴

La brèche est ouverte à une complexité de moyens de paiements plus ou moins tolérés par l'Église. Fait à noter, dans le texte de Mercado, les références à l'utilisation de la lettre de change sont peu nombreuses. Selon Murdo J. MacLeod, l'utilisation de la lettre de change était beaucoup moins fréquente dans les foires américaines qu'en Europe de l'Ouest. Cette distinction s'explique par le fait que la quantité de biens échangés sur le marché américain était somme toute peu élevée⁷⁵. Qui plus est, la lettre de change aurait nécessité le développement d'un système de crédit compris et soutenu par un grand nombre d'agents économiques. Faute de quoi, le système de crédit devait être endossé par de la monnaie métallique trop souvent absente⁷⁶.

⁷³ « Así, en estas partes, dado que vendiendo gran cantidad junta no se puede pagar luego y necesario se ha de fiar [...] » *STC*, II, 18, p. 212.

⁷⁴ « en Nueva España comúnmente se vende fiado; en Tierra Firme, aunque se solía vender de contado, que era una de las buenas calidades o la mejor que tenía aquella negociación, ya se va introduciendo también el fiado, porque es ya tanta la gente y tan grande la cantidad y multitud de ropa que va, que no puede el Perú con toda su riqueza acaudalar para pagar toda una flota, que comúnmente es muy gruesa en número de naos. » *STC*, II, 18, p. 209.

⁷⁵ Francisco Calderón note que la population de la ville de Mexico en 1570 est de 18 000 personnes. Calderón, *op. cit.*, p. 436.

⁷⁶ MacLeod, « Aspects of the Internal Economy... », p. 262.

Le Nouveau Monde représentait un marché restreint mais dépourvu de la plupart des biens européens. Pour cette raison, les foires américaines ont introduit de nouvelles règles de distribution répondant mieux à la conjoncture: la vente en gros, la vente à crédit et un emploi limité de la lettre de change comme instrument de crédit.

4) L'esclavage

La légitimité de l'esclavage est abordée dans une seule dimension, celle de la traite des Noirs. Mercado reconnaît l'esclavage seulement dans certains cas. Notamment, lorsqu'il est la conséquence d'une guerre juste, d'une condamnation ou de la vente d'enfants par leurs parents dans le besoin :

capturer ou vendre des noirs ou toute autre personne est un commerce licite et *de jure gentium*, comme disent les théologiens, tout comme la division et le partage des choses et il y a beaucoup de raisons et de causes qui entraînent la juste captivité ou la juste vente d'un individu. [...] La première est la guerre, où le vaincu perd sa liberté et appartient au vainqueur. [...] Les délits publics constituent une autre raison, [...]. Une autre encore : que les parents dans le besoin extrême ont la faculté naturelle de vendre leurs enfants pour y remédier, parce que l'enfant appartient au parent qui lui a donné vie et il est juste qu'il donne et perde sa liberté, ce qui est la moindre des choses si on ne peut pas aider ses parents autrement.⁷⁷

Outre ces trois cas, Mercado interdit l'esclavage. Néanmoins, en examinant les conditions de capture et de captivité des esclaves du Cap Vert, Mercado dénoncera les abus de violence : « la moitié (des esclaves) est trompée ou tyranniquement faite captive ou forcée.⁷⁸ » Un voyage entre le Cap Vert et le Nouveau Monde pouvait s'avérer catastrophique pour les

⁷⁷ « cautivar o vender negros u otra cualquier gente es negocio lícito y *de jure gentium*, que dicen los teólogos, como la división y partición de las cosas, y hay bastantes razones y causas por donde puede ser uno justamente cautivo y vendido. [...] El primero es la guerra, do es del vencedor el vencido y pierde su libertad. [...] Otro título es los delitos públicos, [...]. Otro título hay : que los padres en extrema necesidad tienen facultad natural de vender sus hijos para su remedio, porque el hijo es cosa muy del padre y recibió de él su ser y vida y es justo que dé y pierda la libertad, que es menos, cuando no se puede de otra manera sustentar o pasar la vida de los padres. » *STC*, II, 21, pp. 230-231.

⁷⁸ « de dos partes que salen, la una es engañada o tiránicamente cautiva o forzada. » *STC*, II, 21, p. 234.

capturés : « cela ne fait pas quatre mois que deux marchands sont partis pour le Cap Vert en Nouvelle-Espagne dans un navire avec cinq cents (esclaves) et en une seule nuit cent vingt sont morts parce qu'on les avait entassés comme des cochons de lait [...]»⁷⁹. Il nous renseigne également sur les prix sur le marché clandestin: « Je connais un homme qui a navigué dernièrement vers l'une de ces îles et qui, pour moins de quatre mille ducats en paiement, a emmené quatre cents noirs sans permis aucun ni enregistrement [...]»⁸⁰.

Mercado s'oppose donc aux mauvais traitements, à la cruauté et à la barbarie infligés aux esclaves, mais conclut « Cette pratique comprise en termes de droit appelle à mon avis deux conclusions : la première, que la vente et l'achat de noirs au Cap Vert est en soi licite et juste; et la seconde que [...] les marchands sont en état de péché mortel, vivent dans le mal et courent un danger quand ils pratiquent la traite des noirs du Cap Vert.⁸¹» Sans être abolitionniste, Mercado conseillera aux marchands d'éviter la traite des Noirs car les occasions de se trouver dans une situation autre que les trois ci-haut mentionnées et donc de pécher, sont trop nombreuses.

Pour ce qui est de la traite des Noirs à Séville⁸², son attitude est plus réservée. Il ne la condamne pas, mais ne l'approuve pas non plus : « Quant à cet autre commerce qui a cours sur ce fleuve et concerne toute la ville, je ne l'approuve ni ne le réprouve ici, [...] quand la

⁷⁹ « no ha cuatro meses que dos mercaderes de gradas sacaron para Nueva España de Cabo Verde en una nao quinientos y en una sola noche amanecieron muertos ciento y veinte, porque los metieron como a lechones [...] » *STC*, II, 21, p. 234.

⁸⁰ « Y conozco hombre que los días pasados navegó a una de aquellas islas y con menos de cuatro mil ducados de rescate sacó cuatrocientos negros sin licencia ninguna ni registro [...] » *STC*, II, 21, p. 233.

⁸¹ « Esta práctica entendida, digo, en lo que toca al derecho, dos conclusiones : que la venta y compra de negros en Cabo Verde es de suyo lícita y justa; la segunda, que, [...] es pecado mortal y viven en mal estado y gran peligro los mercaderes de gradas que tratan en sacar negros de Cabo Verde. » *STC*, II, 21, 235.

⁸² La plupart des riches familles sévillanes possédaient des domestiques achetés.

source est empoisonnée, l'eau qui en sort puis arrive par les ruisseaux n'est généralement pas saine, mais toujours douteuse et malade. Quant au reste, que chacun consulte son confesseur.⁸³»

5) L'exploitation des mines

« Les Indes occidentales en témoignent qui, avec leurs terres si fertiles et riches de ces métaux, qui sont leurs fruits et leurs récoltes, qu'elles produisent en abondance comme d'autres produisent des vignes et des olives, souvent, et l'exportation continue qu'on en fait vers l'Espagne [...] ⁸⁴». Richesse du sol, fertilité des terres mais aussi exploitation colossale, voilà le portrait que dresse Mercado de l'exploitation minière dans les Indes. Tout en reconnaissant la cupidité des producteurs espagnols, « étant donné que les Espagnols estiment n'avoir franchi la mer que dans le but de chercher fortune [...] ⁸⁵», il affirme que la propriété des mines demeure à ceux qui les ont découvertes : « De même, toutes les mines d'or et d'argent que la terre et la chaleur du sol engendrent sont, en général, de droit à qui les découvre. »⁸⁶ Étant donné que l'exploitation des mines nécessite beaucoup de travail⁸⁷, on ne peut s'emparer d'une mine qui aurait déjà été exploitée par un autre. Par ailleurs, il fait une mise en garde contre l'exploitation sauvage du terrain qui ne tiendrait pas compte des

⁸³ « En este otro negocio que pasa en este río y toca a toda la ciudad, ni lo apruebo ni lo repruebo aquí, [...] cuando la fuente está dañada, no suele ser sana, sino siempre sospechosa y enferma, el agua que de ella sale y por los arroyos viene. En lo demás cada uno consulte su confesor. » *STC*, II, 21, p. 239.

⁸⁴ « De lo cual son buen testigo las Indias Occidentales, que, con ser tierras tan fértiles y abundantes de estos metales, que son su propia cosecha y frutos y los producen y llevan como otras producen viñas y olivas, muchas veces, con la continua saca que hay para estos reinos [...] » *STC*, IV, 1, p. 360.

⁸⁵ « como la gente española considera no haber pasado la mar a otro fin que a buscar riquezas [...] » *STC*, VI, 15, p. 705.

⁸⁶ « También, todas las minas de oro y plata que la tierra y el calor del sol engendran, comúnmente, de derecho común, son del que las descubre. » *STC*, VI, 15, p. 701.

⁸⁷ Mercado décrit le travail d'exploitation des mines : « mas las minas es menester beneficiarlas, cavarlas, moler el metal, mezclarlo concentrada y greta y con azogue, atormentarlo más que al lino para que venga a tener ser y lustre. Es negocio, beneficiar una mina, muy costoso y espacioso. » *STC*, VI, 15, p. 704.

établissements autochtones : « Mais pour ne pas causer de mal, ou pour que le mal soit moindre, [...] ne pas s'emparer de mines dans les villages, ce qui porterait préjudice aux habitants et naturels de l'endroit.⁸⁸ » Mercado réagit à une situation antérieure de désordre et d'exploitation sauvage : « Si l'on tient compte de ces observations, et si l'on respecte les ordonnances royales en la matière sans y passer outre comme c'est souvent le cas, j'espère que peu à peu les désordres passés, qui furent très grands, seront réparés.⁸⁹ »

6) La nouvelle compréhension du monde

L'exploitation du Nouveau Monde a provoqué chez Mercado un questionnement quant à l'étendue de termes comme 'patrie' et 'nation' : « Il semble très raisonnable que les rapports avec ces territoires soient resserrés, réglementés et uniformisés car, ils ont beau se trouver très éloignés, nous sommes tous non seulement des hommes de raison, mais aussi d'une même patrie et nation espagnole.⁹⁰ » Tout en admettant que de grandes ressemblances ainsi qu'un sens de la communauté existent entre les Indes et l'Espagne, Mercado insiste plutôt sur les différences :

Tout est très différent : le caractère des naturels de l'endroit, la disposition de la chose publique, la façon de gouverner et même la capacité à être gouverné, c'est pourquoi j'ai toujours pensé qu'il était impossible de juger correctement par oui-dire ce qui se passe là-bas, car, certes, même ceux qui viennent d'Espagne sont de cet

⁸⁸ « Mas, para que no haya mal o a lo menos sea el mal menor, [...] no tomar minas en términos de pueblo, por do reciban daño los vecinos y naturales de él. » *STC*, VI, 15, p. 705.

⁸⁹ « Si estos apuntamientos se miran y las ordenanzas que en esta materia los reyes han hecho se guardan y no se disimulan, como suele, poco a poco espero se reformará el desorden pasado, que cierto fue grandísimo. » *STC*, VI, 15, p. 705.

⁹⁰ « parece muy conforme a razón se reduzca, se regle y nivele por ellas el trato de aquellas partes, que, dado sean remotísimas, todos en fin no sólo somos hombres de razón, sino aun de una patria y nación española. » *STC*, II, 18, p. 209.

avis, et avec raison; tout y est si nouveau qu'ils ne comprennent pas le pays ni le commerce des gens et encore moins leur manière, dans les bonnes années en particulier, de mener leurs affaires.⁹¹

Il explique quelle était la conception du monde chez les Espagnols avant et après la découverte de l'Amérique : « Avant, l'Andalousie et la Lusitanie étaient l'extrême limite de toute la terre ; maintenant que les Indes ont été découvertes, elles se retrouvent au centre.⁹² » Évidence d'un changement important de l'épistémè européenne, la péninsule ibérique devient le centre du monde.

Le chapitre 23 du livre 2, intitulé *Del pasaje de Europa a las Indias Orientales y Occidentales*, ajouté à l'édition de 1571, confirme l'influence de l'expérience pratique en Amérique sur la pensée de Mercado. La description de Séville, des convois, de la vie portuaire, des périples en Amérique, des foires, du rapport à l'argent qu'entretient la population locale en Amérique, n'aurait évidemment pas été possible sans l'expérience pratique de Mercado.

B) L'ACTUALISATION DES THÉORIES SCOLASTIQUES

1) La théorie de la valeur

La théorie de la valeur cherche à déterminer la valeur d'un bien ou d'un service échangé.

⁹¹ « Todo es diferentísimo: el talento de la gente natural, la disposición de la república, el modo de gobernar y aun la capacidad de ser gobernados, a cuya causa siempre juzgué por imposible juzgar de oídas acertadamente las cosas de aquellas partes, porque, cierto, aun a los que de España van se les hace, y con mucha razón, todo tan de nuevo que no entienden la tierra, ni el trato de la gente y mucho menos su inclinación, en buenos años especialmente, para sentenciar sus negocios. » *STC*, II, 18, pp. 209-210. Quelques phrases donnent plus de détails sur la géographie ou encore sur les gens. C'est ainsi qu'il décrit les richesses des rivages : « Digo que el hallazgo de mar o de su ribera, como piedras preciosas, conchas, ámbar, [...] ». *STC*, VI, 15, p. 700. Quant à la description des autochtones, de leurs us et coutumes, les passages se font plus rares : « de los indios, con ser algo silvestres, huyen de vivir, [proche des mines] » *STC*, VI, 15, p. 704; ou encore « ejercicio [l'agriculture] a que ellos son inclinados, [...] ». *STC*, VI, 15, p. 705.

⁹² « Soliendo antes Andalucía y Lusitania ser el extremo y fin de toda la tierra, descubiertas las Indias, es ya como medio. » *STC*, II, 1, p. 63.

Cette théorie définira le juste prix et les moyens pour y arriver. Chez Mercado, l'éthique commerciale se traduit par une recherche constante de ce juste prix dans toutes transactions commerciales pratiquées. Trois écoles existent en ce qui a trait à la détermination du juste prix : d'une part, les thomistes (suivent la pensée de saint Thomas d'Aquin) estiment que le juste prix est celui du marché; d'autre part les scotistes (suivent la pensée de Jean Duns Scot [1266-1308]) tiennent compte des coûts de production; et finalement les nominalistes qui jugent que les prix devraient être fixés par l'État⁹³. Tout en admettant une influence des nominalistes, Mercado suit la ligne de pensée des thomistes en ce qui a trait aux prix fixés par l'État pour les biens de première nécessité. Les thomistes endossent la théorie subjective de la valeur qui évalue le juste prix en fonction de l'offre et de la demande; alors que les scotistes acceptent la théorie objective de la valeur voulant que le juste prix reflète les coûts de production. D'après les scolastiques (qui s'appuient sur la doctrine de saint Thomas d'Aquin), le juste prix est le prix du marché sauf pour certains biens dont le prix est évalué par les pouvoirs publics. Les *Doctores* de l'École de Salamanque abondent en ce sens et rejettent clairement la doctrine des scotistes⁹⁴.

Juste prix : La conception du juste prix chez Mercado suit la doctrine d'Aristote⁹⁵. Celui-ci affirme qu'il existe deux mécanismes de détermination des prix qui sont légitimes : un prix légal fixé par l'État (*tasa de la república*) et un prix naturel. Ce dernier étant introduit par

⁹³ Acosta, *Estudio a « Suma de tratos y contratos »...*, p. 113. Roover, *La pensée économique des scolastiques...*, p. 52.

⁹⁴ En ce qui a trait au juste prix sur les biens « libres », sans prix légal, trois docteurs de l'École de Salamanque ayant eu une grande influence sur la pensée de Mercado, Francisco de Vitoria [1480-1546], Domingo de Soto [1494-1560], et Luis de Molina [1535-1601], sont d'avis que le juste prix repose sur le prix du marché. Contrairement aux autres, De Soto estime qu'en deuxième lieu, on doit tenir compte du labeur, des ennuis et des risques. Roover, « The Concept of the Just Price », p. 424. *Idem*, « Scholastic Economics: Survival and Lasting Influence from the Sixteenth Century to Adam Smith », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. LXIX, no. 2, May 1955, p. 169. Grice-Hutchinson, *Early Economic Thought in Spain...*, pp. 100-101.

⁹⁵ *STC*, II, 6, p. 96.

l'usage, il est déterminé par l'offre et la demande. Mercado souscrit à ces considérations théoriques en ajoutant que l'offre et la demande (appelée *estima*) sont fonction de l'utilité publique : « car, parmi les hommes, les choses n'ont pas de valeur naturelle ; comme l'a dit le Philosophe, c'est plutôt en fonction de nos désirs et de nos besoins que s'établissent la demande et la valeur.⁹⁶ » Les biens ne sont pas appréciés en fonction de leur valeur intrinsèque mais plutôt en fonction de l'usage et de la nécessité publique en un lieu donné et à un moment donné. Il cite le cas du Pérou et de la Nouvelle-Espagne où l'or et l'argent sont estimés pour leur esthétique, au même titre qu'une jolie plume d'oiseau, et non pour leur qualité de mesure de valeur, comme c'est le cas pour les pièces de monnaie en Europe⁹⁷.

Le prix naturel peut varier beaucoup : « Ce juste prix est celui en vigueur publiquement, en usage cette semaine-ci, à cette heure-ci, [...] bien que, comme le montre l'expérience, il soit plus changeant que le vent.⁹⁸ » Le cas de la cochenille illustre bien la variabilité du prix naturel : « Ce qui valait hier cinquante ducats, comme la cochenille, en vaut aujourd'hui trente, soit parce qu'il en est arrivé beaucoup de Mexico, soit parce que l'on a écrit depuis Florence qu'il n'y avait pas de voyage pour la Turquie, ou pour mille autres raisons, [...]»⁹⁹. On remarque que, dans l'ajustement du juste prix, Mercado tient compte de l'offre lorsqu'il évoque la quantité de marchandise présente au moment de l'achat.

Quant au prix légal, Mercado le justifie en s'appuyant sur la loi naturelle :

⁹⁶ « que no valen las cosas entre los hombres lo que vale su natural, sino, según dijo el Filósofo, lo que es nuestra voluntad y necesidad, como la que les da estima y valor. » *STC*, II, 6, p. 98.

⁹⁷ *STC*, II, 6, pp. 96-97.

⁹⁸ « Este precio justo es el que corre de contado públicamente y se usa esta semana y esta hora, [...] aunque es más variable, según la experiencia enseña, que el viento. » *STC*, II, 8, p. 118.

⁹⁹ « Lo que ayer valía cincuenta ducados, como la cochinilla, vale hoy treinta o porque llegó mucha de México o porque se escribió de Florencia que no había pasaje a Turquía o por otras dos mil ocasiones, [...] » *STC*, II, 8, p. 118.

il est tout à fait certain que tous sont obligés de vendre chaque chose pour ce qu'elle vaut. C'est un avis naturel de la raison que, sans théologien aucun ni loi positive, on enseigne dans toutes les nations. Mais quel que soit le juste prix de chaque chose, la nature ne le taxe ni ne l'indique [...] qui de mieux placé que l'État, dont c'est la fonction de suppléer par ses ordonnances aux carences de la nature, pour répondre à cette grande nécessité, [...]¹⁰⁰

Ce prix légal s'applique aux biens de première nécessité comme le pain, le vin, les viandes, le poisson, les fruits, les tissus, les soieries, les esclaves et les maisons¹⁰¹. Mercado souhaiterait même qu'un prix unique fixé par l'État s'applique sur les marchandises en partance pour les

Indes :

en aucune façon il ne convient de laisser régner la confusion, au gré et selon l'arbitre des marchands, comme dans certains territoires ou partout aux Indes le font les grands négociants castillans, alléguant des privilèges et des exemptions concédés par les rois, ce qui, si c'est vrai, n'en cause pas moins grand tort à la communauté. Ce n'est pas en vain que les lois avec tant de rigueur imposent au gouverneur, et non au grand négociant, de fixer les prix, [...]¹⁰²

Il s'appuie par ailleurs sur « le titre des droits de douane dans les ordonnances de Séville qui dit : J'ordonne et je juge bon que tous les grands négociants venant à Séville et à Cadix soient surveillés – tel que stipulé.¹⁰³ » Il s'agirait d'une tendance médiévale où les prix étaient fixés

¹⁰⁰ « certísimo es que todos están obligados a vender cada cosa por lo que vale. Esto es un dictamen natural de la razón, que, sin doctor ninguno ni ley positiva, lo enseña a todas las naciones. Mas, cuál sea justo precio de cada una, la naturaleza no lo tasa ni señala. [...] ¿ a quién más conforme a razón pertenecerá proveer esto, siendo tan necesario, que a la república, cuyo oficio es suplir con sus ordenaciones lo que la naturaleza falta, [...] » *STC*, II, 6, pp. 98-99.

¹⁰¹ *STC*, II, 6, pp. 100-101.

¹⁰² « en ninguna manera convicnc dejarlo todo en confuso, a la voluntad y arbitrio de los merchantcs, como en algunas o en todas las partes de Indias hacen los mercaderes que llaman de Castilla, alegando para ello privilegios y exenciones que los reyes les han concedido, que, si es verdad, no deja de ser en gran daño de la comunidad. No en balde las leyes ponen tanto rigor en que el gobernador, y no el mercader, ponga los precios, [...] » *STC*, II, 6, p. 100.

¹⁰³ « el título de los almojarifazgos en las ordenanzas de Sevilla [que] dice : Mando y tengo por bien que todos los mercaderes que vinieren aquí a Sevilla y a Cádiz sean guardados – como está dicho. » *STC*, II, 7, p. 107.

par les autorités municipales¹⁰⁴. Cette pratique se poursuivra en Nouvelle-Espagne, à l'ère moderne.

La théorie objective de la valeur, celle qui tient compte des coûts de production dans la détermination du juste prix, n'est valide, pour Mercado, que pour les prix fixés par l'État. C'est pourquoi celui-ci doit tenir compte des coûts de production lorsqu'il fixe les prix des biens essentiels. Ainsi dans la *Carrera de Indias*, Mercado souhaiterait voir un contrôle des prix qui refléterait les risques et les coûts de production encourus, tels les frais de transport, le coût d'option associé au capital investi, et le labeur :

Il faut considérer ce qu'il leur en coûte, les dépenses qu'ils font pour le transport, les risques auxquels ils s'exposent, par mer ou par terre, le temps durant lequel leur argent est investi jusqu'à ce qu'il soit libéré ; en ajoutant un intérêt modéré, on trouvera et fixera le juste prix. Même si cela ne semble pouvoir se faire que pour les biens qui viennent de l'extérieur, mais peut aussi s'appliquer proportionnellement aux fruits et aux récoltes de la terre qui entraînent aussi des dépenses et comportent des risques : tenir compte de ce que coûtent les péons, la terre, les pâturages et autres dépenses engagées, et ajouter à cela un intérêt que l'on donnera aux laboureurs et aux bergers, car c'est dans l'intérêt de tous et c'est un bien universel qu'eux aussi y gagnent.¹⁰⁵

Aussi, pour fixer le prix des fruits de la terre, on peut tenir compte des coûts de production, tels les coûts de la main-d'œuvre, de la terre ou des pâturages.

En ce qui a trait au blé, les boulangers peuvent aussi inclure les coûts de production : « Le

¹⁰⁴ Raymond de Roover souligne « In the Middle Ages the implementation of economic policy rested to a large extent, if not exclusively, with the municipal authorities of cities, towns, and boroughs. » Roover, « The Concept of the Just Price », p. 428.

¹⁰⁵ « Débese considerar lo que a ellos les cuesta, las costas que hacen en traerlo, el riesgo a que lo exponen, por mar o por tierra, el tiempo que tienen ocupado en ello su dinero hasta que se saca ya junto esto, añadiendo un moderado interés, se hallará y pondrá el precio justo. Lo cual, aunque parece verificarse solamente en la ropa que viene de fuera, proporcionadamente se puede aplicar en los frutos y cosecha de la tierra, que también tienen sus gastos y peligros: mirar lo que cuestan los peones, la tierra, los pastos y los demás gastos que se hacen, y darles sobre esto algún interés a los labradores y pastores, pues es ganancia de todos y bien universal que ellos ganen. » *STC*, II, 7, pp. 107-108.

pain cuit doit se vendre en fonction de ce que vaut le grain, en y ajoutant les coûts de mouture et de pétrissage et un bénéfice modéré, que les juges ont l'obligation de taxer et d'indiquer.¹⁰⁶»

En somme, la poursuite du juste prix suppose le respect du prix légal ou alors du prix déterminé par les forces du marché. Quiconque outrepassé cet avis agit de façon illicite. C'est pourquoi Mercado expose différents cas où le vendeur ou l'acheteur pourraient être tentés de déterminer le juste prix autrement et ainsi agir de façon immorale.

La première situation dénoncée par Mercado est celle où le vendeur d'un bien non-taxé par l'État voudrait inclure les coûts de production dans le prix affiché. Comme nous l'avons mentionné, Mercado rejette avec insistance cette théorie objective de la valeur : « Le juste prix d'une marchandise ne doit pas se mesurer en fonction de ce qu'elle a coûté au vendeur, ni en fonction des dépenses qu'il a faites, mais selon ce qu'elle vaut présentement.¹⁰⁷ » Il prend en exemple les frais de transport de marchandises entre les Flandres et Séville et souligne que ceux-ci ne doivent pas être inclus dans le prix¹⁰⁸. Il justifie sa position comme suit :

nous savons pertinemment qu'aucun bien ne se vend ni ne doit se vendre en fonction de ce qu'il valait mais en fonction de ce qu'il vaut présentement. [...] De même, on ne doit pas acheter du lin pour ce qu'il valait lorsqu'il était en fleur, mais

¹⁰⁶ « Que el pan cocido se ha de vender según vale en grano, añadiéndose las costas de molienda y amasijo y una moderada ganancia, la cual están obligados los jueces a tasar y señalar.» *STC*, III, 2, p. 262.

¹⁰⁷ « El precio justo de una mercadería no se ha de medir por lo que costó al vendedor, ni por las costas que le ha hecho, sino por lo que de presente vale. » *STC*, III, 5, pp. 287-288.

¹⁰⁸ *STC*, II, 11, p. 143.

selon son estimation actuelle, car la baisse ou la hausse de la valeur en général représente aussi un risque auquel les biens sont exposés.¹⁰⁹

Mercado voit ainsi la transformation de la matière première comme une succession de mutations plutôt que comme un processus de production avec des facteurs de production qui ajoutent une valeur au produit. Au marchand encore sceptique face à la théorie de la valeur, Mercado répond :

si tu tiens pour règle certaine que le juste prix inclut le coût et les dépenses passées, tu devras souvent vendre pour moins que cela ne vaut. Par exemple, si le vin t'as coûté trois et est monté à cinq, tu dois le vendre à trois et demi ou quatre, ce qui représente un intérêt modéré, car tu as le coût pour référence – ce que, je le sais très bien, personne ne trouvera nécessaire. Mais, comme un cas est aussi juste que l'autre, si l'on juge erroné d'appliquer le coût bas alors qu'il a augmenté, ce sera aussi une erreur manifeste que de vendre à un prix élevé alors que le coût a baissé.¹¹⁰

Ainsi le marchand qui estime qu'il subit une injustice en vendant un bien au coût de production (ajoutant un intérêt modéré) alors que le prix du marché de ce bien est à présent plus élevé que le prix tenant compte des coûts de production, doit convenir qu'il y a également une injustice, cette fois à l'égard du consommateur, lorsqu'il vend son bien au coût de production alors que le prix du marché de ce bien est en dessous de ce dernier prix. Dans un contexte économique inflationniste, la position de Mercado se comprend aisément. En adhérant à la théorie subjective de la valeur, Mercado affirme son héritage scolastique qui l'amène à protéger le consommateur plutôt que le producteur. Par ailleurs, en incorporant la théorie objective de la valeur dans la détermination des prix légaux, Mercado reconnaît que la

¹⁰⁹ « bien sabemos que ninguna especie de ropa se vende ni se ha de vender por lo que fue, sino por lo que de presente es. [...] Y, como el lino no se ha de comprar a cuanto valía en flor, así, habiéndose disminuido el precio en cualquier ropa, no se ha de vender a como valía, sino a como ahora se estima, que el bajar o crecer el valor en común también es riesgo a que está expuesta la ropa. » *JTC*, II, 15, p. 184.

¹¹⁰ « si tienes por regla cierta del justo precio el costo y costas pasadas, serás obligado muchas veces a vender a menos de lo que vale. Como si te costó el vino a tres y ha subido a cinco, debes vender a tres y medio o cuatro, que es un moderado interés, pues tienes por nivel el costo – cosa que sé yo muy bien que a nadie parecerá necesaria. Pero, habiendo la misma justicia en el un caso y en el otro, si se juzga por yerro seguir el costo bajo habiendo crecido, también será patente error vender por el costo habiendo bajado. » *JTC*, II, 15, p. 185.

valeur d'un bien résulte du travail, ce qui le rapprochera de l'économie classique née à la fin du XVIII^e siècle, particulièrement de la théorie de la valeur du travail de David Ricardo.

La deuxième mise en garde de Mercado à l'égard des marchands vise le juste prix et le lieu de livraison. Il précise que le juste prix est le prix du lieu où est remis le bien ou le service faisant l'objet du contrat de vente, et non le prix où a eu lieu l'entente ou le paiement. Il définit *l'entrego* comme suit: « Il y a livraison lorsque le bien passe au risque de l'acheteur parce qu'il est alors sien. »¹¹¹ Pour appuyer son opinion, il prend le cas des vignes vendues à Mexico dont la livraison s'effectue à Cazalla¹¹². Le juste prix est celui qui prévaut à Cazalla, au moment de la livraison à l'acheteur. Dans le même sens, Mercado soutient que le juste prix n'est pas celui du moment du paiement. Il prend en exemple le commerce de la laine. Si on livre la laine à Burgos, mais que le paiement se fait à Anvers, le juste prix sera celui de Burgos. Il conclut « le juste prix est donc celui du lieu de la livraison, pas celui de l'accord ni celui du paiement. »¹¹³ Ce type de vente s'inscrit dans les ventes proscrites par l'auteur.

Mercado classifera les activités de vente en trois catégories : la vente payée comptant (*contado*), la vente prépayée (*adelantado*) où l'acheteur paie avant de recevoir la marchandise, et la vente à crédit (*al fiado*).¹¹⁴ Ayant légitimé le premier type de vente, Mercado aborde la litigieuse question du juste prix à l'intérieur d'une vente prépayée ou à crédit. Dans le cas où l'acheteur paie le vendeur moins que le juste prix, sous prétexte qu'il paie en avance, la vente

¹¹¹ « Entrego es cuando comienza a estar la ropa a riesgo del que compra, porque entonces la tiene por suya. » *STC*, II, 11, p. 145.

¹¹² *STC*, II, 11, p. 145.

¹¹³ « así que el precio justo sigue el lugar del entrego, no el del concierto ni el de la paga. » *STC*, II, 11, p. 145.

¹¹⁴ *STC*, II, 11, pp. 142-145. Il existe également d'autres types de ventes qui seront abordés lors de l'étude sur l'intérêt.

Université de Montréal

Morale économique et commerce impérial.
La contribution de Tomás de Mercado (1530 – 1575)

par

Michèle Franche

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de M.A. (Histoire)

Mai 1999

© Michèle Franche, 1999

prépayée devient injuste pour le vendeur qui voit son bien vendu à un prix inférieur au juste prix. Autrement, lorsque le juste prix est respecté, la vente prépayée est licite.

Par contre, la question de la vente à crédit devient importante pour l'auteur du fait que la plupart des marchands de Castille achètent à crédit et vendent comptant dans les Indes. Dans ce long terme, Mercado reconnaît qu'il est difficile de procéder autrement étant donné qu'il y a beaucoup de marchandises qui partent pour le Nouveau Monde et peu d'argent pour les payer à Séville¹¹⁵. À ces marchands, Mercado dit « Il ne faut donc pas leur tenir rigueur de vendre à crédit, s'ils vendent avec honnêteté et franchise, ce dont nous traiterons plus loin. »¹¹⁶ Pour cette raison, il accepte les conséquences du commerce à grande échelle et il est prêt à en accepter certaines conséquences d'ordre commercial. Toutefois, certaines transactions à crédit ne seront pas exemptes de fautes. Deux cas sont particulièrement fréquents à l'intérieur du commerce colonial. Le premier est celui où les marchands sévillans paient leur marchandise très cher et transmettent ces prix élevés aux acheteurs en Amérique. Dans ce cas, les prix en Amérique sont parfois augmentés de 30 % par rapport au juste prix. Le deuxième type de vente à crédit est celui où la vente et la livraison de la marchandise ont lieu en Espagne, alors que le paiement est reçu dans les Indes. Cette pratique est utilisée lorsque la fortune de l'acheteur se retrouve dans les Indes. Dans ce cas, le prix payé pour la marchandise est souvent le double du juste prix¹¹⁷. Mercado dénonce ce cas comme le précédent comme des ventes illicites car le prix de vente diffère du juste prix en ce sens qu'il

¹¹⁵ *STC*, II, 18, p. 209.

¹¹⁶ « Por lo cual no hay que escrupularles por vender fiado, como vendan con la sinceridad y llaneza que luego diremos. » *STC*, II, 18, p. 211.

¹¹⁷ *STC*, II, 16, p. 193.

est fixé en fonction du terme du crédit (nombre de mois séparant le moment de la vente et le moment de la réception du paiement).¹¹⁸

Par ailleurs, Mercado fait état de deux cas d'exceptions où le vendeur peut vendre au-delà du juste prix. Lorsque celui-ci vend son bien à la demande de l'acheteur et que cette vente cause au vendeur certains préjudices (par exemple, la vente d'un cheval engendrant une perte de revenu ou de travail), ce dernier peut exiger plus que le juste prix pour compenser les pertes. Le deuxième cas soulevé est celui où le vendeur vend à la demande de l'acheteur, mais aurait préféré vendre plus tard dans l'espoir de faire plus d'argent (par exemple, la vente de vin, de blé ou encore d'huile en temps de pénurie). Le vendeur peut demander jusqu'à la moitié du prix qu'il espérait recevoir plus tard. Mercado pose une limite supérieure au supplément demandé (la moitié du prix anticipé) car le vendeur doit déduire les coûts qu'il évite en vendant immédiatement, ainsi que le risque de perte ou d'endommagement qui sont transférés à l'acheteur¹¹⁹.

À ces observations, Mercado rajoute des précisions d'ordre moral en faisant appel à la bonne foi des marchands. En ce qui a trait à l'application du prix légal, il stipule qu'il est péché pour un marchand de demander plus que le prix de vente fixé par l'État, mais qu'il est permis de demander moins que le prix légal. Par exemple, la personne ayant acheté du blé à un prix supérieur au prix légal, doit le vendre au prix fixé par la loi. Ainsi l'individu ne peut transmettre à un acheteur subséquent une injustice subie.¹²⁰ Cependant, Mercado atténue

¹¹⁸ *STC*, II, 15, p. 182.

¹¹⁹ *STC*, II, 11, pp. 153-154.

¹²⁰ *STC*, III, 5, pp. 287-295.

cette déclaration en faisant appel à la notion de *latitud y partes*¹²¹. Par ce principe, l'auteur accorde une marge de manœuvre aux parties contractantes en ce sens qu'il permet un certain dépassement du prix dans la mesure où ce dépassement est modéré. Il existe donc un prix naturel, un prix légal et un prix « que permet la loi civile, qui n'est ni en deçà ni au-delà de la moitié du juste prix, [...] »¹²². Ce dernier prix, qui remonte à une loi romaine, permet un recours devant les tribunaux si le prix naturel payé dépasse de plus de la moitié le juste prix, ou s'il est inférieur à plus de la moitié du juste prix. Mais si l'injustice subie équivaut à une différence de moins de la moitié du juste prix, seul le tribunal divin, auquel personne n'échappe dit-il, jugera. Selon l'auteur, deux raisons ont motivé les sénateurs romains à adopter une telle loi. En premier lieu, la cupidité et la malice étant omniprésentes chez l'être humain, alors que la charité et la vérité sont deux vertus qui se faisant plus rares, les cas portés devant les tribunaux auraient été trop nombreux et auraient empêché de régler les cas les plus graves. Deuxièmement, les sénateurs, tout comme Mercado, reconnaissent qu'il était parfois difficile de connaître le juste prix à tout moment et en tout lieu¹²³. Ainsi, Mercado fait appel à l'éthique individuelle des commerçants afin de garantir des activités commerciales justes et honnêtes.

Intérêts : Mercado reconnaît le prêt gratuit, c'est-à-dire exempt de tout intérêt. « Prêter est donc un acte de miséricorde et de libéralité, et ces deux vertus sont très ennemies du prix et du paiement, [...] »¹²⁴. C'est pourquoi, on ne peut demander d'être payé pour un acte qui n'a pas de prix. Le prêteur qui exige des intérêts s'enrichit sans juste cause. À ceux qui croient

¹²¹ *STC*, II, 6, p. 102.

¹²² « que permite la ley civil, do ni se disminuye ni excede la mitad del justo precio, [...] » *STC*, II, 12, p. 159.

¹²³ *STC*, II, 11, pp. 147-150.

¹²⁴ « Asi que el prestar es acto de misericordia y liberalidad, y ambas virtudes son muy enemigas de precio y paga, [...] » *STC*, V, 4, p. 525.

qu'un prêteur a droit aux fruits de l'argent prêté, Mercado répond : « S'il y avait perte, comme c'est souvent le cas avec ton cent, est-ce que tu devrais participer à cette perte? ¹²⁵ ». Par conséquent, Mercado n'accepte pas les prêts à intérêts car ce serait accepter que l'argent porte fruit alors qu'il considère l'argent comme un bien stérile. Partant de ce principe, l'intérêt sur les prêts d'argent devient de l'usure car on s'éloigne du juste prix. Les théologiens ont identifié deux types d'usure. D'une part, la « *real y exterior* » qui est celle qui est apparente, et d'autre part, la « *espiritual y mental* » qui est l'usure intérieure. L'usure intérieure est présente lorsque l'on souhaite intimement qu'il y ait un intérêt quelconque. Dans les deux cas il y a péché¹²⁶. Par ailleurs, les exceptions à ce principe sont nombreuses et se justifient principalement par la notion de *damnum emergens*.

Deux prétextes sont fréquemment évoqués par les marchands pour justifier les intérêts. D'abord, le *damnum emergens* lorsque à la demande d'un débiteur, un créancier prête de l'argent, ce prêt entraînant des dommages et des risques pour le créancier. Le *lucrum cessans* est invoqué lorsque le prêt d'argent engendre un manque à gagner pour le créancier. De prime abord, Mercado rejette ces échappatoires. Néanmoins, il accepte le *damnum emergens* lorsque le créancier démontre que le prêt a été forcé par le débiteur. En somme, celui qui prête volontairement ne peut exiger des intérêts. Par ailleurs, si le créancier ne paie pas sa dette dans les délais prévus, le créancier peut demander des intérêts pour les dommages qu'engendre le retard dans le remboursement de la dette. Il s'agirait ici d'intérêts moratoires. Par ailleurs, Mercado spécifie qu'on ne peut invoquer le *lucrum cessans* pour dédommager

¹²⁵ « Pregunto, si perdiera, como muchas veces sucede con tu ciento, ¿habías de ser partícipe de la pérdida? »
STC, V, 6, p. 540.

¹²⁶ *STC*, V, 8, p. 559.

pour un manque à gagner possible et incertain : « Le gain possible et licite représentera une part du gain espéré, non pas la totalité – car il faut tenir compte des dangers et des risques, de l'incertitude des attentes - car souvent en matière d'intérêt ces grands experts s'abusent et pensant gagner beaucoup, ils ne perdent pas peu.¹²⁷ » En d'autres termes, le créancier ne peut exiger de l'intérêt sur un prêt sous prétexte qu'il aurait réalisé un gain avec ce même argent investi ailleurs¹²⁸. De la même façon, la vente à crédit ne peut s'appuyer sur le *lucrum cessans* pour justifier des intérêts : « car on ignore souvent, quand on vend, à quoi on va l'employer – si cet argent servirait en particulier à payer des dettes ou des dépenses domestiques ou des cargaisons pour les Indes – d'où il ressort que les pertes sont plus certaines que les gains, et il est très risible de vouloir avoir des gains assurés sur quelque chose qui n'offrait ni sécurité ni certitude.¹²⁹ »

Mercado discourte également sur l'usure *paliada* : « Il y a usure camouflée lorsqu'il y a contrat de vente, change, location, impôt ou rente, avec prêt à intérêt.¹³⁰ » Les exemples d'usure camouflée se retrouvent en abondance à l'intérieur du commerce colonial. Mercado les a classifiés en cinq catégories : la vente à crédit (*al fiado*), la vente anticipée, la vente à rabais (*baratos*), la vente d'une dette et les changes secs.

¹²⁷ « La ganancia posible y lícita será alguna parte de la que esperaba, no todo, porque se ha de pesar el peligro y riesgo de que lo libra, la incertidumbre de sus esperanzas, que muchas veces en cosa de interés se engañan los muy expertos y piensan ganar mucho y pierden no poco. » *STC*, V, 10, p. 573.

¹²⁸ *STC*, V, 10, pp. 571 à 573.

¹²⁹ « que muchas veces no sabe, cuando vende, en qué lo ha de emplear - si le serviría esta moneda en particular para pagar deudas o para gastos de casa o para cargar a Indias - , do es casi más cierta la pérdida que la ganancia, y es una voluntad muy risible querer ganar desde luego seguro lo que no tenía seguridad ni certidumbre. » *STC*, II, 13, p.170.

¹³⁰ « Paliada es cuando el contracto es venta, cambio o arrendamiento, tributo o censo, mezclándose algún préstamo interesal. » *STC*, V, 9, p. 560.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la vente à crédit consiste à vendre de la marchandise à crédit à un prix plus élevé que si elle avait été payée comptant. « En règle générale, quand il y a délai et qu'en raison de ce délai il y a intérêt, il y a usure ; et c'est une règle très vraie.¹³¹ » Ce qui est condamnable dans ce type de vente est de demander des intérêts pour la durée de temps où le créancier n'est pas payé, autrement dit, pour le terme du prêt. Dans cet autre passage, « De quel droit prends-tu trois cents maravedis de trop, que tu n'aurais pas si l'on te payait comptant ? C'est de l'usure en vérité, bien que cachée et déguisée.¹³² » Mercado réitère son opposition à la vente à crédit.

Néanmoins, l'expérience de Mercado met en relief la grande contradiction entre la théorie et la pratique : « en Nouvelle-Espagne, on vend en général à crédit : à Tierra Firme, [...] on commence à introduire aussi le crédit, parce qu'il y a beaucoup de gens et la quantité de biens variés qui y vont est grande,¹³³ ». Et plus loin il écrit : « Il ne faut donc pas leur tenir rigueur de vendre à crédit, s'ils vendent avec honnêteté et franchise, ce dont nous traiterons plus loin.¹³⁴ » et ce, au risque de déplaire aux théologiens :

Certes, ces très saints pères, au décret et à la sentence desquels il est juste que nous obéissions, disent la substance de la vérité, mais souvent, parce qu'ils ne sont pas parfaitement et dûment informés quant à la pratique, ils condamnent ce qu'ils approuveraient, s'ils étaient au courant de la chose, et ils appliqueraient le droit d'une toute autre manière, [...] car ces contrées sont extrêmement différentes d'ici et très éloignées.¹³⁵

¹³¹ « Regla general es que cuando se aguarda plazo y por aguardar se interesa, es usura ; y es regla muy verdadera. » *STC*, V,9, p. 561.

¹³² « ¿Qué otro título ni razón tienes para tomar trescientos maravedís demasiados, que no llevaras si de contado te pagaran? Es real y verdadera usura, aunque encubierta y disfrazada. » *STC*, II, 13, p. 165.

¹³³ « en Nueva España comúnmente se vende fiado; en Tierra Firme, [...] ya se va introduciendo también el fiado, porque es ya tanta la gente y tan grande la cantidad y multitud de ropa que va, » *STC*, II, 18, p. 209.

¹³⁴ « Por lo cual no hay que escrupularles [les marchands] por vender fiado, como vendan con la sinceridad y llaneza que luego diremos. » *STC*, II, 18, p. 211.

¹³⁵ « Cierto, estos benditísimos padres, a cuyo decreto y sentencia es justo nos sujetemos, dicen la substancia de la verdad, mas muchas veces, por no ser perfecta y cumplidamente informados de la práctica, condenan lo que, si supiesen el hecho, aprobarían y aplicarían muy de otra manera el derecho, [...] que en aquellos reinos son tan distintos de los de acá casi en todo cuanto las tierras son distantes. » *STC*, II, 18, p. 209

Ainsi Mercado adopte un point de vue plus libéral que les théologiens en acceptant la nouvelle réalité du commerce colonial où, vu le manque d'argent chronique, pratiquement toutes les activités commerciales s'appuient sur le crédit.

Néanmoins, Mercado s'oppose aux profits démesurés souvent présents dans la vente à crédit. Il donne l'exemple d'une perche de velours dont le juste prix est de 1000 *maravedís*. Cette perche sera achetée à crédit pour 1400 *maravedís*, et sera revendue en Amérique pour 2800 *maravedís* soit une augmentation du prix de plus de 180 % par rapport au juste prix¹³⁶. À cette situation il répond : « En toute conscience, cela est très mal, et entraîne cette dissolution dont riches et pauvres supportent le poids, si bien que deux États s'en trouvent détruits, l'Espagne et les Indes.¹³⁷»

Un autre exemple tiré de son expérience pratique démontre bien la perspicacité et le discernement de Mercado. Certains marchands vendaient à crédit du vin en Espagne au prix qu'il allait valoir à son arrivée en Nouvelle-Espagne. Les marchands justifiaient cette différence de prix par une certaine prime de risque. À cette pratique, Mercado démontre qu'on ne peut vendre plus cher pour une vente à crédit sous prétexte que le supplément réclamé couvre les risques associés au mauvais débiteur. Pour Mercado, d'une part les risques sont inhérents à tout contrat, d'autre part, vendre plus cher pour assurer la marchandise est une pratique condamnée par l'Église¹³⁸.

¹³⁶ *STC*, II, 18, pp. 207-208.

¹³⁷ « No puede dejar de ser esto en conciencia muy mal hecho, de do viene esta disolución que pobres y ricos cargan, y cargando, destruyen ambas repúblicas, a España y a las Indias. » *STC*, II, 18, p. 208.

¹³⁸ *STC*, II, 16, p. 195.

Le deuxième type de vente dissimulant de l'intérêt est la vente anticipée où le paiement se fait avant la réception de la marchandise. Ce qui est condamnable aux yeux de Mercado est le fait que le prix payé soit inférieur au juste prix sous prétexte que l'acheteur avantage le vendeur en le payant d'avance. Cette pratique est courante chez les acheteurs de laine qui profitent de la nécessité et de la pauvreté des éleveurs de moutons¹³⁹. Pour qu'une vente anticipée soit licite, le juste prix doit être celui qui court à l'endroit où on livre la marchandise. Par conséquent, l'endroit où le paiement est reçu et l'endroit où le contrat est signé ne devraient pas être pris en considération pour la détermination du juste prix.

Le dernier type de vente condamné par Mercado est la vente à rabais (*venta a barata*). Dans ce type de vente, une personne nécessitant de l'argent comptant achète de la marchandise à crédit. Étant donné que c'est un achat à crédit, le prix payé est plus élevé que s'il s'agissait d'une vente payée comptant. Pourquoi un individu dans le besoin achèterait-il de la marchandise à crédit sachant qu'il la paiera plus cher que s'il l'eût payée comptant ? Pour revendre cette même marchandise au prix du marché, c'est-à-dire à 25 % ou même 30 % de moins que le prix payé pour la marchandise, et ainsi jouir d'argent comptant :

En substance, cela consiste à acquérir un bien à crédit pour le vendre ensuite comptant à une valeur moindre car la vente à rabais incite tout le monde à acheter. De la sorte, en perdant vingt-cinq ou trente pour cent, ils trouvent de l'argent dont ils se servent ensuite.¹⁴⁰

Il arrive que l'individu qui achète la marchandise à rabais soit le même que celui qui l'a vendue à crédit au débiteur dans le besoin. Cette transaction peut donc s'effectuer sans

¹³⁹ *STC*, V, 9, p. 563.

¹⁴⁰ « La substancia de la cual consiste en mercar cantidad de ropa fiada y venderla luego de contado por tanto menos de lo que vale que el barato convida a todos a mercar. Así perdiendo veinte y cinco o treinta por ciento, hallan dinero de que por entonces se valgan. » *STC*, II, 22, p. 240.

même que la marchandise ait quitté la maison du vendeur initial. Nous sommes donc en présence d'un prêt d'argent à un taux d'intérêt de 25 % à 30 %. Pour Mercado, dans cette transaction, plusieurs agents économiques pêchent. Dans un premier temps, celui qui vend à crédit, particulièrement le vendeur qui rachète la même marchandise, et dans un deuxième temps, celui qui achète à rabais en profitant de l'urgence de vendre du vendeur¹⁴¹.

Une autre forme de vente à rabais également condamnable aux yeux de Mercado est celle où un marchand prête une somme d'argent à un débiteur à la condition que ce dernier lui vende la marchandise des Indes pour moins que le juste prix. Le marchand-créancier revendra la marchandise au juste prix et fera un profit au détriment du débiteur.

car ils prêtent beaucoup d'argent à leurs débiteurs à condition que ceux-ci l'emploient dans l'achat de sel ou d'autres denrées alimentaires et les obligent à leur vendre tout le sel qu'ils ont acheté ou tous les biens qu'ils ont fait venir, ou la majeure partie, en général à bas prix, et le plus souvent à rabais, pour la vendre à leur tour à un prix bien plus élevé [...] ¹⁴².

Cette manigance observée dans le commerce colonial, Mercado la condamne avec véhémence car le créancier profite du besoin du débiteur.

La vente d'une dette, pratique qui camoufle également de l'usure, est condamnée par Mercado. Il estime qu'il est illicite de vendre un droit sur une dette pour une valeur moindre que la valeur nominale du principal (de la dette) car celui qui vend à rabais son droit de dette, paie, en réalité, des intérêts à l'acheteur. Par contre, le vendeur de la dette y trouve son

¹⁴¹ *STC*, II, pp. 22, 240 à 243.

¹⁴² « que prestan cantidad de dineros a sus vasallos, con tal que se ocupen y los expendan en hacer sal o en traer otras especies de bastimento, obligándoles a que toda la sal que hicieren o toda la ropa que trajeren, o la mayor parte de ella, se la vendan a ellos, y comúnmente por un precio bajo, más a las veces que de barata, para venderla ellos por muy subido [...] » *STC*, V, 7, p. 549.

compte car il obtient de l'argent liquide immédiatement¹⁴³. Encore une fois, Mercado s'oppose à une situation qui mettrait la nécessité de l'un au service de l'autre. Il s'appuie sur l'opinion de Domingo de Soto, membre reconnu de l'École de Salamanque, pour se justifier :

Et maître Soto répond à ce doute en faisant la même distinction : si la dette est certaine, sûre, s'il est facile d'en obtenir le remboursement sans tracas ni délai, il n'est pas licite, par le simple fait de déboursier avant terme, de verser une somme moindre : mais, si une de ces conditions manquait, on peut certes vendre pour moins, si ce n'est pas le débiteur lui-même qui achète, puisque par contrat c'est lui qui doit payer et il est tenu de tout verser.¹⁴⁴

Mercado accepte donc la vente d'une dette à un prix moindre que sa valeur nominale seulement s'il y a risque de non-paiement. Ce risque diminue la valeur présente de la dette car on se trouve à vendre un droit incertain.

Enfin, les changes secs¹⁴⁵ dissimulent un prêt à intérêt. Ce type de changes se produit lorsque qu'il y a apparence de changes : « quand entre celui qui fait la livraison et l'autre il n'y a pas de distance de lieu, mais seulement un délai dans le temps, et que l'on prend quatre ou cinq pour cent seulement du fait qu'on prête, voilà vice très proche de l'art du change.¹⁴⁶ » En réalité, Mercado accepte les changes en autant qu'il soient réels, c'est-à-dire qu'ils aient lieu entre deux endroits distincts; autrement, il y a usure.

¹⁴³ *STC*, II, 17, p. 201.

¹⁴⁴ « Y el maestro Soto responde a esta duda con la misma distinción : que si la deuda del todo es cierta, segura, fácil de cobrar, que no habrá molestia ni dilación, no es lícito, por sólo desembolsar antes del plazo, dar menos de la suma ; pero, a faltarle alguna de estas condiciones, cierto se puede mercar por menos, como no la compre el mismo deudor, que éste ya por el contrato primero debe y está obligado a darlo todo. » *STC*, II, 17, p. 204.

¹⁴⁵ Les différents types de changes feront l'objet d'une analyse détaillée dans la prochaine section.

¹⁴⁶ « cuando entre el un entrego y el otro no hay distancia de lugar, sino sola dilación del tiempo, do ne se llevan los cuatro o cinco por ciento sino sólo por prestarlos, vicio muy anexo al arte de cambiar. » *STC*, V, 9, p. 566.

Au cœur de la théorie de la valeur se trouve le juste prix. C'est pourquoi le jugement moral posé sur les différents types de ventes ainsi que sur les intérêts sera fonction de deux critères : le respect du juste prix et la présence ou l'absence d'abus d'une des parties contractantes. Le respect de ces deux critères déterminera les cas d'exception.

2) La théorie quantitative de la monnaie

L'École de Salamanque s'est distinguée par ses contributions à la théorie quantitative de la monnaie. Les écrits d'Azpilcueta et l'expérience pratique de Mercado représentent de réels progrès dans l'élaboration de la théorie quantitative de la monnaie. Cette théorie aboutira à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, théorie qui légitimera les changes entre deux monnaies de valeurs différentes.

Monnaie : L'expérience coloniale de Mercado lui a démontré que l'argent pouvait revêtir plusieurs formes et pouvait avoir une valeur qui variait en fonction de l'*estima*. Tout comme les *Doctores* de Salamanque, Mercado appliquera la loi de l'offre et de la demande sur le marché monétaire¹⁴⁷. C'est ainsi qu'il décrit les divers types de monnaies vus en Nouvelle-Espagne. Dans les Indes, écrit-il, les Indiens utilisent le cacao, le cuivre, ou encore le plomb comme monnaie d'échange¹⁴⁸. Avant l'arrivée des Européens, ils pratiquaient également le troc. Mercado nous renseigne sur les différents biens échangés: des poules étaient échangées contre des couvertures, du maïs contre des fèves, du cuir contre des arcs. L'or et l'argent se

¹⁴⁷ Murdo J. MacLeod affirme également que le système d'échange dans l'économie autochtone reposait souvent sur le troc ou sur des substituts monétaires telles les fèves de cacao, les pièces de sucre brun, ou les feuilles de coca (ces dernières étaient utilisées au Pérou). MacLeod, « Aspects of the Internal Economy... », p. 250.

¹⁴⁸ *STC*, IV, I, p. 358.

trouvaient en abondance mais n'étaient pas utilisés comme monnaie¹⁴⁹. Une anecdote racontée de façon très vivante sur la relativité de la valeur de l'argent en Amérique fournit des informations très pertinentes sur l'estimation de l'argent et la demande de celui-ci. En 1556, un navire de Nouvelle-Espagne contenant un trésor évalué à 800 000 ducats échoue sur une côte de la Floride¹⁵⁰. Des Indiens aident les Espagnols à se tirer d'affaire et, en guise de remerciements, ces derniers proposent aux Indiens de se servir à même le trésor réchappé. Les Indiens s'esclaffent de rire et, au lieu de s'emparer du trésor, ils vident un sac de toile de ses 1000 ou 2000 ducats et partent en courant avec le sac de toile. Ils laissent les ducats sur la plage comme si cela eût été de la poussière. Ils se rendent à Mexico et avisent le vice-roi Luis de Velasco qui envoie le capitaine Villafañá avec deux ou trois caravelles. Le capitaine trouve l'argent tel qu'il avait été laissé quatre ou cinq mois auparavant. Les Indiens étaient en admiration devant les Espagnols qui avaient fait un si long trajet pour venir chercher cette chose si méprisable. Éventuellement l'argent regagna l'Espagne. Mercado termine en soulignant qu'il est plus sûr de laisser l'argent entre les mains des Indiens que de le laisser avec les Espagnols et conclut en affirmant : « Voilà une preuve évidente de la vérité dont nous parlions : parmi les hommes, les choses n'ont pas de valeur naturelle ; comme l'a dit le Philosophe, c'est plutôt en fonction de nos désirs et de nos besoins que s'établissent la demande et la valeur.¹⁵¹ » Et un peu plus loin il affirme « on peut tirer de l'argent de tout bien que l'on désire ou que l'on choisit et l'évaluer selon son bon vouloir, [...] ¹⁵² » . Par ces

¹⁴⁹ *STC*, II, 2, p. 68.

¹⁵⁰ Nicolás Sánchez-Albornoz précise qu'il s'agit du naufrage de 1556. Sánchez-Albornoz, « Estudio preliminar... », dans *STC*, p. XXXVIII.

¹⁵¹ « Esta es prueba evidente de esta verdad que tratábamos : que no valen las cosas entre los hombres lo que vale su natural, sino, según dijo el Filósofo, lo que es nuestra voluntad y necesidad, como la que les da estima y valor. » *STC*, II, 6, pp. 97-98.

¹⁵² « que la moneda puédela hacer de la materia que se le antojare o escogiere y estimar en lo que quisiere, [...] » *STC*, II, 9, p. 218.

commentaires sur la vie dans les Indes, Mercado démontre la relativité d'un instrument d'échange et de la valeur d'une monnaie d'un endroit à un autre. Il réalise que la quantité de monnaie circulant à l'intérieur du royaume varie, ce qui le ramène à la clé de son analyse : l'*estima* ou autrement dit, le juste prix déterminé par les lois de l'offre et de la demande et appliqué à l'évaluation du prix de la monnaie.

L'avance de la théorie monétaire salamantine sur les scolastiques réside dans le fait que les docteurs ont appliqué la loi de l'offre et de la demande, traditionnellement associée au marché des biens et services, au marché monétaire. À ce propos, Mercado utilise son expérience dans le commerce international pour confirmer les théories de l'École de Salamanque. Il considère également que la valeur des métaux précieux suit la loi de l'offre et de la demande comme toute autre marchandise : « Et la raison en est que l'or et l'argent en barre dans tous ces territoires sont considérés comme une sorte de marchandise dont la valeur croît et décroît pour les mêmes raisons que les biens, [...]»¹⁵³. C'est ainsi qu'il fait le lien entre le mécanisme de détermination des prix et l'appréciation de la monnaie.

Malgré ce constat, Mercado suggère à l'État espagnol de passer un décret pour diminuer la valeur de l'argent. Il relève le paradoxe suivant : dans les Indes, l'or et l'argent se trouvent à la fois en situation d'abondance et de pénurie, « Les Indes occidentales en témoignent qui, avec leurs terres si fertiles et riches de ces métaux, [...] mais on les exporte continuellement vers l'Espagne et la pénurie est devenue telle que durant des jours et des jours on ne voit pas

¹⁵³ « Y la razón es que el oro y plata en plancha en todas aquellas partes se tiene por una especie de mercadería y crece y baja su valor por las mismas causas que la ropa, [...] ». *STC*, II, 19, p. 219.

le moindre argent.¹⁵⁴ » Il dénonce le fait que l'arrivée des Espagnols a épuisé l'Amérique de ses métaux précieux, et rapporte que, malgré le bien que font les marchands en approvisionnant les Indiens du Pérou et de la Nouvelle-Espagne en biens divers, ils vident le pays de son or et de son argent¹⁵⁵. Ultérieurement, il estime qu'il est du ressort de l'État de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'hémorragie et propose une dévaluation de la monnaie afin de combattre la fuite des métaux précieux. Ainsi, « Car si une couronne me coûte seize *reales* à Séville, je ne l'emporterai pas à Florence si elle y vaut seulement douze. Et il s'agit d'une bien meilleure façon de conserver les métaux dans le royaume plutôt que d'en interdire la fuite sous peine de mort, comme en Espagne, car on a beau ordonner et rigoureusement appliquer cela, les étrangers dépouillent la patrie de l'or et de l'argent et en gonflent la leur,¹⁵⁶ ». Il ajoute que cette pratique a été utilisée au Guatemala et à Santo Domingo. Ainsi Mercado reproche-t-il à l'Espagne de ne pas pratiquer cette politique, qui à ses yeux, serait plus efficace qu'une politique de prohibition d'exportation de métaux précieux qu'il juge inutile. Pourtant, il louangera la stabilité et la confiance associées à la monnaie espagnole:

il faut supposer que, parmi les nombreuses choses extrêmement nécessaires au bon gouvernement et à la tranquillité du royaume, l'une d'elles est que la valeur et le régime de la monnaie et même sa frappe soient durables et aussi invariables que faire se puisse. Fort heureusement, l'Espagne occupe une excellente position, bien meilleure que celle de tout autre peuple à cet égard, parce que sa monnaie est stable

¹⁵⁴ « De lo cual son buen testigo las Indias Occidentales, que, con ser tierras tan fértiles y abundantes de estos metales, [...] con la continua saca que hay para estos reinos, se siente tan gran penuria que no parece en hartos días punta de plata. » *STC*, IV, 1, p. 369.

¹⁵⁵ *STC*, II, 6, p. 94.

¹⁵⁶ « Que si me cuesta una corona en Sevilla diez y seis reales, no la llevaré a Florencia si vale solos doce. Y es muy mejor remedio éste para conservar los metales en el reino que no vedar ni prohibir la saca con pena aun de la vida, como en España, que, por mucho se mande y por rigor que se ponga en ejecutarlo, despojan la tierra los extranjeros de oro y plata e hinchán la suya. » *STC*, IV, 1, p. 360.

et presque constante, comme il se doit, et elle ne change pas tous les lustres, c'est-à-dire tous les six ans, comme ailleurs, [...] ¹⁵⁷.

Par ailleurs, « baisser et hausser le prix de l'argent c'est augmenter et diminuer le bien de tous car tout est argent en fin de compte, et cela revient à tout changer, que les pauvres soient riches et les riches pauvres. » ¹⁵⁸ Mercado est bien conscient que les politiques monétaires ne garantissent pas la stabilité des prix et encore moins celle de la valeur du patrimoine.

Y aurait-il lieu de parler d'une contradiction ou alors d'un ajustement de la théorie à la réalité financière? Pour Mercado, la stabilité de la valeur de l'argent est souhaitable mais son observation de la vie coloniale, notamment en Nouvelle-Espagne, au Guatemala et à Santo Domingo lui font saisir les conséquences des politiques monétaires espagnoles ¹⁵⁹ : la fuite des métaux précieux vers d'autres centres financiers européens comme Anvers et Gênes. Mais tout en encourageant une dévaluation de l'argent pour ainsi garder à l'intérieur du royaume la monnaie, il dénonce l'inflation qui frappe l'Espagne et l'attribue à une trop

¹⁵⁷ « se ha de suponer que, entre muchas cosas sumamente necesarias al buen gobierno y tranquilidad del reino, unas es que el valor y ley de la moneda y aun su cuño y señal sea durable y cuan invariable ser pudiese. En lo qual tiene España excelencia mayor, por ventura, que ninguna otra gente, porque dura en ella y es casi perpetua, como conviene, su avaluación y no se anda mudando cada lustro, esto es cada seis años, como en otras partes, [...] » *STC*, II, 19, p. 220.

¹⁵⁸ « bajar y subir la moneda es aumentar y disminuir la hacienda de todos, que toda últimamente es dinero, y en resolución es mudarlo todo, que los pobres sean ricos y los ricos pobres. » *STC*, II, 19, 221.

¹⁵⁹ Mercado explique cette politique : « Este buen consejo siguió Guatemala, según creo, viendo cuán por momentos se desaparecía el oro de que abundaba, por atajar su perdición, subiendo el precio al oro en barra y monedado, y, subido, después acá muy poco ha faltado. Entre ellos se anda y trata, y, si mercaderías vienen de fuera, procuran el retorno o en plata o en cacao o en mantas de la tierra. Ha estancado la moneda en ellos. Lo mismo pasa en la baja y cuartos de Santo Domingo. » *STC*, IV, 1, p. 360. Mercado serait-il allé à Santo Domingo ou au Guatemala ? Ou aurait-il entendu parler de ces politiques par quelqu'un ? L'expression « según creo » nous porte à croire qu'il n'y serait pas allé mais en aurait plutôt entendu parlé par quelqu'un d'autre. De plus, rien dans les informations biographiques ne laissent entendre qu'il se soit déplacé dans ces lieux durant les années passées à Mexico.

grande quantité de métaux précieux¹⁶⁰. L'expérience pratique semble placer l'auteur face à une contradiction.

En ce qui a trait à la valeur de l'argent et à la justification des changes, dans un premier temps Mercado remarque la cherté dans les Indes : « Nous voyons qu'aux Indes il y a beaucoup à acheter et que l'on achète à des prix excessifs, sous prétexte que les choses viennent de très loin ; et néanmoins la valeur de l'argent est moindre, parce que l'abondance est très grande, ce qui annule cette autre cause.¹⁶¹ » Par la suite, il met en évidence la relation existant entre la quantité d'argent en circulation à un moment donné et en un lieu donné et le niveau des prix : « de Séville à Medina et à Lisbonne et partout ailleurs, ce qui fait baisser ou hausser les prix du marché c'est l'abondance ou la pénurie d'argent : s'il y en a beaucoup, les changes sont bas ; s'il y en a peu, ils augmentent. Et il est clair que l'abondance ou le manque influent sur la valeur plus ou moins élevée à laquelle on estime l'argent. »¹⁶² De façon très nette, Mercado affirme le lien qui existe entre l'argent en circulation et le pouvoir d'achat d'une devise. Il applique ces notions théoriques au marché de changes entre l'Amérique et l'Europe¹⁶³:

La troisième raison, que d'autres considèrent fondamentale, est l'estimation diverse de la monnaie. Pour la comprendre, parce qu'elle est très bonne, il faut noter que la

¹⁶⁰ « A España, haciendo subir el precio con la gran demanda que tienen y con la multitud de mercaderes que acuden a los extranjeros y aun a los naturales; [...] » *STC*, II, 18, p. 208; ou encore « Todos nos quejamos que se han mudado en nuestro tiempo mucho las cosas, y esto conocemos porque vale ahora treinta lo que ahora veinte años valía, a modo de decir, tres. De modo que por la moneda entendemos la diferencia y carestía, y, si no valiera el real treinta y cuatro como entonces, no se pudiera conocer ni aprehender esta variedad. » *STC*, II, 19, p. 220; et « que ahora treinta años era gran cosa docientos mil maravedís, que en la era presente no se estiman en nada, con ser los maravedís de un mismo precio. » *STC*, IV, 5, 390.

¹⁶¹ « Vemos que en Indias hay mucho que comprar y se compra por precios excesivos, como cosa que va tan lejos de acarreo ; y con todo se estima el dinero en menos, porque la abundancia es tan grande que deshace esta otra causa. » *STC*, IV, 5, p. 389.

¹⁶² « de Sevilla a Medina y a Lisboa y a cualquier parte, lo que hace bajar o subir la plaza es la abundancia o penuria de la plata : si hay mucha, andan bajos los cambios; si poca, crecen. Y está claro que la abundancia o falta causan se estime en mucho o se tenga en poco. » *STC*, IV, 6, p. 391.

¹⁶³ Pour un tableau expliquant les valeurs des monnaies en Amérique et en Espagne, voir l'annexe 2.

valeur et le prix de l'argent et son estimation ne sont pas la même chose. Un exemple très clair est qu'aux Indes, l'argent vaut la même chose qu'ici, à savoir un *real* trente-quatre *maravedís*, un peso de mines treize *reales* et cela vaut la même chose en Espagne. Mais même si la valeur et le prix sont identiques, l'estimation est très différentes entre les deux territoires, car on l'estime à beaucoup moins aux Indes qu'en Espagne.¹⁶⁴

Ainsi l'argent dans les Indes est moins estimé qu'en Espagne. Il poursuit son raisonnement en admettant une relation entre les prix, les quantités d'argent offertes et demandées. Dans le passage ci-dessus, la notion d'*estima* est également évoquée. Ainsi l'*estima* pour une monnaie varie selon qu'il y a abondance ou pénurie de cette monnaie, et varie selon la demande de cette même monnaie. « Cette estimation et cette appréciation sont causées en premier lieu par l'abondance ou la pénurie de ces métaux, et comme c'est là-bas [en Amérique] qu'il naît et qu'on le prend, il y a peu de valeur car même les hommes, selon le dicton, ne sont généralement pas honorés ni estimés dans leur propre patrie.¹⁶⁵ » L'argent vaut moins en Amérique qu'en Espagne à cause de l'abondance de celui-ci en Amérique, il y a donc une augmentation du pouvoir d'achat pour la monnaie qui va de l'Amérique vers l'Espagne¹⁶⁶. Mais pour parler d'estimation de l'argent, l'estimation doit être universelle, c'est-à-dire commune à toute une province ou à un royaume, et non seulement propre à un petit nombre d'individus¹⁶⁷. En établissant un lien entre l'estimation de l'argent et le montant

¹⁶⁴ « La tercera razón, que otros piensan ser fundamento, es la diversa estimación de la moneda. Y para entenderla, porque es muy buena, es de advertir no ser lo mismo el valor y precio del dinero y su estima. Ejemplo clarísimo es esto que en Indias vale el dinero lo mismo que acá, conviene a saber, un real treinta y cuatro maravedís, un peso de minas trece reales, y lo mismo vale en España. Mas, aunque el valor y precio es el mismo, la estima es muy diferente en ambas partes, que en muchos menos se estima en Indias que en España. » *STC*, IV, 5, p. 388.

¹⁶⁵ « La cual estima y apreciación se causa, lo primero, de tener gran abundancia o penuria de estos metales, y como en aquellas partes [en Amérique] nace y se coge, tiénese en poco, que aun los hombres, según el refrán, no se honran ni se estiman comúnmente en su patria. » *STC*, IV, 5, p. 389.

¹⁶⁶ Il semble que la quantité de métaux précieux dans les Indes fût très variable : « con la continua saca que hay [...] se siente tan gran penuria [...] » *STC*, IV, 1, p. 369; ou encore « de tener gran abundancia o penuria de estos metales [...] » *STC*, IV, 5, p. 389.

¹⁶⁷ *STC*, IV, 6, pp. 391-394.

d'argent en circulation, Mercado nous introduit au monétarisme, doctrine économique voulant que la régulation des prix soit déterminée par le contrôle de l'offre de l'argent, autrement dit, de la masse monétaire. Ainsi le pouvoir d'achat d'une monnaie est directement lié à la quantité de monnaie en circulation.

La reconnaissance de variation de l'estimation d'une monnaie amène Mercado à justifier les changes qui existent pour une même monnaie circulant d'un endroit à un autre. Pour sa démonstration, il commence par évoquer deux fausses raisons que certains changeurs utilisent pour justifier leur taux de change. La première voulant que l'argent présent vaut plus que l'argent absent est rejetée. Il prouve son affirmation en faisant appel à son expérience sévillane:

Si un marchand a de l'argent ici et le change pour les Flandres, il perd six et sept pour cent. S'il a donné mille ducats comptant à Séville, on ne lui en remet à Anvers que neuf cent vingt, plus ou moins. En général, on lui en remet moins. Même chose s'il le change pour Rome. En fin de compte, il perdra au change partout en dehors du royaume, outre le fait qu'il se départit de l'argent qu'il possède à ce moment-là. Même chose s'il le donne pour une foire en Espagne, parfois il y perd, d'autres fois il y gagne. D'où il ressort évidemment que cette raison, à savoir que l'argent présent vaut plus que l'argent absent, n'est pas une base sûre pour établir les changes [...].¹⁶⁸

Il poursuit en expliquant que chez les marchands, le contraire se produit : « Chez les marchands, l'argent présent ne vaut pas plus que l'absent, au contraire, l'argent absent vaut plus que l'argent présent.¹⁶⁹ »

¹⁶⁸ « Si un mercader tiene aquí dineros y los da a cambio para Flandes, pierde seis y siete por ciento. Si dio mil ducados de contado en Sevilla, no le vuelven en Amberes sino novecientos y veinte, más o menos. Lo común es volverle menos. Lo mismo si los da para Roma. No los dará, en fin, a cambio para ninguna parte fuera del reino do, demás de dar los dineros de presente, no haya de perder en ello. Item, si los da para alguna feria de España, unas veces pierde, otras veces gana. Do consta evidentemente que esta razón, conviene a saber, valer más el dinero presente que el ausente, no es firme fundamento do estriben los cambios [...]. » *STC*, IV, 5, p. 385.

¹⁶⁹ « En los negociantes no vale más el dinero presente que el ausente, antes al revés, más el ausente que el presente. » *STC*, IV, 5, p. 384.

La deuxième justification évoquée par les changeurs est que les intérêts sur les changes représentent le salaire du changeur. Cette affirmation est illogique car, que l'argent aille dans un sens ou dans un autre, (ici, l'auteur prend en exemple le transport d'argent entre Séville et Rome) le salaire du changeur devrait être le même, ce qui n'est pas le cas dans la pratique¹⁷⁰. Mercado conclut en affirmant que la seule raison qui justifie les changes est la différence d'*estima* de la monnaie d'un endroit à un autre. Il donne l'exemple des Indes où un *real* vaut 34 *maravedís* et treize *reales* valent un *peso de minas*. La valeur nominale en Espagne est la même, mais cette monnaie ne permet pas d'acheter autant dans les Indes qu'en Espagne, « car elle est estimée à beaucoup moins aux Indes qu'en Espagne.¹⁷¹ ». La justification des changes est ainsi fondée sur un pouvoir d'achat de la monnaie (que Mercado appelle *estima*) différent d'un endroit à un autre: « Cela étant posé et compris, je dis que la justice des changes en vigueur actuellement repose et se fonde sur l'estimation diverse de la monnaie à différents endroits et que cela suffit pour les justifier. »¹⁷² Ou encore: « Nous avons dit déjà que changer, en bon castillan, c'était troquer. Et pour que le troc soit licite, il faut en premier lieu et avant tout qu'il soit égal, que la valeur de part et d'autre soit la même, car une valeur moindre serait une injustice et une offense. ¹⁷³ »

Mercado accepte les changes *a menudo* et *real* mais rejette les changes secs. Néanmoins, il pose trois conditions pour que les premiers soient licites. Il faut d'abord que la transaction soit véridique (*cambio menudo*). S'il n'y a pas de véritable échange, il s'agit de change sec, ce qui

¹⁷⁰ *STC*, IV, 5, p. 387.

¹⁷¹ « que en muchos menos se estima en Indias que en España » *STC*, IV, 5, p. 388.

¹⁷² « Todo esto supuesto y entendido, digo que la justicia de los cambios que ahora se usan estriba y se funda en la diversa estima de moneda que hay en diversas partes, y que esto basta para justificarlos. » *STC*, IV, 5, p. 390.

¹⁷³ « Ya dijimos que cambiar, en buen romance, era trocar. Y el trueque, para ser lícito, lo primero y principal que requiere es sea igual, valga tanto lo uno como lo otro, que a valer menos sería injusticia y agravio. » *STC*, IV, 6, p. 392. On remarque ici l'intérêt du scolastique pour la justice commutative.

est illicite¹⁷⁴. Deuxièmement, la transaction doit être effectuée sans l'usage de force ni de complot. Finalement, l'intérêt doit être modéré¹⁷⁵.

La différence entre ce qui est usure et changes licites repose sur deux principes. D'une part sur la notion de nécessité des personnes contractantes et d'autre part sur la différence de lieux : « Ce qui, à défaut, ne peut être usure, en raison de cette différence entre le change et l'usure : le change gagne à cause de la distance et la différence de lieux où l'argent est estimé différemment ; l'usure, sans passer par ces chemins, gagne du fait que celui qui demande se trouve dans le besoin.¹⁷⁶ » Ainsi, lorsqu'il y a une différence de pouvoir d'achat entre deux monnaies provenant de deux lieux différents, les changes se justifient. Le *cambio real* est donc accepté car il établit une égalité entre deux monnaies ayant une *estima* différente.¹⁷⁷

Mercado semble avoir trouvé la justification des changes dans son expérience coloniale. Il donne des exemples de trocs qui se pratiquent dans le commerce colonial :

Une arrobe de vin a un prix plus élevé, sans comparaison, aux Indes qu'en Espagne, et une d'huile a un prix plus élevé en Flandres qu'en Castille, à tel point qu'une barrique de vin à Mexico équivaut à dix à Xérès, et elles pourraient faire l'objet d'un troc et être changées licitement : une en Nouvelle-Espagne contre dix à Cazalla. Et

¹⁷⁴ Fonctionnement du change sec : Le débiteur écrit une lettre de change en faveur du créancier, en passant par un intermédiaire fictif nommé par le créancier. À l'arrivée de la lettre, l'intermédiaire proteste celle-ci. Dans une telle situation, le débiteur est dans l'obligation de compenser le créancier pour les pertes encourues à cause de la protestation. Aux yeux des docteurs, cette compensation représentait des intérêts injustifiés. Grice-Hutchinson, *The School of Salamanca...*, p. 16.

¹⁷⁵ *STC*, IV, 7, pp. 397-405.

¹⁷⁶ « Lo cual, si falta, no puede no ser usura, porque esta diferencia hay entre el cambio y usura : que el cambio gana por la distancia y diferencia de lugares do se estima diferentemente el dinero ; la usura, sin pasar por estos caminos, gana por sola la necesidad del que la pide. » *STC*, IV, 6, p. 395.

¹⁷⁷ À cette justification, Mercado en ajoute une autre moins crédible. Il reconnaît la nécessité du métier de changeur et le compare à celui des prostituées : « Dicen que este trato es necesario a la república; no deja de ser verdad, que provecho y comodidad es, cierto, tener cambiadores. Mas también son necesarias en la ciudad mujeres públicas, que, si faltasen, se seguirían - como dice San Agustín - graves males y escándalos. Mas por servir a la república, no se les excusa el pecado. Esta razón, que es necesaria el arte, prueba que deben los principios permitirla, como permiten, pero no les exime a ellos de culpa y usura, si la cometen. » *STC*, IV, 1, p. 364. Ainsi les changeurs servent l'État mais ne sont pas exempts de tout péché.

dans le même royaume, un *ceto* de grosses olives à Valladolid peut être changé contre quatre à Manzanilla. Et ce seraient des changes et des trocs justes et ils seraient égaux.¹⁷⁸

Il fait ensuite la comparaison avec l'échange de monnaie : « De la sorte, les monnaies, du fait qu'elles sont estimées plus dans un lieu que dans un autre, finissent par être égales, même si la quantité varie : quatre-vingt-treize en Flandres contre cent à Séville, non pas parce que le ducat est régi par une autre loi ou a une autre valeur, mais parce que son propre pays, comme on dit, fait plus grand cas de l'argent.¹⁷⁹ » Ainsi, 93 ducats dans les Flandres sont échangés contre 100 ducats à Séville, et 95 ducats d'Anvers sont échangés contre 100 de Séville. De cette façon, les deux monnaies sont d'égale estimation même si la quantité échangée n'est pas la même. De la même façon, 70 ducats en Espagne valent 100 ducats à Lima et 90 à Veracruz. Il démontre qu'étant donné que dans les Indes l'argent se fait plus abondante, il y a perte de valeur pour la monnaie circulant de Séville aux différentes villes d'Amérique. Ainsi, il faut davantage de monnaie pour acheter des biens européens :

¹⁷⁸ « Una arroba de vino se precia mucho más, sin comparación, en Indias que en España, y una de aceite más en Flandes que en Castilla, tanto que son iguales una pipa de vino en México y diez en Jerez, y se podrían trocar y cambiar lícitamente, dar una en Nueva España por diez en Cazalla. Y dentro del mismo reino, un ceto de aceituna gordal en Valladolid se puede cambiar con cuatro en Manzanilla. Y serían cambios y trueques justos y habría en ellos igualdad. » *STC*, IV, 6, pp. 392-393.

¹⁷⁹ « De esta forma pasa en las monedas, que, por estimarse más en una parte que en otra, vienen a ser iguales, aunque sea diversa la cantidad: noventa y tres en Flandes con ciento en Sevilla, no por ser de otra ley el ducado, ni de otro valor, sino porque la tierra de suyo lleva, como dicen, hacer más caso del dinero. » *STC*, IV, 6, p. 393.

Variation du pouvoir d'achat d'après Mercado¹⁸⁰

Destination de l'argent	Perte de valeur
De Séville à Santo Domingo	10 %
De Séville à la Nouvelle Espagne	15 %
De Séville à Nombre de Dios	25 %
De Séville au Pérou	25 %
De Séville au Chili	35 %
De Séville à Rome	9 %
De Séville aux foires espagnoles et portugaises (Medina, Burgos, Valladolid, Barcelone, Lisbonne)	1 % à 2 %

D'après ce tableau, la monnaie qui se déplace de l'Espagne vers le Nouveau Monde perd un peu plus de valeur (donc de pouvoir d'achat) à chaque étape du voyage. Mercado ajoute que si ces ajustements ne sont pas effectués, il y a injustice car les deux monnaies ne s'apprécient pas de la même manière. Il est conscient que les *Doctores* ne justifient pas les changes pour autant : « ce change ne constituait pas un des principaux contrats : troquer les ducats et *reales* d'ici contre ceux d'autres royaumes, où ils vaudraient plus ou moins. Et les théologiens qui écrivaient à l'époque ont traité longuement de cette injustice.¹⁸¹ » La réponse à cette question lui vient du Nouveau Monde : « il ne serait pas licite de changer mille ducats de Nouvelle-Espagne contre mille d'ici, ni le contraire, parce que même s'il sont et s'appellent des ducats de part et d'autre, ils ont un prix différent, [...]»¹⁸².

¹⁸⁰ Mercado s'exprime dans ces termes : « Más de aquí a Indias bien podría haber cambio, llevando llanamente de Sevilla a S.Domingo diez por ciento, a Nueva España quince, a Nombre de Dios y su tierra lo mismo, a Perú veinte y cinco y a Chile a treinta y cinco. Fúndome en este parecer y decreto en todo lo pasado de la obrilla: que se tiene la moneda en aquellos reinos en menos todo esto que en Sevilla.» *STC*, IV, 13, p. 478.

¹⁸¹ « no de los principales contratos era este cambiar : trocar los ducados y reales de aquí por los de otros reinos, do valiese más o menos. Y los teólogos que entonces escribieron trataron muy *ad longum* de su injusticia.» *STC*, IV, 2, p. 369.

¹⁸² « no sería licito cambiar mil ducados de Nueva España por mil de los de acá, ni al contrario, porque, dado todos sean y se nombran ducados, tienen diverso precio, [...] » *STC*, IV, 2, p. 370.

L'acceptation du *cambio real* chez Mercado repose sur l'échange de monnaies ayant des valeurs nominales identiques mais de deux *estimas* différentes. Ces *estimas* doivent être basées sur la demande collective de monnaie et non sur une appréciation individuelle de la valeur de la monnaie. Étant donné que l'*estima* est en réalité le juste prix d'une monnaie, l'absence de *cambio real* entre deux monnaies d'*estimas* différentes provoquerait une injustice. Néanmoins, toutes activités de changes visant à dissimuler une opération avec usure (comme c'est le cas pour les changes secs) sont condamnées.

Parité des pouvoirs d'achat : Ainsi la différence de pouvoir d'achat d'une monnaie à une autre s'explique par la différence d'*estima* pour chaque monnaie. Par la théorie de la parité des pouvoirs d'achat¹⁸³, les pays sont placés dans une hiérarchie qui est fonction du coût de la vie, mais qui est à l'inverse de l'estimation de la monnaie. Ainsi, lorsqu'un pays subit une forte inflation (causée par une augmentation de la monnaie en circulation), et qu'un pays limitrophe n'est pas aux prises avec un tel problème, la valeur relative de chacune des monnaies changera pour refléter le changement de pouvoir d'achat de la monnaie du premier pays. Le taux de change entre ces deux pays sera révisé, défavorisant ainsi le premier pays. De cette façon, la théorie de la parité des pouvoirs d'achat enlève la notion d'usure qui était traditionnellement associée aux changes.

Ainsi la théorie quantitative de la monnaie n'est nulle autre que la théorie de la valeur appliquée au marché monétaire. En admettant qu'une monnaie possède un juste prix comme toute autre marchandise, et que ce juste prix, évalué de façon collective, soit tributaire de

¹⁸³ Jurg Niehans exprime la parité des pouvoirs d'achat comme suit : « the exchange rate between two countries reflects the relative purchasing power of their currencies. » cité dans Niehans, « A Reassessment... », p. 239.

l'abondance ou de la rareté de la monnaie, les activités de changes deviennent nécessaires afin de réajuster une situation où existerait une asymétrie entre l'*estima* de deux monnaies. Cependant, Ramón Tortajada met en doute le lien de filiation existant entre Azpilcueta et Mercado, et la théorie quantitative de la monnaie. En effet, se basant sur le *Commentaire résolutoire sur les changes* (1556), écrit par Martín de Azpilcueta, Tortajada soutient que « les variations de la quantité des espèces, liées aux arrivées de métal à Séville, ont des effets sur leur prix, leur pouvoir d'achat, mais laissent inchangés les autres prix qui ne varient qu'en comparaison au prix de la monnaie.¹⁸⁴» Contrairement à Marjorie Grice-Hutchinson¹⁸⁵, Tortajada estime que Azpilcueta n'a pas élaboré la théorie quantitative de la monnaie. Une lecture approfondie du texte d'Azpilcueta saurait clarifier la conclusion de Tortajada.

3) Mercado et les principes scolastiques

En ce qui a trait au juste prix, Mercado suit la ligne de pensée scolastique. Tout comme les scolastiques, il retient l'atteinte du juste prix, naturel ou légal, comme critère afin de déterminer si une transaction est licite ou non. Ainsi il refusera la productivité de l'argent, les gains fondés sur le risque ou sur le *lucrum cessans*. Par contre, par son choix d'exemples tirés des pratiques du commerce colonial, Mercado réussit à ajuster les théories scolastiques à la réalité commerciale et ainsi à articuler des réserves, explicites ou non, à ces principes. Il cherche à insérer les nouvelles pratiques commerciales dans la représentation du monde économique des scolastiques. Ce qui donne lieu à une certaine distanciation de l'auteur par rapport aux *Doctores*. C'est ainsi qu'il adoptera un point de vue plus libéral que les théologiens qui, dit-il, manquent d'expérience pratique. Son expérience lui permettra

¹⁸⁴ Tortajada, « Justes prix, usures et monnaie », p. 85.

¹⁸⁵ Grice-Hutchinson, *The School of Salamanca...* p. 58.

d'accepter les ventes à crédit, étant donné les longs délais et le manque de numéraire dans la *Carrera de Indias*, alors que les *Doctores* n'accepteraient pas cette pratique¹⁸⁶.

En matière de changes, il s'éloignera également des autorités, « Elles doivent comprendre que les véritables théologiens ne sont que des interprètes de la loi et de l'équité, pas des législateurs.¹⁸⁷ » La théorie de la parité des pouvoirs d'achat qui justifie les changes sera aussi validée par Mercado qui l'appliquera à des cas concrets du commerce colonial.

Nous sommes en présence d'empirisme mis à contribution de la théorie. Du point de vue nominaliste « En général, dans ces territoires lointains, ceux qui craignent pour leur conscience, éprouvent un scrupule fondé et commercent avec l'argent en barre pour moins que sa valeur nominale, [...] parce que l'argent et l'or en soi ne valent pas plus que ce que l'institution royale l'estime et l'apprécie, [...] ¹⁸⁸ », on passe à l'acceptation de la variabilité du prix de la monnaie. S'il était possible pour une ville ou un royaume de fixer la valeur de la monnaie, il semble que le commerce à grande échelle provoqué par les Grandes Découvertes ait rendu la prouesse impossible. C'est dorénavant la loi de l'offre et de la demande qui déterminera la valeur d'une devise.

¹⁸⁶ *STC*, II, 18, p. 209

¹⁸⁷ « Han de entender que los verdaderos teólogos son solamente intérpretes de la ley y equidad, no legisladores. » *STC*, IV, 9, pp. 428-429.

¹⁸⁸ « Suele haber en aquellas partes, en los temerosos de conciencia, un escrúpulo no necio, que es mercar la plata en plancha menos de la ley, [...] porque la plata y oro no vale de suyo más que la real institución lo estima y aprecia, [...] » *STC*, II, 19, p. 218.

C) LE COMMERCE DES INDES : BILAN DES PRATIQUES

De nombreux détails et exemples coulent sous la plume de Mercado. De ces images souvent disparates, nous pouvons en dégager un portrait du grand commerce atlantique au XVI^e siècle et de l'expérience commerciale dans les Indes. Il pose les problèmes liés au grand commerce et termine généralement par une mise en garde à l'égard des marchands.

Mercado fait souvent allusion au thème de la navigation. Il donne plusieurs anecdotes sur les naufrages, leur lieu (Floride, Campeche, Guazagualco, le port de *Santa Marta* à *Tierra Firme*), la réglementation souvent inefficace pour prévenir les naufrages et les trésors : «Si le trésor ancien est à qui le trouve, c'est parce que son ancienneté indique clairement qu'il n'a pas de propriétaire et, en tant que chose vacante et à l'abandon, on l'accorde au premier qui la trouve et se l'approprie; [...]»¹⁸⁹ ». Les conditions de navigation sont également détaillées : il évoque les tempêtes, les vents et les types de bateaux utilisés. Il décrit même les conditions dans lesquels voyageaient les captifs de la traite des Noirs. Vraisemblablement, Mercado n'a pu connaître tous ces détails à partir de ses deux traversées. Il s'est probablement entretenu avec les capitaines de navires qui souvent étaient marchands, avec les armateurs ou encore avec les marins du quartier portuaire de Séville, l'*Arenal*.

Différents lieux de l'Empire sont mentionnés : les Flandres, l'Italie, les villes de Castille et d'Andalousie telles Medina del Campo, Ségovie, Tolède, Cordoue et Ecija. Du côté de l'Amérique on retrouve Isla Española, Cuba, Honduras, Campeche, Guatemala, et les villes

¹⁸⁹ « Si el tesoro antiguo es de quien lo halla, es por ser su antigüedad evidente señal de no haber dueño y, como cosa vaca y baldía, se le concede al primero que la halla y apaña; [...] ». *STC*, VI, 15, p. 708.

de Carthagène (en Colombie), Nombre de Dios, Santo Domingo, et Veracruz. De ces mentions, on en conclut un commerce à grand déploiement, s'étendant de l'Amérique au Vieux continent.

Les pratiques commerciales appliquées à l'intérieur de la *Carrera de Indias* sont fort diversifiées. Ainsi on y apprend que les compagnies sont des sociétés en commandite ou des sociétés en nom collectif. Elles existent à partir d'un contrat de société renfermant les procédures de la compagnie. Ces compagnies, avec leurs agents postés en Amérique, forment parfois des oligopoles, des monopoles ou des monopsones.

Conséquence inévitable du grand commerce, les foires des Indes ont donné lieu à de nouvelles pratiques. C'est ainsi que la *venta a barrisco* ou vente en lot, la vente à crédit, les ventes prépayées, les ventes à rabais, les ventes anticipées ou les ventes de dettes sont des pratiques commerciales employées dans les Indes et à l'occasion en Espagne. La pratique des changes secs qui existait déjà en Europe a été amplifiée avec le développement du grand commerce : « quand il n'y avait pas tant d'ingéniosité chez les grands négociants, ni d'aussi gros capitaux, l'usage des principaux contrats était de changer, troquer les ducats et *reales* d'ici contre ceux d'autres royaumes, où ils valaient plus ou moins.¹⁹⁰ »

Au niveau de la monnaie, des informations sont fournies sur les types de monnaies utilisées dans les économies indiennes ou périphériques aux centres commerciaux d'Amérique. Au

¹⁹⁰ « cuando no había tanto ingenio en mercaderes, ni tan gruesos caudales, uno de los principales contratos era este cambiar trocar los ducados y reales de aquí por los de otros reinos, do valiese más o menos. » *STC*, IV, 2, p. 369.

Pérou et en Nouvelle-Espagne plutôt que d'utiliser les métaux précieux comme instrument d'échange, on utilise le cacao, le cuivre ou encore le plomb. Quant aux politiques monétaires, Mercado présente les cas de dévaluations monétaires pratiquées au Guatemala et à Santo Domingo. Il dresse par la suite un portrait des taux de changes pratiqués entre certaines villes européennes, Séville et des lieux d'Amérique. Dans le même sens, il donne des exemples de troc qui auraient pu se pratiquer entre certaines villes du Nouveau Monde et d'Espagne.

Le texte de Mercado est très riche en ce qui concerne les exemples de biens échangés. C'est ainsi que l'Amérique exportait des produits de la terre : perles, cuirs, cochenille et métaux précieux. En retour, les importations en Amérique étaient composées de denrées alimentaires telles farine, blé, vin, huile. Les produits manufacturés comme les articles de fer, la cire, le papier, le velours, les soieries, les draperies, les étoffes, les vêtements, et la lingerie de maison étaient aussi importés.

Grâce au sens d'observation aigu de Mercado, ces anecdotes et ces exemples nous permettent de brosser un tableau du commerce de l'époque où se côtoyaient différents types de ventes, de moyens d'échanges, et de types d'associations commerciales. Mais au centre de la *Carrera de Indias* se trouve un océan à traverser, ce qui en faisait une entreprise très risquée et donc plus coûteuse tant du point de vue économique qu'humain.

D) MERCADO ET L'ARBITRISME

Nicolás Sánchez-Albornoz a rattaché les arbitristes au mouvement intellectuel de l'École de Salamanque¹⁹¹. Par la conscience partagée du déclin de l'économie espagnole et par les solutions proposées, il fait un rapprochement entre les *Doctores* de l'École de Salamanque et les arbitristes du XVI^e siècle. D'un autre côté, Louis Baeck estime que les arbitristes sont apparus deux générations après l'École de Salamanque et leur approche face aux problèmes économiques n'était pas animée d'une mission morale, comme c'était le cas pour les *Doctores*¹⁹². Marjorie Grice-Hutchinson estime que même si ces deux groupes ont coexisté, ils se différencient par leurs préoccupations. Les scolastiques sont concernés par des problèmes religieux provoqués par les nouvelles pratiques commerciales, alors que les arbitristes sont alarmés par le déclin économique de l'Espagne¹⁹³. Malgré le fait que les arbitristes se soient penchés sur des problèmes d'ordre économique et moral de la société espagnole, Baeck et Grice-Hutchinson estiment que les solutions proposées des arbitristes sont de nature socio-économique plutôt que morale.

Où se situe la *Suma* de Tomás de Mercado? À certains égards, nous pouvons considérer les conseils donnés par Mercado comme étant des solutions à teneur arbitriste, mais par son enclin au libéralisme économique, il est impossible de le qualifier d'arbitriste.

¹⁹¹ Sánchez-Albornoz, « Un testigo del comercio indiano... », p. 131.

¹⁹² Baeck, « Spanish Economic Thought... », p. 404.

¹⁹³ Grice-Hutchinson, *Economic Thought in Spain...*, p. xix.

1) L'État interventionniste

Pour Mercado, l'intervention de l'État dans l'organisation de l'économie est justifiée lorsque le public doit être protégé. Dans une perspective plus large, Mercado voit l'État comme le garant de la paix et de l'ordre dans le royaume¹⁹⁴. La perspicacité de Mercado le pousse à préciser le rôle de l'État face à la cupidité des marchands et aux intérêts opposés de ceux-ci et de la république: « Le désir du grand négociant est le désir universel de tous [...] vouloir acheter bon marché et vendre cher [...]. Le but et le désir de l'État est, au contraire, que l'on vende le moins cher possible [...] »¹⁹⁵. Il met l'État en garde contre les réelles intentions des marchands et réitère le rôle de l'État comme protecteur de la communauté et du consommateur : « Je dis qu'en ce qui concerne les marchandises de première nécessité il faut respecter principalement le bien commun et aussi, en deuxième lieu, les bénéfices des grands négociants pour que, appâtés par l'intérêt et par goût, ils persistent et travaillent mieux à pourvoir la ville.¹⁹⁶ » Son expérience avec les marchands en Amérique l'amène à étendre la responsabilité de l'État jusque dans ses possessions d'outre-mer : « en aucune façon il ne convient de laisser régner la confusion, selon le bon vouloir et l'arbitre des marchands, comme dans certains territoires ou partout aux Indes le font les grands négociants castillans, [...] »¹⁹⁷.

L'interventionnisme de Mercado se manifeste à différents paliers de gouvernement. La

¹⁹⁴ *STC*, VI, 18, p. 767.

¹⁹⁵ « El deseo del mercader es el universal de todos [...] querer mercar barato y vender caro [...]. El intento y deseo de la república es, al contrario, que se venda lo más barato que se pudiere [...] » *STC*, II, 6, p. 92.

¹⁹⁶ « Digo que en las mercaderías necesarias se ha de tener respeto principalmente al bien común y también, secundariamente, a la ganancia de los mercaderes, para que, con el cebo del interés y gusto, insistan y trabajen mejor en proveer la ciudad. » *STC*, II, 7, p. 107.

¹⁹⁷ « en ninguna manera conviene dejarlo todo en confuso, a la voluntad y arbitrio de los merchantes, como en algunas o en todas las partes de Indias hacen los mercaderes que llaman de Castilla, [...] » *STC*, II, 6, p. 101.

municipalité, où l'on retrouve les *cabildos*, a également une part de responsabilité : « Ces *cabildos* pourraient, si Sa Majesté ne les en empêche pas [...] avec un million monter trois ou quatre flottes allant et venant et emporter ce qui serait nécessaire et le vendre aux habitants à des prix très bas [...], car tout est pour le bien commun; [...] »¹⁹⁸. Ainsi, afin de protéger la communauté, Mercado se prononcera en faveur d'un prix légal, d'un meilleur contrôle des pratiques commerciales et des monopoles, d'une réglementation du commerce du blé, d'une surveillance accrue des transactions financières et de la présence des étrangers.

Pour justifier le rôle de l'État dans la fixation d'un prix légal, Mercado, fidèle à sa quête du juste prix, s'appuie sur la loi naturelle qui soutient qu'en justice commutative¹⁹⁹, on doit vendre au juste prix. La valeur d'un bien ou d'un service n'étant pas précisée par la loi naturelle, il est du ressort de l'État de fixer cette valeur pour certains produits²⁰⁰. Le prix légal s'applique sur les biens de première nécessité tels le pain, le vin, la viande, le poisson, les fruits, les tissus, la soie, les toiles, les esclaves et les maisons. Les autres objets sont soumis aux forces du marché. Par ailleurs, Mercado souligne que les brocards, la camelote légère et les bijoux ne font pas partie des biens essentiels²⁰¹. Il conclut « Il est donc juste et très nécessaire que les biens qui servent le plus à la vie soient évalués par l'État ; les autres, qu'ils

¹⁹⁸ « Podrían aquellos cabildos, si Su Majestad no les fuese a la mano [...] con un millón armar tres o cuatro flotas yentes y vinientes y llevar lo que fuese necesario y venderlo a los vecinos por tan bajos precios [...], pues todo era provecho común; [...] » *STC*, II, 6, p. 94.

¹⁹⁹ La justice commutative traite des contrats et de l'équivalence des obligations et des charges retrouvées à l'intérieur d'un contrat.

²⁰⁰ *STC*, I, 3, p. 58 et II, 6, pp. 98-99.

²⁰¹ *STC*, II, 6, pp. 100-101.

soient soumis aux circonstances.²⁰²» Mais le prix fixé par l'État peut être modifié selon les circonstances. « Et il ne faut pas que le prix [fixé] dure toute la vie [...] »²⁰³.

Dans la catégorie des biens essentiels figure également le blé. Dans la première édition de la *Suma*, celle de 1569, le livre trois traitant du blé n'existait pas. En 1568, l'État fixe le prix légal du blé à 310 *maravedís* par fanègue de blé²⁰⁴. Mercado a donc ajouté ce livre à la deuxième édition de 1571 afin de vulgariser cette loi²⁰⁵. Pour Mercado, le blé faisant partie des biens essentiels, son prix doit être fixé par l'État. « L'État est très cruel envers ses citoyens car il laisse le prix du blé à la cupidité furieuse des vendeurs, [...] »²⁰⁶. Selon l'auteur, les prix peuvent être fixés en-dessous du prix légal, dans deux circonstances : en temps de surplus ou lorsque la quantité de blé vendue est en mauvais état²⁰⁷. Selon le principe du juste prix, le prix du blé doit être le même qu'on le vende comptant ou à crédit²⁰⁸. Ce prix unique s'applique tant aux boulangers qu'aux ecclésiastiques, en précisant, « Toutes les lois civiles qui taxent les prix des choses, [...] concernent également les ecclésiastiques et les séculiers. Ils comprendront donc combien c'est leur obligation de vendre le blé selon sa valeur à la halle et non point de l'amasser, ce qui n'est pas conforme à leur dignité.²⁰⁹ » On peut penser que si Mercado insiste sur l'interdiction faite aux ecclésiastiques de vendre et d'entreposer le blé, c'est probablement parce que la pratique était courante. La même précision s'applique à

²⁰² « Así que es justo y muy necesario que las que más a la vida sirven y se gastan se avalúen por la república; las demás, se dejen al suceso del tiempo. » *STC*, II, 6, p. 102.

²⁰³ « Y no deben querer dure un precio [de tasa] toda la vida » *STC*, II, 8, p. 117.

²⁰⁴ Un fanègue est égal à 55,5 litres.

²⁰⁵ *STC*, III, 1, pp. 254-255.

²⁰⁶ « Es muy cruel la república con sus ciudadanos que deja el precio del trigo a la codicia furiosa de los vendedores, [...] » *STC*, III, 1, p. 261.

²⁰⁷ *STC*, II, 7, p. 105.

²⁰⁸ *STC*, III, 2, p. 262.

²⁰⁹ « Todas las leyes civiles que tasan los precios de las cosas, [...] obligan igualmente a los eclesiásticos y seglares. Por lo cual entenderán cuán obligados están a vender el trigo según valiere en la alhóndiga y a no entremeterse en amasar, cosa tan indecente a su dignidad. » *STC*, III, 3, p. 274.

l'État : « Il ne faut point exempter le roi de cette loi, non pas parce qu'il n'en est pas exempt mais parce que jamais il ne se mêle de commerce de cet acabit, car cela n'est pas décent pour son autorité suprême. ²¹⁰»

Pour les biens essentiels autres que le blé, deux circonstances justifient également une variation du prix légal. D'une part s'il y a une augmentation ou une diminution de la quantité de marchandise offerte, d'autre part s'il y a une variation dans le nombre d'acheteurs ou de vendeurs. Il prend l'exemple du prix légal du vin. Si en décembre le vin commence à manquer, l'État peut permettre une augmentation du prix afin d'encourager ceux qui possèdent du vin à le vendre et ainsi diminuer l'effet de pénurie et par le fait même limiter l'étendue du marché noir²¹¹. Dans l'évaluation du prix légal, Mercado tient compte des coûts de production en considérant les coûts de transport et les risques auxquels s'exposent les marchands qui acheminent la marchandise. Ainsi lorsqu'il s'agit de l'État, la théorie objective de la valeur (celle qui tient compte des coûts de production) s'applique.

Mercado condamne toutes formes de monopoles, de cartels ou de complots organisés par des individus²¹². Les monopsonies (cartels d'acheteurs) sont également dénoncés²¹³. Les monopoles détenus par l'État sont acceptés en autant qu'ils desservent la communauté. Selon le même principe, Mercado désapprouve les associations de travailleurs qui défendent leur salaire ou leur emploi²¹⁴. Par ces positions, Mercado annonce le libéralisme économique

²¹⁰ « De esta regla no es menester exceptuar al rey, no por que no está exento, sino porque jamás se entremete en semejante granjería, ni es decente a su autoridad suprema. » *STC*, V, 5, p. 535.

²¹¹ *STC*, II, 7, pp. 106-107.

²¹² *STC*, II, 6, p. 95.

²¹³ *STC*, II, 8, pp. 125-126.

²¹⁴ *STC*, II, 8, p. 125.

du XVIII^e siècle. Néanmoins, ce libéralisme est accompagné de l'esprit scolastique, voulant que le bien-être de la collectivité soit la préoccupation première de tout législateur. C'est ainsi qu'afin de contrôler les divers monopoles, Mercado suggère d'instaurer un monopole d'État qui offrirait à un nombre déterminé de marchands la responsabilité d'approvisionner le pays. L'État pourrait ainsi contrôler la marge de profit et bénéficier d'une part de ce profit²¹⁵. Considérant l'emphase que Mercado place sur les monopoles, il est probable que plusieurs biens faisaient l'objet d'une intense spéculation : « Et si des biens font la traversée, essentiellement des vivres, en acheter un ou deux ou tous ensemble, ou la plupart de ce qu'il y a au pays pour revendre à des prix supérieurs, c'est agir au détriment de l'État [...] »²¹⁶.

Tout comme les monopoles, Mercado dénonce également les complots visant à contrôler les taux de change :

C'est chez eux un tel usage [le complot] que, de la même façon qu'ils se réunissent à la Chambre des marchands pour traiter de l'envoi d'une flotte, ou que les frères se réunissent pour s'accorder sur une procession, ils se retrouvent avec autant de liberté, ou bien les plus riches d'entre eux, dans toutes les foires, et même en dehors des foires en de nombreux endroits, pour convenir du marché et du prix qu'ils fixeront. Et comme la monnaie est en leur pouvoir et qu'ils se voient maîtres du terrain, ils obtiennent tout ce qu'ils veulent et fixent les prix selon leur bon vouloir et leur cupidité, [...] »²¹⁷

Par conséquent, l'État doit fixer le prix des marchandises de première nécessité, et la monnaie figure dans cette catégorie de bien. À la situation ci-haut décrite, Mercado répond :

²¹⁵ *STC*, II, 6, pp. 93-94.

²¹⁶ « Y si atravesar la ropa, mayormente bastimentos, que es mercar uno o dos toda una especie de ella o la mayor parte que hay en el pueblo para revenderla a precios mayores, es común daño de la república, [...] » *STC*, IV, 7, pp. 405-406.

²¹⁷ « Estos [los cambiadores] lo tienen [el monopolio] tan en costumbre que, como se juntan en el consulado a tratar del despacho de una flota o los cofrades a concertar alguna procesión, así con tanta licencia se juntan ellos, los más caudalosos de ellos, en cada feria, y aun fuera de feria en muchas partes, a concertar a cómo andará la plaza y en qué precio la pondrán. Y como tienen la moneda en su poder y se ven señores del campo, toman de él cuanto quieren, poniendo los precios según su arbitrio y codicia, [...] » *STC*, IV, 7, p. 406.

« Certes, les juges devraient, sur ordre de Sa Majesté, taxer les intérêts des changes à chaque foire et les modifier selon que le moment ou les circonstances l'exigent, [...] ²¹⁸».

2) Les politiques monétaires et la balance commerciale

En ce qui a trait aux politiques monétaires, en 1552 la Couronne espagnole a adopté une politique commerciale ouvrant le marché espagnol aux producteurs étrangers afin de répondre à la forte demande intérieure et à celle venant des colonies. Inévitablement, en 1558, l'État passe une loi visant à empêcher l'exportation des métaux précieux²¹⁹. Mercado est à même de constater l'inefficacité de cette loi quand il découvre en Amérique la pénurie de numéraire. Cette monnaie est rapidement intégrée au système de balance des paiements européen. Pour Mercado, la réponse de l'État devrait être une dévaluation de la monnaie afin d'arrêter la fuite des métaux précieux : « En raison de quoi, certains États, pour remédier à ce mal, augmentent le prix de la monnaie, moyen très efficace et infaillible pour empêcher aisément et à jamais la fuite, [...] ²²⁰». Cependant, il louange la politique monétaire des autorités espagnoles qui assurent une grande stabilité à la valeur de l'argent. Ainsi, « parmi les nombreuses choses extrêmement nécessaires au bon gouvernement et à la tranquillité du royaume l'une d'elles est que la valeur et le régime de la monnaie et même sa frappe soient durables et aussi invariables que faire se puisse. Fort heureusement, l'Espagne occupe une

²¹⁸ « Cierto, deberían los jueces, con comisión de Su Majestad, tasar los intereses de los cambios cada feria e irlos mudando según vieren el tiempo y las circunstancias lo requieren, [...] » *STC*, IV, 7, p. 407.

²¹⁹ Grice-Hutchinson, *Early Economic Thought in Spain...*, p. 93.

²²⁰ « A cuya causa toman algunas repúblicas por remedio de este mal subir el precio a la moneda, medio muy eficaz e infalible para impedir fácilmente nunca se saque, [...] » *STC*, IV, 1, p. 360.

excellente position, [...] sa monnaie [...] ne change pas tous les lustres, [...] comme ailleurs, [...]»²²¹ ». Nous voici face à une ambiguïté propre à Mercado.

L'attitude de Mercado face aux étrangers relève de la xénophobie. Dans le commerce, les étrangers les plus remarquables par notre auteur sont les Allemands, les Flamands, les Italiens, les Portugais, les Catalans, les marchands de Burgos et ceux de Medina²²². Pour Mercado, l'étranger semble être celui qui n'appartient pas à la couronne de Castille. À son avis, l'Espagne n'est plus ce qu'elle était car elle s'est laissée assujettir par les étrangers dans tous les domaines de la société²²³ :

Ils ne peuvent pas ne pas protester en voyant prospérer les étrangers qui détiennent les meilleures possessions et les majorats les plus importants, toute la masse du royaume entre leurs mains, c'est-à-dire toutes les rentes royales et seigneuriales. Ils entrent chez les particuliers pour collecter les tributs et les impôts sur les ventes, ils les tracassent et leur réclament paiement. Quel pire assujettissement peut-on redouter?²²⁴

Il poursuit en déplorant le fait que l'Espagne est dépossédée de tout, que la laine aboutit en Italie, que les métaux précieux se retrouvent dans les Flandres, à Venise ou encore à Rome²²⁵.

²²¹ « entre muchas cosas sumamente necesarias al buen gobierno y tranquilidad del reino, una es que el valor y ley de la moneda y aun su cuño y señal sea durable y cuan invariable ser pudiere. En lo cual tiene España excelencia mayor, [...] su avaluación y no se anda mudando cada lustro, [...] como en otras partes, [...] ». *STC*, II, 19, p. 220.

²²² « como vemos que naturales y extranjeros envían aquí sus factores, que tratan con su hacienda y negocian como si no fuese ajena sino propia : los alemanes, los flamencos, los italianos; dentro del reino los burgaleses, los de Medina, los portugueses, los catalanes, y otras diversas naciones, [...] » *STC*, V, 11, p. 585. Il semble donc que le terme « étrangers » chez Mercado désignerait les citoyens n'habitant pas la Castille et de religion autre que catholique. *STC*, II, 6, p. 93. Par ailleurs, l'utilisation du « nous » fait référence aux Castellans : « que llamamos los castellanos monipodio [...] » *STC*, II, 8, p. 125.

²²³ *STC*, IV, 15, p. 495.

²²⁴ « No pueden no vocear viendo en su tierra tan prósperos a los de fuera, las mejores posesiones suyas, los más gruesos mayorazgos, toda la masa del reino en sus manos, esto es, todas las rentas reales y de caballeros. Ellos entran en las casas de los vecinos a cobrar los tributos y alcabalas, ellos los molestan y ejecutan. ¿Qué mayor sujeción se ha de temer? » *STC*, IV, 15, p. 495.

²²⁵ *STC*, IV, 15, p. 495.

Dans ces circonstances, Mercado propose différentes solutions :

La première : pour expulser et chasser de la ville les grands marchands, en particulier les étrangers ; le royaume désignerait lui-même quelques marchands, trois ou treize, et leur donnerait un capital suffisant pour faire venir tout le nécessaire, en taxant les marchandises au prix le plus économique

J'ai spécifié « étrangers » parce que les gens avisés les ont toujours jugés pernicioeux pour la ville.²²⁶

Il suggère d'imposer une taxe sur le commerce pratiqué par les étrangers et propose même leur expulsion. Par ailleurs, Mercado conseille d'exclure les étrangers de la *Carrera de Indias* comme c'est le cas dans d'autres domaines publics : « À cet égard, les philosophes estiment très nécessaire de prohiber le commerce aux étrangers, de même que partout ailleurs le gouvernement et l'administration de la justice leur sont interdits à juste titre, [...] »²²⁷. Ce passage se retrouve dans les éditions de 1569 et de 1571. Par contre, le suivant ne figure pas dans l'édition de 1571 : « Par ces mots, la loi du royaume y pourvoit ainsi en ce qui concerne les Indes. Nous ordonnons qu'aucun étranger ne fasse de commerce aux Indes, et qu'aucun étranger, maure ou mulétier ne puisse faire le commerce de l'or ou de l'argent en barre ou en lingot sous peine de le perdre et d'être exilé à perpétuité.²²⁸ » Dans ce passage, Mercado précise les métiers qui sont interdits aux étrangers et précise également que les Maures font partie de ces étrangers. Le fait que ce passage n'apparaisse plus dans l'édition la plus récente porte à croire que Mercado s'est peut-être ravisé quant au rôle essentiel que ces gens de métiers jouaient dans le grand commerce international.

²²⁶ «La primera: para expeler y quitar de la ciudad los mercaderes, especialmente extranjeros, y poner de su mano tres o trece que lo sean, dándoles para ello caudal bastante con que traigan todo lo necesario y tasando todas las mercaderías a precio que se ahorre de más del costo para costas.

Esprésé "los extranjeros", porque siempre sabios los juzgaron por perniciosos a la ciudad. » *STC*, II, 6, p. 92.

²²⁷ « A esta causa sienten los filósofos ser muy necesario inhabilitar los extranjeros en el trato, como se inhabilitan justamente en todas partes para el gobierno y administración de justicia, [...] » *STC*, II, 6, p. 93.

²²⁸ « Así está proveído en lo que toca a Indias por ley del reino, con estas palabras. Mandamos que ningún extranjero pueda tratar en Indias, ni ningún extranjero ni morisco ni arriero pueda mercar oro ni plata en barra ni en pasta, so pena de perderlo y destierro perpetuo. » *STC*, II, 6, p. 93.

3) Mercado arbitriste?

La position de Mercado quant à la dévaluation de la monnaie, afin de contrer la fuite des métaux précieux est la même que celle de Luís Ortiz (1558) que plusieurs considèrent comme le premier arbitriste d'Espagne. Tant Mercado que les arbitristes se sont penchés sur le problème de la balance commerciale négative. Lorsque Mercado fait l'éloge de la vie agricole et critique les marchands assoiffés de noblesse vivant dans l'espoir d'encaisser des rentes plutôt que de réinvestir leur profit dans des activités de production ²²⁹, il se rapproche du point de vue arbitriste. Là s'arrêtent les ressemblances.

La principale divergence se situe au plan des doctrines économiques. La plupart des arbitristes adhèrent au protectionnisme, alors que pour Mercado, son expérience coloniale lui enseigne que le grand commerce est inévitable et doit donc être orienté moralement. À plusieurs égards Mercado adopte un point de vue libéral en souhaitant libéraliser le commerce international et en se fiant aux forces du marché pour régulariser ces échanges.

Le protectionnisme de Mercado se traduit par une xénophobie aiguë. L'étranger est à blâmer pour les revers de l'économie espagnole. Les réflexions de Mercado sur la présence étrangère doivent être mises en contexte. Il s'agit de l'Espagne du XVI^e siècle. Les expulsions d'Isabelle la Catholique sont encore récentes, et les Grandes Découvertes ont provoqué une affluence de marchands étrangers dans le commerce. Ainsi, il apparaît périlleux de reconnaître Mercado comme un arbitriste en retenant le seul critère de sa xénophobie, xénophobie d'ailleurs partagée par un grand nombre.

Par ailleurs, les solutions arbitristes proposées sont souvent orientées vers l'insuffisance de la production nationale. Alors que pour expliquer l'inflation galopante, Mercado insiste plutôt sur la demande excessive engendrée par la colonisation. En outre, les arbitristes demandent une diminution du fardeau fiscal et un meilleur contrôle des dépenses publiques, alors que Mercado n'y voit pas la source des problèmes. Dans leur interprétation protectionniste de l'économie, les arbitristes souhaitent une prohibition des importations de biens manufacturés et des exportations de métaux précieux. La fuite des métaux précieux est également dénoncée par Mercado, mais les moyens pour l'enrayer sont différents. Il propose une dévaluation alors que la plupart des arbitristes proposent un moratoire sur l'exportation.

Par ailleurs, dans la prise de conscience de la déroute de l'économie espagnole, les arbitristes et Mercado se rejoignent. Un contraste existe entre la richesse du passé et la richesse présente qui appartient aux étrangers. Les problèmes identifiés sont, dans les deux cas d'ordre économique et moral, mais pour les arbitristes, les solutions se situent sur le plan d'une dynamisation de l'économie, alors que pour Mercado, les solutions sont teintées de concepts moraux hérités des scolastiques et tendent vers une plus grande libéralisation du commerce. Le rôle de l'État pour Mercado en est un de garant du bien-être de la collectivité, alors que pour les arbitristes, l'État doit intervenir pour stimuler l'économie.

²²⁹ *STC*, II, 1, p. 63.

Salamanque. Les arguments fournis pour justifier ses positions sont directement tirés de son expérience en Nouvelle-Espagne. Qui plus est, cette même expérience lui permet de valider la théorie quantitative de la monnaie élaborée par Azpilcueta. Cette même théorie aboutira à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat.

Par ailleurs, les moyens proposés pour fortifier l'économie le place comme précurseur du libéralisme économique plutôt que comme arbitriste. Sa xénophobie ainsi que son penchant pour un interventionnisme économique dans la gestion interne de l'économie le rapproche des arbitristes, mais la libéralisation du commerce extérieur et des instruments financiers, argument qui domine son discours, l'associe au libéralisme.

CONCLUSION

Avec la rédaction de la *Suma de tratos y de contratos*, Tomás de Mercado atteint le double objectif d'écrire un guide d'éthique commerciale pour les marchands ainsi qu'un manuel de confesseurs destiné aux ecclésiastiques. Par ce guide d'éthique commerciale, Mercado nous livre un portrait détaillé des grandes transformations du commerce au XVI^e siècle. Partant d'une économie euro-centrique, le concept d'économie-monde de Fernand Braudel¹ s'entend dorénavant dans sa dimension élargie, incluant l'espace commercial du Nouveau Monde. Plus qu'une simple description des activités mercantiles et financières, à travers la *Suma*, Mercado expose les faits, les explique et appose un jugement moral. C'est dans cette dernière étape de sa démonstration que Mercado contribue à une meilleure compréhension de l'épistémè du XVI^e siècle. Par le fait même, Mercado démontre non seulement sa position par rapport au grand commerce, mais également informe sur le déroulement de ces activités.

C'est ainsi que Mercado décrira les transformations observées à Séville et démontrera l'importance du grand commerce pour la ville. Le processus d'anoblissement de la société espagnole, résultat des Grandes Découvertes, est bien démontré ainsi que les conditions de navigation. En ce qui a trait à la *Carrera de Indias*, Mercado nous renseigne sur les formes légales des compagnies, sur le marché des Indes, sur le déroulement des foires, sur la présence d'accapareurs et de monopoles, sur les types de ventes pratiquées, sur les opérations de changes, ainsi que sur la terre, la géographie, les ressources naturelles, les gens, les coutumes et tout ce qui lui apparaît comme une nouveauté en comparaison avec

¹ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 3, p. 14.

l'Europe. Son point de vue est celui d'un praticien ayant connu les deux mondes, mais aussi d'un théoricien ayant reçu une formation scolastique.

Comment s'insère Mercado dans la tradition scolastique? Aristote a évalué le juste prix en fonction des besoins de l'homme et de l'utilité du bien pour ce dernier. Ce faisant, il a posé les premières pierres de la théorie subjective de la valeur et a rejeté la théorie objective de la valeur (celle qui tient compte des coûts de production dans l'évaluation du juste prix). Saint Thomas d'Aquin, reprenant cette théorie, a ajouté que l'*estima* devait refléter les besoins d'une collectivité et non seulement ceux de quelques individus. Quant aux scolastiques, ils ont ajouté à la théorie subjective de la valeur la notion de prix légal appliqué aux biens de première nécessité. Ils se sont également opposés à la formation de monopoles. Mercado et l'École de Salamanque ont suivi cette démarche. C'est ainsi que Mercado influencera la théorie subjective de la valeur dans la détermination du prix des biens échangés dans un marché de concurrence parfaite; le prix légal s'appliquera aux autres biens essentiels. Tout comme ses collègues, il s'opposera à la formation de monopoles et d'oligopoles étant donné que ces formes de marchés entravent l'atteinte du juste prix. Par contre, Mercado se démarquera de l'École de Salamanque dans l'évaluation du juste prix : il tiendra compte de l'offre, alors que ses prédécesseurs s'étaient limités à la demande seulement. Quant à la fixation des prix légaux, Mercado proposera aux autorités compétentes de tenir compte des coûts de production. Ces coûts de production devront inclure, entre autres, la valeur du travail.

Pour ce qui est de l'usure, Aristote affirme que l'argent est stérile et ne peut engendrer de fruits. Les scolastiques, se basant sur les écrits de saint Thomas d'Aquin, vont poursuivre

dans la même voie tout en acceptant l'idée des intérêts moratoires, ce que Mercado fera également. Le XVI^e siècle présentera de nombreux cas d'exceptions à l'interdiction générale de l'usure. Néanmoins, pour les docteurs de l'École de Salamanque, toute situation où un créancier profitera du débiteur sera considérée comme une situation d'usure et non de prêt à intérêt. Ce principe se trouve également dans la *Suma*. Pour le *lucrum cessans* (coût d'option associé au prêt d'argent), contrairement à la majorité des docteurs de l'École de Salamanque, Mercado, fort de son expérience coloniale, rejettera le principe. En effet, ayant été témoin de nombreux cas d'escroqueries, Mercado estime qu'il est plus sûr de rejeter ce prétexte étant donné que le coût d'option associé à un investissement s'évalue difficilement.

Par le développement de la théorie de la valeur, l'École de Salamanque s'est démarquée en appliquant celle-ci au marché monétaire. C'est ainsi que les écrits d'Azpilcueta (1556), jumelés à l'expérience coloniale de Mercado, aboutiront à une théorie monétaire à deux volets : la théorie de la valeur de la monnaie et la théorie quantitative de la monnaie. D'une part, par la théorie de la valeur de la monnaie, l'argent est considéré comme un moyen d'échange; d'autre part, par la théorie quantitative de la monnaie, les prix sont directement influencés par la quantité de monnaie en circulation. Cette théorie monétaire aboutira à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat à la fin du XIX^e siècle, théorie énoncée par Gustav Cassel². Ainsi, la monnaie en plus d'être échangée contre des biens ou des services, peut également être échangée contre d'autres devises. La théorie de la parité des pouvoirs d'achat retira donc la notion d'usure traditionnellement associée aux opérations de changes. C'est ainsi que par son expérience coloniale, Mercado contribuera à l'élaboration ultérieure de la théorie quantitative de la monnaie et de la théorie de la parité des pouvoirs d'achat.

En évaluant le rôle de l'État dans les propos de Mercado, nous serions tentée de le situer comme un des premiers arbitristes en Espagne au même titre que Luís Ortiz. En effet, certains éléments de son discours économique pourraient contribuer à placer Mercado dans le camp des arbitristes : sa position en faveur des prix légaux, de la limitation et du contrôle des monopoles, et de la surveillance de la *Carrera de Indias* par les autorités publiques suggère un interventionnisme important. Cependant, Mercado réserve à l'État le rôle de protecteur du consommateur contre les excès des grands marchands. Chez les arbitristes, le rôle de l'État en est plutôt un de stimulateur de l'économie afin d'encourager la production intérieure. Mercado remarquera l'importance de l'offre dans la détermination du juste prix, se rapprochant ainsi des propos des arbitristes quelque cinquante ans plus tard. Mais contrairement à ces derniers, Mercado se limitera à constater l'importance de l'offre mais sans proposer de solutions allant dans ce sens. Par ailleurs, la xénophobie de Mercado ne peut être retenue comme critère pour le classer comme arbitriste, compte tenu de la généralisation de cette tendance chez ses contemporains.

Qui plus est, Mercado adoptera des positions à tendance libérale. Alors que les arbitristes avaient tendance à proposer des solutions protectionnistes, Mercado est plutôt enclin à libéraliser le commerce. C'est ainsi qu'il acceptera la vente à crédit à l'intérieur de la *Carrera de Indias*, qu'il acceptera les opérations de changes, qu'il condamnera les monopoles autres que ceux contrôlés par l'État et que, dans la fixation des prix pour les biens non essentiels, il se tournera vers les forces du marché. Ainsi, sans être un traité arbitriste, la *Suma de tratos y de contratos* comprend certains avis que l'on peut qualifier d'arbitristes.

² Spiegel, *op. cit.*, p. 594.

L'expérience coloniale de Mercado a eu un impact sur sa pensée économique et morale. D'un point de vue économique, Mercado est en mesure d'évaluer le nouvel espace commercial s'étendant maintenant sur l'Europe et l'Amérique : l'Europe n'est plus vue comme le bout du monde mais plutôt comme le centre. Cette nouvelle conception du monde économique et géographique amènera Mercado à s'interroger sur la notion de patrie, allant jusqu'à élargir la notion de nation espagnole aux habitants du Nouveau Monde. D'un point de vue moral, certaines pratiques commerciales sont dorénavant acceptées comme la vente à crédit, la vente en gros ou encore les opérations de change.

Conséquence inéluctable du développement du grand commerce, l'Amérique devient un facteur d'extension et d'intensification des échanges commerciaux à l'intérieur d'un circuit économique dorénavant plus vaste. Cette constatation amènera Mercado à admettre ces changements mais non sans hésitations, ce qui donnera place à des contradictions entre la pensée scolastique et la pensée moderne. C'est ainsi qu'il acceptera les fluctuations liées au prix de la monnaie tout en gardant une tendance au nominalisme. Également, il vantera la stabilité du système monétaire espagnole mais proposera une dévaluation afin de retenir la monnaie à l'intérieur du royaume. Aussi, il établira le lien entre l'inflation et l'augmentation de la masse monétaire à l'intérieur d'un circuit économique, mais dénoncera tout de même la fuite des métaux précieux. Finalement, tout en encourageant la détermination du juste prix par les forces du marché, il insistera sur la fixation du prix légal pour plusieurs produits essentiels. Ces contradictions illustrent bien les changements qui s'opèrent dans l'esprit de Mercado. Ces contradictions admises, Mercado placera l'économie européenne résolument dans l'axe Mexico-Seville.

Ainsi, une comparaison systématique avec l'arbitrisme de Luís Ortiz serait souhaitable afin de déterminer le point de départ de l'arbitrisme espagnol. Par ailleurs, l'étude de manuels de confesseurs additionnels serait nécessaire pour tirer une conclusion quant à un changement fondamental dans l'épistémè des ecclésiastiques espagnols du XVI^e siècle. Après tout, nous sommes dans le siècle des réformes et non des ruptures.

ANNEXES

ANNEXE 1**Table des matières de la**
Suma de tratos y de contratos

	Páginas :
Privilegio, licencia y censuras	7
Epístola Nuncupatoria	13
Prólogo	17
Prólogo de la segunda edición	27
Nuevo privilegio y tasas	31
LIBRO PRIMERO – De la ley natural	33
Capítulo I – Qué cosa es ley natural, de sus causas, fuerzas y virtud; cómo la justicia conmutativa de los contratos estriba en ella	33
Capítulo II – De los principios de la razón natural, como, entre otros, es la justicia, y qué cosa sea ésta, cómo se ejercita y guarda en los contratos	46
Capítulo III – De la distinción de la justicia y contratos	51
LIBRO SEGUNDO – Del arte y trato de mercaderes	61
Capítulo I – Del intento del autor	61
Capítulo II – Del principio, origen y antigüedad de los mercaderes	64
Capítulo III – Del grado que tiene el arte del mercader en las cosas morales	73
Capítulo IV – Del fin e intención que debe tener el mercader en sus tratos	78
Capítulo V – De algunos documentos útiles y necesarios	84
Capítulo VI – De la autoridad que tiene la república en tasar los precios, y cuál de ellos es justo	92
Capítulo VII – De las razones y circunstancias que se han de considerar para poner o mudar el un precio y el otro	104
Capítulo VIII – Cuál es el justo precio donde no hay tasañ y de los monopodios y ventas ilícitas	118
Capítulo IX – De las compañías de los mercaderes y de las condiciones que se han de poner para que sean justas	127
Capítulo X – De lo que se ha de hacer cuando quiebra o se alza un compañero	135

compañero	135
Capítulo XI – Del comprar y vender de contado	142
Capítulo XII – Do se trata cuál es el precio justo en las almonedas y cómo se ha de repartir las rentas en los bienes raíces	154
Capítulo XIII – De mercar y vender al fiado	164
Capítulo XIV – Do con nuevas razones se prueba el mismo intento y se descubre el justo precio al fiado	171
Capítulo XV – Do se tocan y reprueban muchos modos ilícitos de vender al fiado, y cuán necesario es pagar día adiado	183
Capítulo XVI – Del mercar adelantado y vender en España a pagar en Indias	191
Capítulo XVII – Do se trata así de las pagas tempranas como de mercar ditas y escrituras, y de los que quiebran y se alzan	199
Capítulo XVIII – De los tratos de Indias y tratantes en ellos	207
Capítulo XIX – De mercar la plata y los tomines	218
Capítulo XX – De cuán perjudicial e ilícito es siempre el atravesar	224
Capítulo XXI – Del trato de los negros de Cabo Verde	229
Capítulo XXII – De las baratas	239
Capítulo XXIII – Del pasaje de Europa a las Indias Orientales y Occidentales	245
LIBRO TERCERO – De la pragmática del trigo	253
Capítulo I – Del intento del autor y causas motivas de esta obra	253
Capítulo II – Do se refieren las pragmáticas reales cerca de la venta del trigo	262
Capítulo III – Do cómo no pueden vender pan amasado por sí, ni por tercera persona, ningunas personas seglares ni eclesiásticas, sino solamente los panaderos; y a qué precios se ha de vender en las ciudades y lugares exentos de esta tasa y pragmática	271
Capítulo IV – Do se refutan algunas proposiciones del libro sobredicho y se declara ser ilicitísimo vender a más de la tasa en poca ni en mucha cantidad	281
Capítulo V – Do se reprueba la segunda conclusión de las arriba nombradas	287
Capítulo VI – Do se prosigue el mismo intento	295
Capítulo VII – De la virtud de la epqueya	301
Capítulo VIII – Do se prosigue la misma materia	309

Capítulo IX – Do se trata la tercera conclusión de las sobredichas	313
Capítulo X – De las leyes preceptivas y penales	322
Apéndice – L. Mexía, Elucidario sobre la tasa del pan	337
LIBRO CUARTO – De cambios	355
Prólogo	355
Capítulo I – De la antigüedad de los cambios y de sus varias especies	356
Capítulo II – Del cambio manual y del cambio o venta de las coronas	365
Capítulo III- De la práctica de los cambios en estos tiempos	372
Capítulo IV – Do se continúa la materia del pasado y se trata de las ferias de España	379
Capítulo V- Del fundamento y justicia de los cambios	383
Capítulo VI – Cómo la diversa estima de la moneda es causa bastante para justificar los cambios	391
Capítulo VII – De los cambios que se hacen para fuera del reino	396
Capítulo VIII – De los cambios que se hacen para las ferias de España	410
Capítulo IX – De los cambios de gradas y demás condiciones generales que se requieren	426
Capítulo X – Do se exponen las otras dos condiciones y se trata de los recambios e intereses de cambios	430
Capítulo XI – Do se resuelve lo pasado y se responden algunas objeciones	446
Capítulo XII – Do se contiene y explica la decretal que nuestro Santísimo Padre Pío V, pontífice romano, promulgó ahora sobre los cambios	454
Capítulo XIII – De los cambios que se usan de aquí a Indias	473
Capítulo XIV – De los banqueros	479
Capítulo XV – Cuán dañoso es tomar a cambio y usuras	488
Capítulo XVI – De censos	496
LIBRO QUINTO – De usuras	511
Capítulo I – De la fealdad y abominación del vicio de la usura	511
Capítulo II – En qué consiste y en qué cosas puede tener lugar el arrendamiento	513
Capítulo III – Del arrendamiento y sus condiciones	518

Capítulo IV – Cuán necesario y general es entre los hombres el préstamo, y cómo se ha de emprestar sin interés y ganancia	523
Capítulo V – De las especies de préstamo y sus diversas condiciones	525
Capítulo VI – En qué consiste la usura y cómo es contra ley natural y divina	536
Capítulo VII – De muchas materias en que hay usura paliada, especialmente en los empeños	544
Capítulo VIII – De dos excepciones que pone el derecho de esta regla	556
Capítulo IX – De muchos contratos usurarios	559
Capítulo X – De cómo y cuánto puede uno ganar prestando	568
Capítulo XI – De cómo ha de restituir el usurero todo lo que gana	577
LIBRO SEXTO – De restitución	593
Capítulo I – Cuán necesaria para nuestra salvación es la restitución	593
Capítulo II – Qué cosa es la restitución y qué lugar tiene en los bienes invisibles	598
Capítulo III – Cómo se han de restituir los bienes interiores naturales	603
Capítulo IV – De la restitución que han de hacer los homicidas y principalmente en qué casos se excusan de restituir	608
Capítulo V – Do se prosigue el intento del pasado y se declara cómo no restituye quien hiera o mata defendiendo al inocente o casualmente	624
Capítulo VI – De la restitución que debe hacer el homicida	634
Capítulo VII – De los que son causa indirecta del homicidio	642
Capítulo VIII – Qué cosa es fama y honra y en qué consiste	647
Capítulo IX – De las condiciones y limitaciones que pide la restitución de la fama	653
Capítulo X – Cómo se ha de restituir la fama ajena con pérdida de la propia, no de la vida, y particularmente de los que hacen libelos infamatorios o acusan o testifican falsamente	660
Capítulo XI – Cuándo incurre restitución quien divulga defectos ajenos en otras ciudades o reinos, o trae a la memoria los antiguos, y de los que niegan la verdad, siendo acusados	665
Capítulo XII – Cómo se restituye la honra	673
Capítulo XIII – De la restitución en los bienes temporales	677
Capítulo XIV – Cómo y cuándo ha de restituir quien halla que lo que posee es ajeno	684
Capítulo XV – De la restitución que se incurre en la guerra y en cualesquier contratos injustos de venta, cambio o préstamo y en los hallazgos así de mar	

	156
como de tierra	695
Capítulo XVI – Cuánta obligación hay de cumplir las promesas y de la restitución que se debe por no cumplirse; de los derechos de los ministros de justicia – jueces, secretarios, escribanos - y de la simonía y montería	712
Capítulo XVII – De la restitución de los bienes que aún no se poseían: mandas de testamento, mercedes reales, beneficios y oficios	732
Capítulo XVIII – De cómo han de restituir los que son causas terceras del daño, aunque no ganen en ello	759
Tabla de todas las materias, documentos y puntos principales que han en los cinco libros de esta obra	777
<i>Autoridades</i>	791

ANNEXE 2

MONNAIES ET ÉQUIVALENCES EN ESPAGNE ET EN NOUVELLE-ESPAGNE AU XV^E ET XVI^E SIÈCLE

Une monnaie métallique est une collection de pièces liées entre elles et ayant un dénominateur commun. Elle peut être frappée sur de l'or, de l'argent, du cuivre ou sur un amalgame de ces métaux. Chaque métal est destiné à un groupe social particulier. C'est ainsi que l'or est utilisé par les princes, les grands marchands et parfois même l'Église; l'argent est utilisé dans les transactions courantes, alors que le cuivre est destiné aux classes économiques inférieures³. Deux types de monnaies peuvent coexister : la monnaie de compte et la monnaie réelle. La première est une monnaie dite imaginaire utilisée comme unité de mesure. Elle remonte à une ancienne monnaie réelle qui n'est plus en circulation⁴. Au XVI^e siècle, la monnaie de compte en Castille était le *maravedí* alors que la monnaie réelle était constituée d'*escudos* et de *reales*⁵.

³ Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme...*, Tome 1, p. 519.

⁴ *Ibid.*, pp. 527-530.

⁵ Lapeyre, *Une famille de marchands...* p. 257.

Monnaie de compte et monnaie réelle en Castille⁶

1- Monnaie d'or

Monnaie	Date d'émission	Valeur légale
<i>Excelente</i> ou <i>doble ducado</i>	1497	750 <i>maravedís</i>
<i>Medio excelente</i> ou <i>ducado</i>	1497	375 <i>maravedís</i>
<i>Cuarto de excelente</i> ou <i>medio ducado</i>	1497	170½ <i>maravedís</i>
<i>Escudo</i> (aussi appelé <i>corona</i>)	1537	350 <i>maravedís</i>
	1566	400 <i>maravedís</i>
<i>Doblón</i> (Double <i>escudo</i>)	1566	800 <i>maravedís</i>
<i>Doble doblón</i> (4 <i>escudos</i>)	1566	1600 <i>maravedís</i>

2- Monnaie d'argent

Monnaie	Date d'émission	Valeur légale
<i>Real</i>	1497	34 <i>maravedís</i>
<i>Real de a ocho</i> ⁷	1566	272 <i>maravedís</i>

3- Billon⁸

Monnaie	Date d'émission	Valeur légale
<i>Blanca</i>	1497	½ <i>maravedí</i>
<i>Cuartillo</i>	1537	8 ½ <i>maravedís</i>
<i>Cuarto</i>	1537	4 <i>maravedís</i>
<i>Ochavo</i>	1537	2 <i>maravedís</i>
<i>Maravedí</i>	1537	

⁶ Valentino Vázquez de Prada, dir., *Historia económica y social de España. Volumen 3. Los siglos XVI y XVII*, Madrid, Confederación española de cajas de ahorros, 1978, pp. 644-645.

⁷ Cette pièce est appelée à l'étranger « piastre ». Dans les Indes, elle sera appelée « peso ».

⁸ Monnaie constituée de cuivre et d'argent.

Monnaie de compte et monnaie réelle
en Nouvelle-Espagne⁹

1 - Monnaie d'or

Monnaie	Date d'émission	Valeur légale
<i>Peso de minas</i> ou <i>peso castellano</i>	avant 1538 ¹⁰	450 <i>maravedís</i>
<i>Ducado</i> ¹¹	1497 ¹²	375 <i>maravedís</i>

⁹ Calderón, *Historia económica de la Nueva España...*, pp. 469-474.

¹⁰ En 1538, par une cédula royale, la frappe de monnaie d'or et de monnaie de cuivre est prohibée. La prohibition visant la monnaie d'or s'explique par la rareté du métal, alors que celle visant le cuivre s'explique par le fait que les autochtones n'apprécient pas la monnaie de cuivre, la lançaient dans le lac de Texcoco en raison de la fraude entourant le *tepuzque* (voir note no. 12). Diego G. López Rosado, *Historia y pensamiento económico de México. Comercio interior y exterior sistema monetario y del crédito*, México, UNAM, 1971, p. 243.

¹¹ Par contre, Mercado affirme que « el ducado en Nueva España vale seis reales, ». Si un *real* égale 34 *maravedís*, l'équivalence de un *ducado* = 375 *maravedís* ne tient plus. *STC*, IV, 2, p. 369. S'agirait-il d'un taux de change pratiqué de façon informelle en Nouvelle-Espagne où le *ducado* aurait une moins grande valeur d'échange (i.e. 6 *reales* au lieu de 8 *reales*)?

¹² Vázquez de Prada, *op. cit.*, pp. 644-45. Calderón, *op. cit.*, p. 470.

2 - Monnaie d'argent

Monnaie	Date d'émission ou dates de circulation	Valeur légale
<i>Peso de plata</i> ou <i>peso de tepuzque</i> ¹³	Dates de circulation : 1522-1598 ¹⁴	272 <i>maravedís</i>
<i>Real</i> ¹⁵ (<i>tomín</i> en Nouvelle-Espagne)	Date d'émission : 1497 ¹⁶	34 <i>maravedís</i>
<i>Real de a ocho</i> ou <i>ocho de reales</i> ¹⁷	Date d'émission : 1537	272 <i>maravedís</i>
<i>Cuartilla</i> (un quart de <i>real</i>) ¹⁸	Date d'émission : 1497	8 ½ <i>maravedís</i>

3 - Billon

Monnaie	Date d'émission	Valeur légale
<i>Piezas de cobre</i>	1542	2 <i>maravedís</i> 4 <i>maravedís</i>

4 - Monnaie-marchandise

Monnaie	Date de décret	Valeur légale
Grains de cacao ¹⁹	1555	140 grains de cacao = un <i>real</i> <i>de plata</i> 1120 grains de cacao = <i>peso</i>

¹³ *Tepuzque* signifie « cuivre » en nahuatl. On l'appelait *peso de tepuzque* (avec une pointe de dérision dans le ton) car cette pièce d'abord faite d'or, fut ensuite amalgamée avec du cuivre pour contrer le manque d'or. Ce changement fut effectué sans en changer sa valeur légale. Bien entendu les prix augmentèrent comme après chaque dévaluation.

¹⁴ López Rosado, *op. cit.*, p. 242.

¹⁵ Mercado confirme cette équivalence où un *real* égale 34 *maravedís*. *STC*, II, p. 369 et IV, 5, p. 388.

¹⁶ Il s'agit ici du *real* espagnol émis par les Rois Catholiques en 1497. Ce *real* contient 3,44 grammes d'argent. Vázquez de Prada, *op. cit.*, 1978, p. 644. Calderón, *op. cit.*, p. 470.

¹⁷ La frappe de cette pièce fut permise à partir de 1537 mais fut finalement produite seulement à partir de 1572. Avec le temps on laissa tomber le nom de *real de a ocho* pour plutôt employer le terme *peso*. Au même moment on cessa d'utiliser le *peso de minas* qui était seulement utilisé en Espagne pour évaluer la valeur du trésor en provenance des Indes.

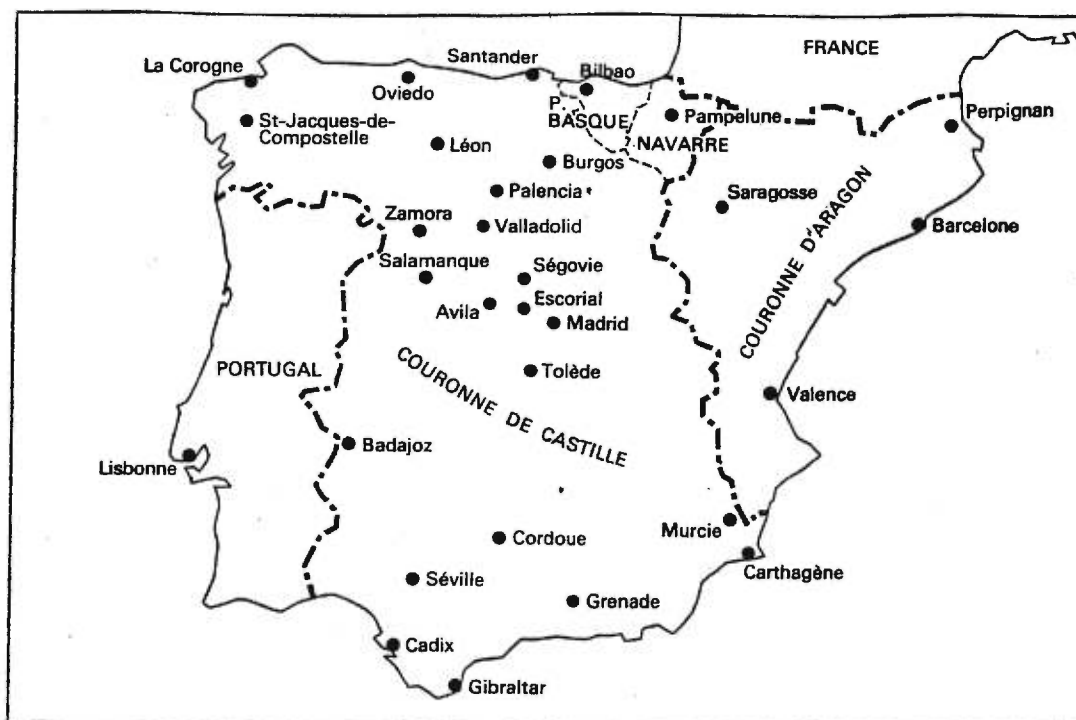
¹⁸ Le *Cuartilla* disparut rapidement de la circulation étant donné sa petite taille. Qui plus est, plusieurs l'utilisaient comme pièce d'ornementation.

¹⁹ Le cacao est l'ancienne monnaie utilisée par les Aztèques. Les Espagnols ne l'ont jamais beaucoup appréciée étant donné que sa valeur variait selon que l'on se trouve dans une région côtière de production ou sur les hauts plateaux. Qui plus est, les grandes transactions nécessitaient des porteurs!

La monnaie de compte en Nouvelle-Espagne était composée du *peso de oro*, du *peso de plata* et du *ducado*, alors que la seule monnaie réelle était le *real*²⁰. En 1535, Charles Quint expédie une cédula royale autorisant la création de la *Casa de Moneda de Mexico*. En 1537, le vice-roy Antonio de Mendoza ordonne la frappe des premiers *reales*. C'est ainsi que l'on frappa des pièces de quatre, deux, un et un demi *real*. Le mode de fabrication de ces pièces d'argent était artisanal, sans avoir recours à un procédé mécanique. Ces pièces portaient communément le nom de *macuquina* car elles étaient taillées à la main et avaient une forme irrégulière pentagonale ou hexagonale²¹. Étant donné l'irrégularité de sa forme et les nombreuses fraudes causées par le rognage, on devait les peser à chaque transaction.

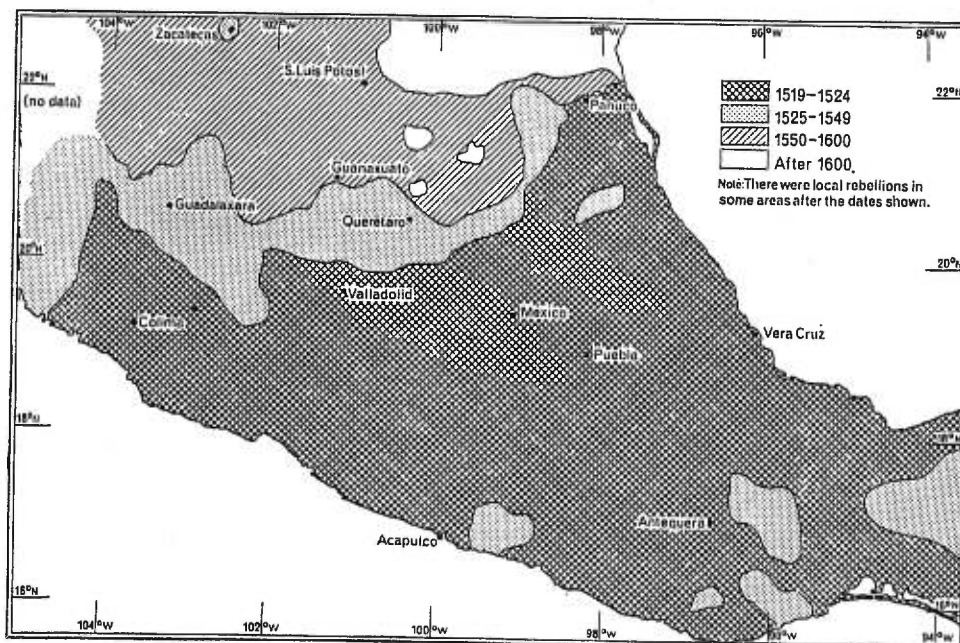
²⁰Calderón, *op. cit.*, p. 470.

CARTES ET ILLUSTRATIONS

L'ESPAGNE AU XVI^E SIÈCLE

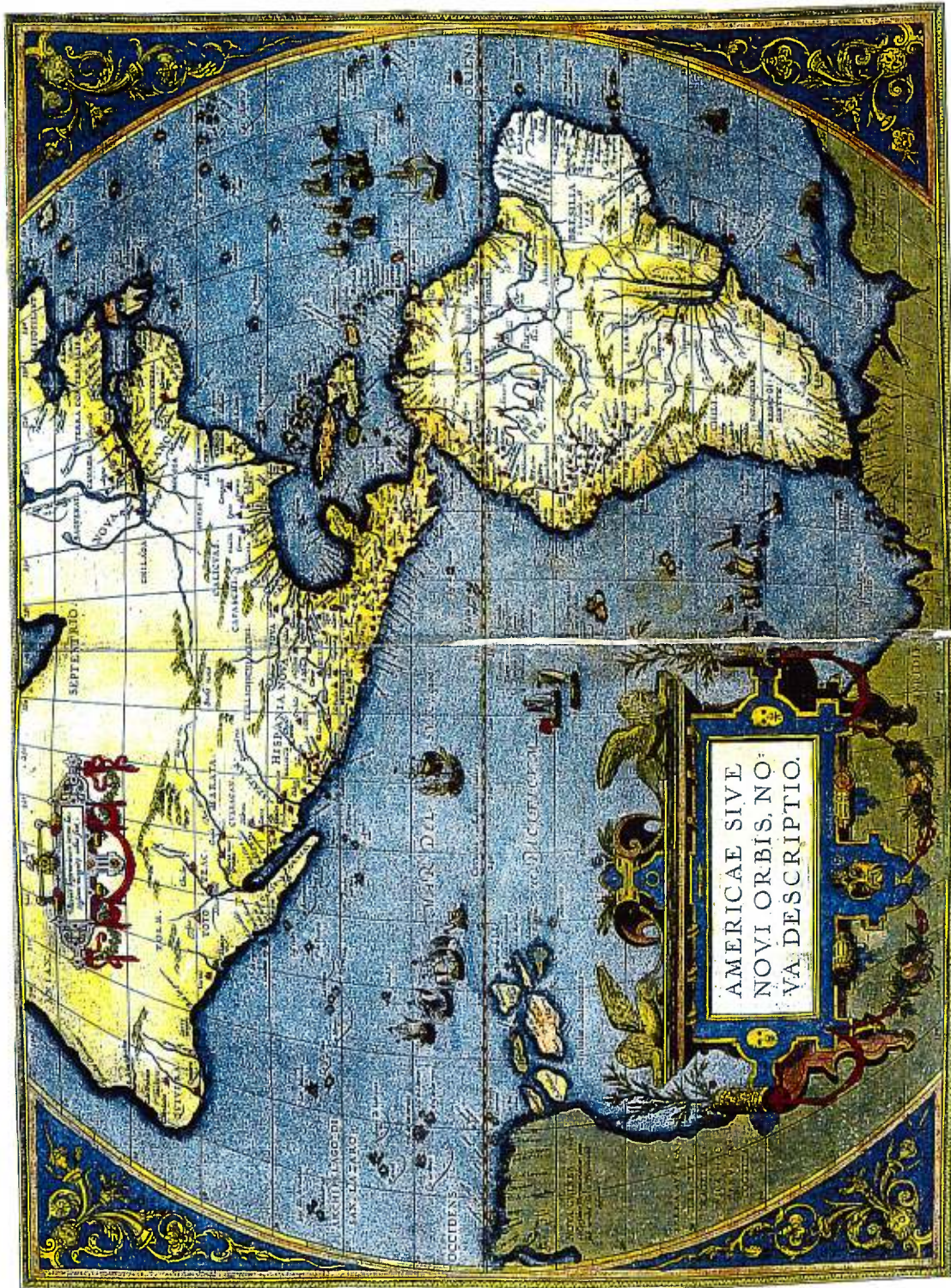
Source : Joseph Pérez, *L'Espagne du XVI^e siècle*, 1973.

LA NOUVELLE-ESPAGNE EN 1519



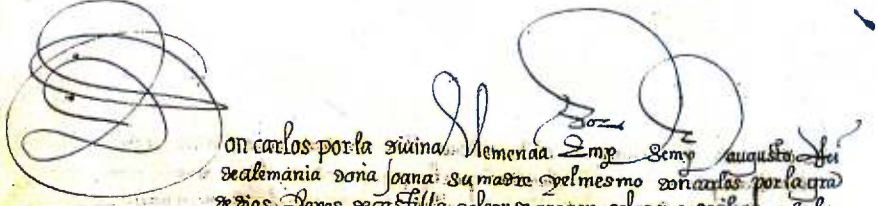
Source : Peter Gerhard, *A Guide to the Historical Geography of New Spain*, 1972.

LE NOUVEAU MONDE EN 1575




Source : Pedro González García, *Archivo general de Indias. Los archivos españoles*, 1995.

ACTE CONSTITUTIF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DES INDES, 1543



 on carlos por la suina Nemenaa. Enp. Enp. Augusto. Fei
 de Alemania dona joana su madre y el mesmo don carlos por la que
 de Dios. Reyes de castilla seleon de aragon de las dos señas de xlm
 de navarra de granada de toledo de valencia de galizia de mallorca de sevil
 de ardena de cordova de corcega de murcia de las canarias de algarves de algez
 de gibraltar de las yslas de canaria de las yndias y tierra firme del mar
 oceano condes de barcelona señores de vizcaya e de molina duques de athenas
 de neopatria condes de Luisellon conde de cerdeña marqueses de orbia e
 de godano archiduques de austria duques de borbona de brauante condes de
 flandes de retiról e al. Ilustissimo principe don felipe mio muy caro
 e muy amado nieto de bifo e los infantes de las duques condes mar
 qses de ficos omes maestres de las ordenes e los de los mos consejos del
 y consejo de las yndias presidentes de las reales de las mas audiencias
 de alcaides alcazules de la mar e casa e corte de chancillerias de los priores
 e comendadores e subcomendadores alcaides de los castillos e casas
 fuertes y llanas e de todos los conatos e correidores e asistentes e gouern
 adores e regidores e merinos e prebostes e jurados e cavalleros e escuderos e
 fiales e otras buenas ansy de la abades de sevilla como e de todas las o
 tras abades de uenas y lugares de los mos Reynos e ysmorios asi como
 que agora sois como e los que seréis de aqui adelante e cada vno e
 qualquier de vos en vros lugares e yeres e raciones quien esta ma carta
 fuere en el caso de vros lugares e yeres e raciones de como pi. Salud de grado e de paz
 que cobrian de caritate e en nombre de los mercaderes de todas las naciones
 que desizen en la oha abades de sevilla nos ha hecho relacion que
 bien sabiamos como en las abades de burgos barcelona e valencia e
 en otras partes de mos Reynos donde a dia de consulado de mercaderes pa
 entenzer en las cosas e diferencias que tocan al trato e comercio de la
 mercaderia ansy en compras e ventas como en cambios e regatos e fle
 tamientos e cuentas e en otras mercaderias e companias e sus factores
 e otras cosas dello tocantes se veya por experiencia el gran benefi
 cio que de aver consulados se seguia e como hera vna de las mas y me
 jores causas para el aumento e conservacion e crecimiento e aumento
 del trato e se escusavan mucha diversidad de pleitos e litigaciones
 e otras notables inconuenientes e cada vna se ofiesaan en diminucion
 de la contratacion en las partes donde no havia consulado. e por que



 CONSULADOS 1543

El nacimiento del Consulado de Mercaderes a Indias. Su documento fundacional.

Source : Pedro González García, *Archivo general de Indias. Los archivos españoles*, 1995.

SÉVILLE AU XVI^E SIÈCLE

Sevilla.

[1572]

Vista de Sevilla desde la margen oeste del río.
 Dibujada por Floris Hoefnagel.
 Grabada por Frans Hogenberg.
 Colores, aguada.
 113 x 487 mm.
 MP. Impresos, 2.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCE:

Mercado, Tomás de. *Summa de tratos y contratos. Compuesta por el muy Reverendo Padre Fray Thomás de Mercado de la Orden de los Predicadores, Maestro en Santa Theología. Dividida en seis libros.* Séville, Fernando Díaz, 1571. Édition et introduction par Nicolás Sánchez-Albornoz. Transcription par Graciela S.B. de Sánchez-Albornoz. Volumes I et II. Madrid, Instituto de estudios fiscales. Ministerio de Hacienda, 1977. 795 pages.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL :

Biblioteca Hispano-Americana Septentrional. Deuxième édition, Tomes I et II. 1883.

Diccionario de Historia de España 1, Madrid, Alianza Editorial, 1981, [1979].

Diccionario Enciclopédico Salvat Universal, Juan Salvat, dir. Barcelone, Salvat Editores S.A., 1973 [1969].

Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Jean-Yves Capul et Olivier Garnier dir. Paris, Hatier, 1993.

Enciclopedia Universal Ilustrada Europeo Americana, Madrid, Espasa-Calpe S.A., 1907.

Gran Enciclopedia de España, Zaragoza, Enciclopedia de España S.A., 1992.

MÉMOIRE DE MAÎTRISE SUR TOMÁS DE MERCADO :

Acosta Rodríguez, Antonio, *Estudio a la "Suma de tratos y contratos" de Fray Tomás de Mercado ,* mémoire de M.A.(Histoire), Séville, 1974, 177 pages.

OUVRAGES DE SYNTHÈSE :

Abellán, José Luis. *Historia crítica del pensamiento español.* Madrid, Espasa-Calpe, 1979. 4 tomes.

González García, Pedro, dir. *Archivo general de Indias. Los archivos españoles.* Barcelone, Madrid, Lunwerg Editores, S.A., 1995. 329 pages. (Ministerio de Cultura. Dirección General del Libro, Archivos y Bibliotecas).

Barrientos, García J. *Un siglo de moral económica en Salamanca (1526-1629).* Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca, 1985. 5 vol.

Bennassar, Bartolomé. *Histoire des Espagnols. VI-XX^e siècle.* Paris, Éditions Robert Laffont, 1992. 1132 pages. (Coll. Bouquins).

- Bennassar, Bartolomé. *Histoire des Espagnols. VI-XX^e siècle*. Paris, Éditions Robert Laffont, 1992. 1132 pages. (Coll. Bouquins).
- Braudel, Fernand. *La dynamique du capitalisme*. Paris, Flammarion, 1985. 120 pages. (Coll. Champs).
- Braudel, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. 2. Destins collectifs et mouvements d'ensemble*. Paris, Armand Colin, 1990 [1949]. 800 pages.
- Braudel, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. 3. Les événements, la politique et les hommes*. Paris, Armand Colin, 1990 [1949]. 662 pages.
- Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVII^e siècle. 1. Les structures du quotidien*. Paris, Armand Colin, 1979. 736 pages.
- Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. 2. Les jeux de l'échange*. Paris, Armand Colin, 1979. 855 pages.
- Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècle. 3. Le temps du monde*. Paris, Armand Colin, 1979. 922 pages.
- Calderón, Francisco R. *Historia económica de la Nueva España en Tiempo de los Austrias*. México, Fondo de Cultura Económica, 1988. 711 pages.
- Elliott, John. *The Old World and the New. 1492-1650*. Cambridge, Cambridge University Press, 1970. 118 pages.
- Elliott, John. *Imperial Spain. 1469-1716*. New York, New American Library, 1977 [1963]. 423 pages.
- Gerhard, Peter. *A Guide to the Historical Geography of New Spain*. Cambridge, Cambridge University Press, 1972. 476 pages.
- Lebrun, François. *L'Europe et le monde. XVI^e siècle, XVII^e, XVIII^e*. Paris, Armand Colin, 1990 [1987]. 350 pages.
- Lopez Rosado, Diego G. *Curso de historia económica de México*. México, UNAM, 1973, [troisième édition]. 529 pages.
- Lopez Rosado, Diego G. *Historia y pensamiento económica de México. Comercio interior y exterior sistema monetario y del crédito*. México, UNAM, 1971. 441 pages.
- Lynch, John. *Los Austrias (1516-1598)*. Barcelone, Crítica, 1993. 445 pages. (Coll. Historia de España X).
- Meyer, Michael C. et William L. Sherman. *The Course of Mexican History*. New York, Oxford University Press, 1991, 718 pages.

Popescu, Oreste. *Estudios en la historia del pensamiento económico latinoamericano*. Bogotá, Plaza y James Editores Columbia Ltda, 1986. 835 pages.

Schumpeter, Joseph. *History of Economic Analysis*. New York, Oxford University Press, 1954. 351 pages.

Spiegel, Henry William. *The Growth of Economic Thought*. Durham, North Carolina, 1983 [1971], Duke University Press. 842 pages.

Semo, Enrique. *The History of Capitalism in Mexico: Its Origins, 1521-1763*. Austin, University of Texas Press, 1994. 201 pages.

Vicéns Vives, Jaime. *An Economic History of Spain*. Princeton, N.J., Princeton University Press, 1969. 825 pages.

Wolff, Jacques. *Histoire de la pensée économique. Des origines à nos jours*. Paris, Montchrestien, 1991. 305 pages.

MONOGRAPHS :

Almarza, Sara. *Pensamiento crítico hispanoamericano: Arbitristas del siglo XVIII*. Madrid, Editorial Pliégos, 1990. 144 pages. (Coll. Pliégos de ensayo).

Bakewell, P. J. *Silver Mining and Society in Colonial Mexico. Zacatecas. 1546-1700*. Cambridge, Cambridge University Press, 1971. 294 pages.

Cervantes, Miguel de. *L'ingénieux hidalgo don Quichotte de la Manche*. Tome 1. Paris, Éditions du Seuil, 1997 [1605]. 520 pages.

Chaunu, Pierre et Huguette. *Séville et l'Amérique, XVI^e – XVII^e siècles*. Paris, Flammarion, 1977. 367 pages.

Chocano-Mena, Magdalena G. *Colonial Scholars in the Cultural Establishment of Seventeenth-Century New Spain*. Thèse de Ph.D., State University of New York at Stony Brook, 1994. 498 pages.

Colmeiro, Manuel. *Discurso sobre los políticos y arbitristas de los siglos XVI y XVII y su influencia en la gobernación del Estado*. Madrid, 1857.

Domínguez Ortiz, Antonio. *El antiguo régimen: los Reyes Católicos y los Austrias*. Madrid, Alianza Editorial, 1988. 448 pages. (Coll. Historia de España).

Elliott, John H. *Spain and its world. 1500-1700. Selected Essays*. New Haven/London, Yale University Press, 1989. 295 pages.

Etapé, Fabían. *Introducción al pensamiento económico. Una perspectiva española*. Madrid, Espasa-Calpe, 1990. 215 pages.

- Gallegos Rocaful, José M. *El pensamiento mexicano en los siglos XVI y XVII*. Mexico, UNAM, 1974 [1951]. 380 pages.
- Grice-Hutchinson, Marjorie. *Early Economic Thought in Spain, 1177-1740*. London, George Allen and Unwin, 1978. 189 pages.
- Grice-Hutchinson, Marjorie. *Economic Thought in Spain: Selected Essays of Marjorie Grice-Hutchinson*. Trad. Christopher K. Ryan et Marjorie Grice-Hutchinson. Aldershot, Elgar, 1993. 178 pages.
- Grice-Hutchinson, Marjorie. *The School of Salamanca. Readings in Spanish Monetary Theory, 1544-1605*. Oxford, Clarendon Press, 1952. 134 pages.
- Hamilton, Earl J. *American Treasure and the Price Revolution in Spain, 1501-1650*. Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1934. 428 pages.
- Hera, Alberto de la. *Iglesia y Corona en la América española*. Madrid, Editorial MAPFRE, 1992. 512 pages. (Coll. "Iglesia católica en el Nuevo Mundo"; 12).
- Kamen, Henry. *Spain, 1469-1714: A Society of Conflict*. London, Longman, 1983. 305 pages.
- Lapeyre, Henri. *El comercio exterior de Castilla a través de las aduanas de Felipe II*. Valladolid, Universidad de Valladolid, 1981. 403 pages. (Coll. Estudios y documentos, no. XLI).
- Lapeyre, Henri. *Une famille de marchands: les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*. Paris, SEPVEN, 1955. 671 pages.
- Larraz, José. *La época del mercantilismo en Castilla, 1500-1700*. Madrid, Aguilar, 1963 [1943]. 151 pages. (Coll. Literaria :novelistas, dramaturgos, ensayistas, poetas).
- Maravall, José Antonio. *Estudios de historia del pensamiento español. Siglo XVII*. Madrid, Ediciones cultura hispanica, 1983. 3 tomes.
- Maravall, José Antonio. *La oposición política bajo los Austrias*. Barcelone, Ariel, 1974. 231 pages.
- Pagden, Anthony. *European Encounters with the New World: From Renaissance to Romanticism*. New Haven, Yale University Press, 1993, 216 pages.
- Pagden, Anthony. *Spanish Imperialism and the Political Imagination: Studies in European and Spanish-American Social and Political Theory, 1513-1830*. New Haven/Yale University Press, 1990. 184 pages.
- Pagden, Anthony. *Lords of all the Worlds. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500-c.1800*. New Haven and London, Yale University Press, 1995. 244 pages.
- Pereña Vicente, Luciano. *La Universidad de Salamanca. Forja del pensamiento político español en el siglo XVI*. Salamanca, University of Salamanca, 1954. 170 pages.

- Pérez, Joseph. *L'Espagne du XVI^e siècle*. Paris, Armand Colin, 1973. 256 pages.
- Pike, Ruth. *Aristocrats and Traders: Sevillian Society in the Sixteenth Century*. Ithaca, New York, 1972. 243 pages.
- Pike, Ruth. *Enterprise and Adventure. The Genoese in Seville and the Opening of the New World*. Ithaca, New York, Cornell University Press, 1966. 243 pages.
- Rapp, Francis. *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen âge*. Paris, Presses Universitaires de France, 1971. 381 pages.
- Roover, Raymond de. *L'évolution de la lettre de change, XIV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Colin, 1953. 240 pages.
- Roover, Raymond de. *La pensée économique des scolastiques. Doctrines et méthodes. Conférence Albert-le-Grand*. Montréal, Publications de l'Institut d'études médiévales, 1971. 105 pages.
- Schell Hoberman, Louisa. *Mexico's Merchant Elite, 1590-1660. Silver, State, and Society*. Durham/London, Duke University Press, 1991. 352 pages.
- Schwaller, John Frederick. *The Church and Clergy in Sixteenth-Century Mexico*. Albuquerque, University of New Mexico Press, 1987. 263 pages.
- Vázquez de Prada, Valentino. *Los siglos XVI y XVII. Historia económica y social de España*. Madrid, Confederación española de cajas de ahorros, 1982. 756 pages.
- Vilar Berrogain, Jean. *Literatura y economía*. Madrid, Revista de Occidente, 1973. 336 pages.
- Vilar, Pierre. *Or et monnaie dans l'histoire. 1450-1920*. Paris, Flammarion, 1974. 439 pages.

ARTICLES :

- Abellán, Pedro M. « Una moral para comerciantes en el siglo XVI. Significación de la Suma de Fr. Tomás de Mercado en la historia de la teología moral ». *Miscelánea Comillas*, 15, 1951, pp. 83-137.
- Acosta, Antonio. « Prólogo » dans *La economía en la Andalucía del descubrimiento*, Séville, Editoriales Andaluzas Unidas, S.A., 1985. Pp. 7-23.
- Almarza, Sara. « Los vocablos 'arbitrio' y 'arbitrista' en el Nuevo Mundo ». *Cuadernos Hispanoamericanos*, 124 (374), pp. 421-429.
- Bakewell, Peter. « Mining in Colonial Spanish America » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp.105-152. Vol. II.
- Baeck, Louis. « Spanish Economic Thought: The School of Salamanca and the Arbitristas ». *History of Political Economy*, 20 (3), 1988, pp. 381-408.

Barrett, Ward. « World Bullion Flows, 1450-1800 » dans *The Rise of Merchant Empires: Long-Distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750*, New York, Cambridge University Press, 1990. Pp. 224-254.

Beuchot, Mauricio. « Los principios de la ciencia en Tomás de Mercado » *Quiquí*, 3 (1), 1986, pp. 103-111.

Cummins, Victoria Hennessey. « The Church and Business Practices in Late Sixteenth Century Mexico ». *The Americas*, 44, 4 (avril 1988), pp. 421-440.

Delgado Barrado, José Miguel. « Las relaciones comerciales entre España e Indias durante el siglo XVI: estado de la cuestión ». *Revista de Indias*, 50, 188 (Janvier-avril 1990), pp. 139-150.

Esponer Cerdán, Alfonso. « Algunos aspectos de la historia económica de los dominicos en América (siglos XVI - XVII) ». *Escritos del Vedat*, no. XXII, 1992, pp. 283-332.

Florescano, Enrique, « The Formation and Economic Structures of the Hacienda in New Spain » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp. 153-188. Vol. II.

Gallegos Rocaful, José M. « Philosophy in Mexico in the Sixteenth and Seventeenth Centuries » dans Cueva, M. de la. et al. *Major Trends in Mexican Philosophy*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1966. Pp. 92-129.

Gómez Camacho, Francisco. « El descubrimiento de América y su influjo en el pensamiento económico español ». *América. 1492-1992*, Madrid, 1988, pp. 189-206.

González, Manuel Jesús. « La evolución de los precios en España y el pensamiento monetario durante el siglo XVI. Una nota. (Resumen de la ponencia) ». *Revista de Historia Económica*, VII (1989), suplemento num. 2, pp. 27-28.

Hernández Martín, Ramón (O.P.), « La escuela dominicana de Salamanca ante el descubrimiento de América » dans *Los Dominicos y el Nuevo Mundo*, Madrid, Editorial Deimos, 1988. Pp. 101-132.

Kamen, Henry. « The Decline of Spain ; A Historical Myth ? », *Past and Present*, 81 (1978), pp. 24-50.

LeFlem, Jean-Paul. « El siglo XVI, un crecimiento inacabado. El tiempo de las ilusiones » dans Manuel Tuñón de Lara, dir. *Historia de España. Tome 5: La frustración de un imperio (1476-1714)*, Barcelone, Editorial Labor, S.A., 1982. Pp. 15-90.

LeFlem, Jean-Paul. « El siglo XVII, un estancamiento superado. El tiempo de los arbitristas y del vellón » dans Manuel Tuñón de Lara, dir. *Historia de España. Tome 5: La frustración de un imperio (1476-1714)*, Barcelone, Editorial Labor, S.A., 1982. Pp.91-124.

León, Aracely de. « Doctrinas económicas en el contexto de la expansión europea ». *Revista Cultural Lotería*, 51, 391, (septiembre-octubre 1992), pp. 47-57.

Lockhart, James. « Social Organization and Social Change in Colonial Spanish America » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp. 265-320. Vol. I.

Lorenzo Sanz, Eufemio. « Esplendor y quiebra de la sociedad mercantil más poderosa del comercio indiano de mediados del siglo XVI ». *Revista de Indias*, 147-148, (janvier-juin 1977), pp. 23-50.

Martínez de Salinas, Alonso. « Contribución al estudio sobre los arbitristas: nuevos arbitrios para las Indias a principios del siglo XVII ». *Revista de Indias*, 50, 188 (jan-avr. 1990), pp. 161-169.

Martínez Millan, J. « Élités de poder en tiempos de Felipe II (1539-1572) ». *Hispania*, 49, (171), 1989, pp. 111-149.

McLeod, Murdo J. « Spain and America: the Atlantic Trade, 1492-1720 » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp. 341-388. Vol. II.

McLeod, Murdo J. « Aspects of the Internal Economy of Colonial and Spanish America : labour; taxation; distribution and exchange » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp. 219-264. Vol. II.

Medina, Miguel Angel O.P. « Los Dominicos en Nueva España » dans *Los Dominicos en América. Presencia y actuación de los dominicos en la América colonial española de los siglos XVI-XIX*, Madrid, Editorial MAPFRE, 1992. Pp. 63-116.

Miña Grijalva, Manuel. « Estructura económica y crecimiento: la historiografía económica colonial mexicana ». *Historia Mexicana*, 42, 2 (oct-déc. 1992), pp. 221-260.

Morales Padrón, Francisco. « The Commercial World of Seville in Early Modern Times ». *Journal of European Economic History*, 2 (2), 1973, pp. 294-319.

Morner, Magnus, « The Rural Economy and Society of Colonial Spanish South America » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984. Pp.189-218. Vol. II.

Morse, Richard. « The Urban Development of Colonial Spanish America. Towns and Commerce » dans L. Bethell, dir. *The Cambridge History of Latin America*, Cambridge, 1984 Pp. 90-97. Vol.II.

Niehans, Jürg. « A Reassessment of Scholastic Monetary Theory », *Journal of the Economic Thought*, 1993, vol. 15, no. 2, pp. 229-248.

Otte, Enrique. « Los mercaderes transatlánticos bajo Carlos V ». *Anuario de Estudios Americanos*, 47 (1990), pp. 95-121.

O'Meara, T.F. « The Dominican School of Salamanca and the Spanish Conquest of America: Some Bibliographic Notes ». *The Thomist*, 56, 4, (1992), pp. 555-582.

Pagden, Anthony. « The 'School of Salamanca' and the 'Affair of the Indies' ». *History of Universities*, 1981, (1), pp. 71-112.

Pelorson, J.M. « ¿Cómo se representaba a sí misma la 'sociedad española' del 'siglo de oro'? » dans Manuel Tuñón de Lara, dir. *Historia de España. Tome 5: La frustración de un imperio (1476-1714)*, Barcelone, Editorial Labor, S.A., 1982. Pp. 295-318.

Pelorson, J.M. « La iglesia española y las concepciones de la 'Dominación' » dans Manuel Tuñón de Lara, dir. *Historia de España. Tome 5: La frustración de un imperio (1476-1714)*, Barcelone, Editorial Labor, S.A., 1982. Pp. 319-344.

Pelorson, J.M. « Ideologías y decadencia » dans Manuel Tuñón de Lara, dir. *Historia de España. Tome 5: La frustración de un imperio (1476-1714)*, Barcelone, Editorial Labor, S.A., 1982. Pp. 345-356.

Pérez Herrero, Pedro. « Comercio y comerciantes en América Latina colonial: reflexión historiográfica (Review article) ». *Colonial Latin America Review*, 4, 1 (1995), pp. 217-232.

Popescu, Oreste. « El pensamiento económico en la escolástica hispanoamericana ». *Revista Universidad nacional de la Plata*, 32, 2 (juill-déc. 1986), pp. 227-260.

Popescu, Oreste. « Económica Indiana ». *Revista de la universidad nacional de la Plata*, 35, 1-2 (1989), pp. 37-69.

Popescu, Oreste. « Price Theory in the Hispanic American Scholastics ». *International Journal of Social Economics*, 14, 3/4/5 (1987), pp. 132-139.

Robles, Oswaldo. « Tomás de Mercado ». *Revista de Filosofía*, 9 (1950), pp. 543-559.

Roover, Raymond de. « The Concept of the Just Price: Theory and Economic Policy ». *Journal of Economic History*, 18 (1958), pp. 418-434.

Roover, Raymond de. « Scholastic Economics: Survival and Lasting Influence from the Sixteenth Century to Adam Smith ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. LXIX, 2 (mai 1955), pp. 161-190.

Sánchez-Albornoz, Nicolás. « Un testigo del comercio indiano: Tomás de Mercado y Nueva España ». *Revista de Historia de América*, 47 (juin 1959), pp. 95-142.

Sarabia Viejo, Justina. « Bibliografía de México en la época colonial ». *Historiografía y bibliografía americanistas*, 30, 2 (1986), pp. 79-118.

Sastre Varas, Lázaro O.P. « Teoría esclavista de Tomás de Mercado ». *Ciencia Tomista*, 116, 2 (1989), pp. 317-332.

Sastre Varas, Lázaro O.P. « Nuevas aportaciones a la bibliografía de Tomás de Mercado » dans *Los Dominicos y el Nuevo Mundo*, Madrid, Editorial Deimos, 1988. Pp. 675-688.

Sayous, André E. « Partnership in the Trade between Spain and America and also in the Spanish Colonies in the Sixteenth Century ». *Journal of Economic and Business History*, I, 1928-1929, pp. 282-301.

Sayous, André E. « Observations d'écrivains du XVII^e siècle sur les changes ». *Revue Economique Internationale*, nov. 1928, pp. 291-320.

Sayous, André E. « Les changes de l'Espagne sur l'Amérique au XVI^e siècle ». *Revue d'économie politique*, Tome XLI, 1927, pp. 1417-1443.

Sierra Bravo, Restituto. « Introducción » dans Mercado, Tomás de. *Suma de tratos y contratos*. Madrid, Editora Nacional, 1975. 506 pages. (Coll. Ritmo Universitario).

Sierra Bravo, Restituto. « La 'Suma de Tratos y Contratos' de Tomás de Mercado ». *Revista de economía política del Instituto estudios políticos*, 64, 1973, pp. 273-335.

Tortajada, Raymond. « Justes prix, usures et monnaie ». *Économies et sociétés; Histoire de la pensée économique*, 25, 5 (1991), pp. 61-91.

Vilar, Pierre. « Les primitifs espagnols de la pensée économique. Quantitativisme et bullionisme » dans Maxime Chevalier et al. *Mélanges offerts à Marcel Bataillon par les hispanistes français*. Bordeaux, Bordeaux Fret, 1963. Pp. 261-284.